

**ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2004 DU T.C.O,
DU COMPTE DE GESTION & AFFECTATION DU RESULTAT**

***Résumé** - Le Conseil Communautaire est informé que, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 14, le vote du compte administratif 2004 du TCO « constitue l'arrêté définitif des comptes qui permet ainsi de déterminer d'une part, le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le besoin de financement de la section d'investissement, d' autre part, de définir l'état des restes à réaliser qui sont reportés au budget de l'exercice suivant. »*

Dans le cadre de la présente séance, le Conseil Communautaire est appelé à adopter le compte de gestion du comptable (receveur) ainsi que le compte administratif 2004 du TCO et d'affecter les résultats de l'exercice 2004.

➡ Le compte administratif 2004, relatif à la 1^e année du Contrat d'Agglomération du TCO se caractérise par deux points essentiels :

- une **épargne nette** en constante progression depuis 2002, passant de 2 345 964 € à 4 566 234 € en 2004 ;
- un **niveau d'investissement en nette progression par rapport à 2003** (volume de 12 341 974,99 €, soit + 220 %).

En effet, cet exercice 2004 a donné la priorité aux secteurs suivants :

- Foncier : le TCO s'est doté d'une réserve foncière pour la mise en œuvre de ses compétences pour les années futures (acquisitions foncières sur Cambaie, Trois Bassins et Savannah : 4 958 000 €, dont 1 058 000 € de reports);
- Développement économique : le TCO s'est vu transféré la réalisation de la « ZAC environnement » sur la commune du Port, ce qui représente 2 496 000 € par an pendant trois ans ;
- Prestations de services aux usagers : le TCO a intensifié ses efforts en terme d'investissement avec la généralisation de la collecte sélective à l'ensemble du territoire et l'inauguration de 5 cyber-bases fin 2004.

Par conséquent, la réalisation du compte administratif 2004 du TCO a permis de dégager les résultats suivants à la clôture de l'exercice :

- un résultat excédentaire de fonctionnement de : 7 275 187,43 €
- un solde de la section d'investissement de : -5 924 658,23 €
(restes à réaliser compris)

soit un excédent net global de + 1 350 529,20 €

EXECUTIONS BUDGETAIRES 2004

TOTAL PREVISIONS = 114 967 152,62 €					
		SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Prévisions	33 151 214,62 €		81 815 938,00 €		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Réalisations	19 110 073,27	9 859 220,61	74 371 067,53	81 646 254,96	
Taux de réalisation 2004	57,65%	29,74%	90,90%	99,79%	
Rappel taux de réalisation 2003	54%	46%	88%	94%	
Résultat	-9 250 852,66 (a)			7 275 187,43 (b)	
Restes à réaliser	7 925 004,97	11 251 199,40			
Solde des restes à réaliser	3 326 194,43 (c)				
Solde de la section d'investissement (= besoin de financement)	-5 924 658,23 d = (a + c)				
Excédent net global de clôture				1 350 529,20*	

* Pour mémoire :
2002 : 1 478 656,77 €
2003 : 3 339 257,90 €

TCO - COMPTE ADMINISTRATIF 2004
PRESENTATION SYNTHETIQUE DES DEPENSES (1)

Investissement (14 %)
12 341 974,99 €

Fonctionnement (86 %)
73 473 924,92 €

Siège (acquisition+travaux+parc auto)
 36 %



Pôle Environnement
 27 %



Prestations de services aux usagers :
 Environnement 33 %



Reversements de fiscalité
 aux communes
 30 %



Economie & Tourisme
 23 %



Pôle Politique de la Ville
 4 %



Prestations de services aux usagers
 Transports publics urbains 24 %



Frais de structure
 10 %



Pôle Aménagement
 4 %



Informatique de Gestion
 3 %



Pôle Transports publics
 1 %



Culture & Sport
 1 %



Subventions aux associations
 3 %



Autres
 1 %



I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A] Les principales recettes de fonctionnement se définissent comme suit :

1 LA FISCALITE

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le TCO est soumis au régime de « la Taxe Professionnelle Unique » (TPU).

En effet, la Communauté d'Agglomération perçoit l'intégralité du produit de la TP (+ les compensations provenant de l'Etat) sur le territoire des cinq communes membres et reverse, parallèlement, une compensation financière à chacune des communes afin de respecter le principe de neutralité budgétaire.

Ainsi, au titre de l'exercice 2004, le TCO a fixé un taux de TPU de 16,30 % donnant **un produit global de 35 046 624 € soit 45 % des recettes réelles de fonctionnement** du Budget 2004.

➡ **Près de 63 %** des ressources issues de la taxe professionnelle font l'objet d'un **reversement aux communes membres**, essentiellement via l'attribution de compensation (56 % du produit global de TP) et la dotation de solidarité communautaire (7 % du produit global de TP).

Les tableaux, ci-dessous, donnent un aperçu synthétique :

- des taux réellement pratiqués en 2004 dans les cinq communes, compte tenu du lissage dans le temps
- du positionnement par rapport à d'autres Communautés d'Agglomération
- de la structure des bases nettes de TP par commune
- de l'affectation du produit global de TP du TCO

- Taux TP dans les communes en 2004 -

Commune	Taux TP 2002	Taux TP 2003	Taux TP 2004	Variation 04/03
Taux de TPU voté du TCO	15,61 %	15,90 %	16,30 %	+ 2,50 %
Saint Paul	19,06 %	19,06 %	19,12 %	+ 0,30 %
Saint Leu	15,55 %	15,87 %	16,25 %	+ 2,40 %
Le Port	14,64 %	15,04 %	15,49 %	+ 3 %
Trois Bassins	10,87 %	11,61 %	12,41 %	+ 6,90 %
La Possession	10,83 %	11,58 %	12,38 %	+ 6,90 %

- Taux TPU : Positionnement du T.C.O -

	2002	2003	2004
Taux de TPU du TCO	15,61%	15,90%	16,30%
Taux moyen national de l'ensemble des Ctés d' aggro (143)	16,94%	17,02%	17,32%
Taux moyen national de l'ensemble des CA génération 2002			18,41%
Produit de TP/habitant			
TCO	171 €/hab	189 €/hab	193 €/hab
Moyenne CA		252 €/hab	
Taux moyen départemental TP			17,52%
CIVIS	-	20,18%	20,50%
CIREST	21,60%	21,60%	22,68%
CINOR	13,25%	13,29%	14,63%

- Affectation des ressources de la TP 2004 -

	2002	2003	2004
TP globale perçue par le TCO	31 079 518 €	34 181 666 €	35 046 624 €
AC reversée aux communes membres	63%	57%	56%
DSC reversée aux communes membres	7%	7%	7%
TP nette conservée par le TCO pour l'exercice des compétences	30%	36%	37%

Pour mémoire, moyenne CA créé en 2002	2003
* AC reversée aux communes membres	62%
* DSC reversée aux communes membres	5%
* TP nette conservée	32%

TERritoIRE DE LA COIE OUEST - TCO
FISCALITE 2004

**A) TPU prélevée sur les 5 communes membres :
(compensations comprises)**

REPARTITION

SAINT LEU	4,39%	1 537 841 €
TROIS BASSINS	0,41%	143 408 €
SAINT PAUL	33,30%	11 670 478 €
LE PORT	55,18%	19 339 216 €
LA POSSESSION	6,72%	2 355 681 €
	<u>100,00%</u>	<u>35 046 624 € = A</u>

**B) ETAT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS
(Reversements de TP effectués par le TCO aux communes)**

SAINT LEU	344 560 €
TROIS BASSINS	-22 340 €
SAINT PAUL	6 090 004 €
LE PORT	12 629 541 €
LA POSSESSION	728 733 €
	<u>19 792 838 € = B</u>

**C) DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE VERSEE AUX
COMMUNES MEMBRES**

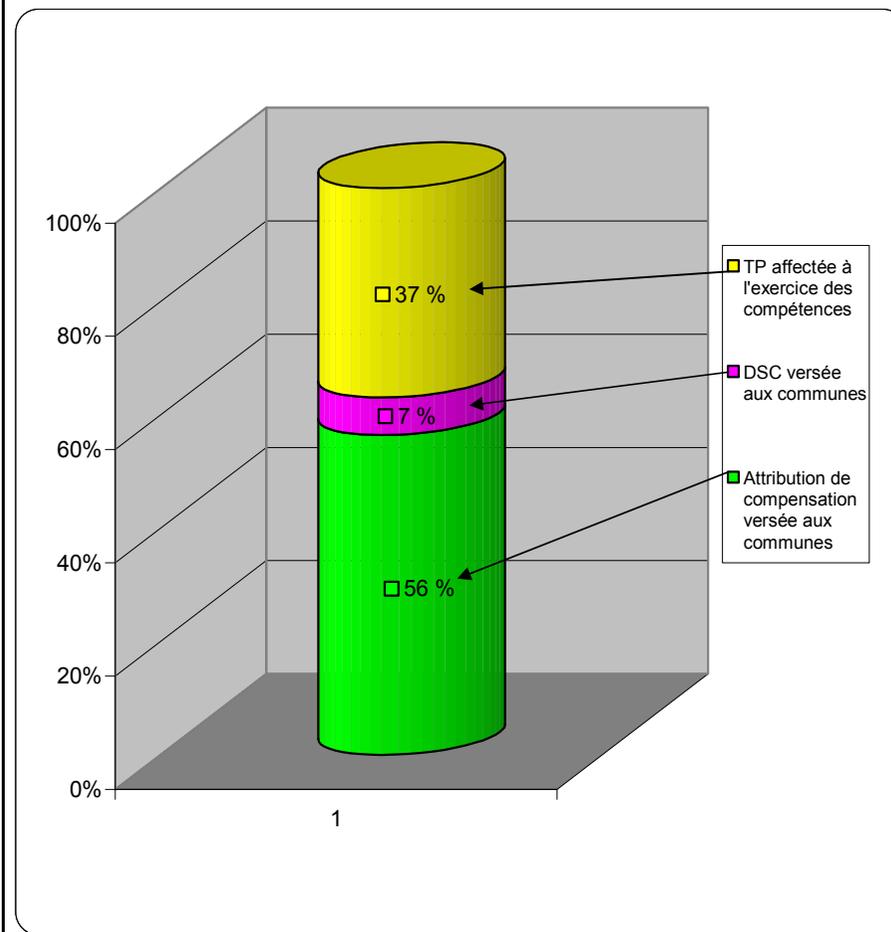
SAINT LEU	371 395 €
TROIS BASSINS	130 000 €
SAINT PAUL	837 156 €
LE PORT	660 211 €
LA POSSESSION	322 845 €
	<u>2 321 607 € = C</u>

D) PRODUIT FISCAL DISPONIBLE DU TCO (D = A-B-C)

SAINT LEU	821 886 €
TROIS BASSINS	35 748 €
SAINT PAUL	4 743 318 €
LE PORT	6 049 464 €
LA POSSESSION	1 304 103 €
	<u>12 954 519 € = D</u>

TCO - CA 2004

AFFECTATION DES RESSOURCES DE LA TP 2004



E) TEOM PRELEVEE SUR LES 5 COMMUNES MEMBRES :

SAINT LEU	11,22%	1 265 761 €
TROIS BASSINS	1,45%	164 093 €
SAINT PAUL	60,74%	6 701 247 €
LE PORT	16,06%	1 825 436 €
LA POSSESSION	10,53%	1 278 391 €
	100,00%	11 234 928 € = E

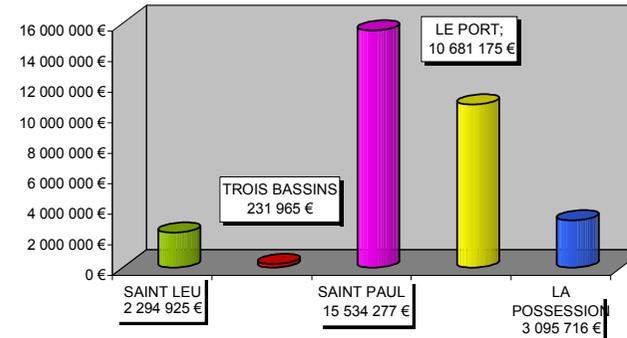
F) VERSEMENT TRANSPORT PRELEVE SUR LES 5 COMMUNES MEMBRES

SAINT LEU	2,71%	207 278 €
TROIS BASSINS	0,42%	32 124 €
SAINT PAUL	53,47%	4 089 712 €
LE PORT	36,69%	2 806 275 €
LA POSSESSION	6,71%	513 222 € = F
	100,00%	7 648 611 €

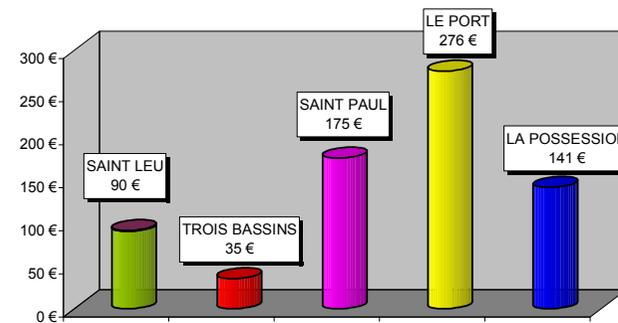
TOTAL DES RECETTES PRELEVEES PAR T.C.O. = D+E+F

		Rapport à l'habitant 2004	Rappel 2003	Rappel 2002
SAINT LEU	7,21%	2 294 925 €	90 €	81 €
TROIS BASSINS	0,73%	231 965 €	35 €	37 €
SAINT PAUL	48,79%	15 534 277 €	175 €	162 €
LE PORT	33,55%	10 681 175 €	276 €	271 €
LA POSSESSION	9,72%	3 095 716 €	141 €	125 €
	100%	31 838 058 €	175€/hab	165 €/hab

**TOTAL DES RECETTES PRELEVEES PAR TCO
(en volume)**



**TOTAL DES RECETTES PRELEVEES PAR TCO
(Rapport à l'habitant)**



2 LA TAXE D' ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)

Sur l'exercice 2004, c'est un **produit de 11 234 928 €** qui a été perçu par le TCO, **soit 14 % des recettes réelles de fonctionnement.**

- Taux de TEOM dans les communes en 2004 -

	TAUX 2002	TAUX 2003	TAUX 2004	Variation 04-03
Saint-Paul zone centre	14,2%	13,9%	13,60%	-2,16%
Saint-Leu	13,50%	13,30%	13,10%	-1,50%
Port	9,09%	9,69%	10,40%	7,33%
Trois-Bassins	9,27%	9,75%	10,10%	3,59%
Possession	8,45%	8,89%	9,60%	7,99%
Saint-Paul zone écarts	9,37%	9,14%	9,55%	4,49%

- TEOM : Positionnement du TCO -

	2002	2003	2004
Taux moyen pondéré de la TEOM du TCO	11,30%	11,30%	11,60%
CIVIS	13,50%	14,15%	
CIREST	6,50%	7,50%	
CINOR	11,20%	11,30%	

- Structure des bases de TEOM par commune -

Commune	2002	2003	2004	Structure en %
Saint Paul	47 755 440	50 240 520	54 435 520	57 %
Le Port	16 043 506	16 686 368	17 399 014	17 %
La Possession	11 004 691	11 917 006	13 178 691	14 %
Saint Leu	7 764 886	8 485 584	9 558 731	10 %
Trois Bassins	1 434 486	1 491 949	1 610 758	2 %
TOTAL	84 003 009	88 821 427	96 182 714	100 %

- Evolution du taux de couverture de la TEOM -

	2002	2003	2004
Produit TEOM	9 500 000	10 069 407	11 234 928
Dépenses nettes Collecte/traitement OM	18 474 220	19 156 492	23 486 046
Taux de couverture	51 %	53 %	^(a) 48 % 51,2 % hors dépenses exceptionnelles
TEOM prélevée/hab			
- TCO	53 €/hab	55 €/hab	62 €/hab
- Moyenne CA	63 €/hab	66 €/hab	

(a) : les dépenses intègrent une dépense exceptionnelle de 1 544 176,62 €

Le TCO comptait en 2004 six taux de TEOM différents (dont 2 pour la commune de Saint Paul), avec un écart de 42 % entre le taux le plus élevé et le plus faible.

➔ **L'objectif à atteindre serait d'avoir un taux uniforme de l'ordre de 14 % d'ici 2009.**

3 LA DGF

Cette dotation de l'Etat a représenté en 2004 **une somme de 10 348 963 €, soit 13 % des recettes réelles de fonctionnement.**

Depuis 2004 la DGF intègre la dotation de compensation correspondant à la perte des salaires dans la base de la taxe professionnelle. Cependant, cette recette d'un montant de 7 643 149 € a été rattachée à la fiscalité.

	2002	2003	2004	Evolution %
DGF perçu	9 370 007 €	9 786 760 €	10 348 963 €	5,8 %
DGF/habitant	52€/hab	54 €/hab	56 €/hab	
Moyenne CA	40 €/hab	41 €/hab		

4 LE VERSEMENT TRANSPORT

Ce produit affecté aux dépenses de transports publics urbains a généré en 2004 **une recette de 7 648 611,04 €, soit 10 % des recettes réelles de fonctionnement**. Cette taxe au taux de 1,05 % (de la masse salariale) est due par toute entreprise de + de 9 salariés.

Compte tenu des disparités existantes sur le plan du tissu économique de nos communes membres, la répartition du produit Versement Transport se décompose comme suit :

	VT prélevé 2002	VT prélevé 2003	VT prélevé 2004	Structure
Saint-Paul	2 495 460,00 €	3 781 377,93 €	4 089 712,32 €	53,47%
Port	4 018 734,00 €	2 890 911,16 €	2 806 275,39 €	36,69%
Possession	265 519,00 €	451 404,65 €	513 221,80 €	6,71%
Saint-Leu	115 473,00 €	234 511,15 €	207 277,36 €	2,71%
Trois-Bassins	19 361,00 €	27 713,85 €	32 124,17 €	0,42%
TOTAL	6 914 547,00 €	7 385 918,74 €	7 648 611,04 €	100%

	2002	2003	2004	Evolution 04/03
VT perçu	6 914 547 €	7 385 918,74 €	7 648 611,04 €	+ 3,55 %
VT perçu/hab	38 €/hab	40 €/hab	42 €/hab	
Moyenne CA	73 €/hab	66 €/hab		
Taux de Couverture ^(b)	98 %	49 %	82 % ^(c)	

(b) VT/dépenses globales nettes de fonctionnement

(c) 2004 intègre une subvention du Département de 4 184 K € correspondant aux années 2002 et 2003

5 LA DGD

- DGD scolaire :

C'est une dotation de l'Etat affectée aux dépenses de transport des scolaires sur le territoire du TCO soit un produit en 2004 de 4 381 774,03 € (**6 % des recettes de fonctionnement**) réparti comme suit :

- DGD versé par le Département pour Trois Bassins et Saint Paul : 1 520 000 € ;
- DGD versé par la CIVIS pour Saint Leu, le Port et la Possession : 2 861 774,03 €.

	2002	2003	2004	Evolution 04/03
DGD scolaire perçue	2 104 964,55 €	1 518 168,79 €	4 381 774,03 € dont 1 184 515 € au titre de 2004	+ 189 % ^(d)

^(d)La DGD perçue en 2004 intègre la DGD encaissée auprès de la CIVIS au titre de 2002, 2003 et 2004.

- DGD urbanisme :

C'est une dotation de l'Etat encaissée au titre de la réalisation du SCOT sur le territoire du TCO, soit un produit en 2004 de 70 000 €.

6 SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Ces recettes, d'un volume de 7 786 725,97 € (10 % des recettes réelles de fonctionnement) correspondent à des subventions et participations liées à l'exercice des compétences :

- Transports scolaires :

- participation des familles au titre des transports scolaires = 535 132,92 €
- participation du Département au titre des transports scolaires = 4 184 000 €

- Environnement & cadre de vie :

- participation des usagers aux équipements de traitement des déchets = 1 701 966,49 €
- remboursement sur rémunération du personnel = 694 833,92 €
- subventions au titre de la collecte sélective = 419 333,35 €

- Politique de la Ville :

- subvention au titre du fonctionnement des cyber bases = 121 663,20 €
- subventions du Département au titre des actions contractualisées = 27 662,16 €

- Divers : 102 133,93 €

- reversement de fiscalité (22 340 €),
- remboursement sur rémunération du personnel (79 433,62 €),
- Produits divers de gestion courante (360,31 €).

	2002	2003	2004	Evolut° 04/03
Subventions & participations perçues	2 001 347,05 €	3 169 919,83 €	7 786 725,97 €	145 % ^(e)

^(e) Cette variation s'explique par l'intégration d'une recette nouvelle en 2004 (participation du Conseil Général au titre des transports scolaires pour 4 184 000 €).

7

PRODUITS EXCEPTIONNELS

- Produit lié aux rattachements de l'exercice 2003 non suivis d'effets = 1 468 902,61 €
- Divers = 53 630,88 €
- **TOTAL = 1 522 533,49 € (2% des recettes réelles de fonctionnement).**

EVOLUTION DES RECETTES DE GESTION DU TCO

Recettes de gestion	2002	2003	2004	Evolution en %	Evolution en M€
Fiscalité TP	23 240 473	25 871 893	27 109 354	5%	1 237 461
Concours financiers de l'Etat	19 314 016	19 808 478	22 760 347	15%	2 951 869
TEOM	9 500 000	10 069 407	11 234 928	12%	1 165 521
Versement transport	6 914 545	7 385 919	7 648 611	4%	262 692
Participations des usagers	640 965	1 858 451	2 526 952	36%	668 501
Subventions & participations	1 350 731	1 219 042	5 237 434	330%	4 018 392
Autres recettes	9 651	3 686 985	1 522 533	-59%	-2 164 452
TOTAL	60 970 381	69 900 175	78 040 159	12%	

B] Les principales dépenses de fonctionnement du Compte Administratif 2004 du TCO se définissent comme suit :

1 PRESTATIONS DE SERVICES AUX USAGERS :

- Volume financier = 41 879 701,95 € **soit 57 % des dépenses réelles de fonctionnement** .
Ce poste substantiel du budget de fonctionnement correspond à l'exercice des compétences du TCO dans les domaines suivants (contrats de prestations signés avec les entreprises):

↳ Collecte et traitement des ordures ménagères = 24 095 608,60 €
(y compris gestion des fourrières du Port et de St-Paul)

↳ Transports publics urbains et scolaires = 17 635 384,92 €

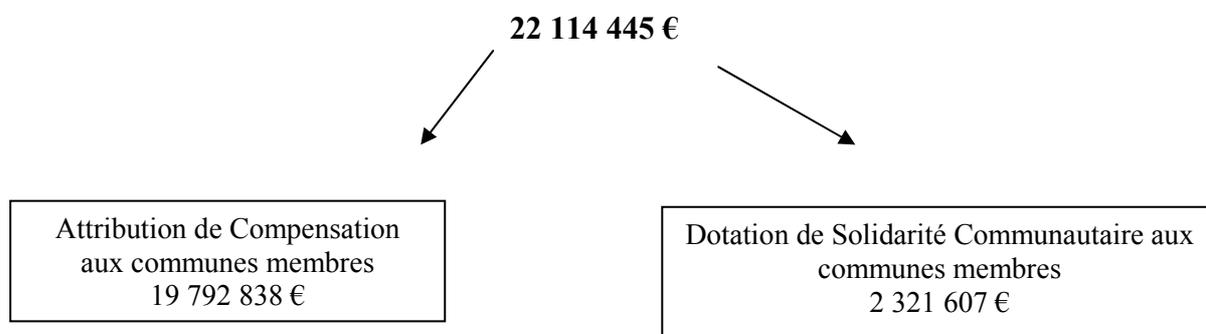
↳ Marché de communication institutionnelle = 148 708,43 €

	2002	2003	2004	Evolut° 04/03	Evolut° 04/02
Prestations de services aux usagers	31 369 797,83 €	36 353 863,40 €	41 879 701,95 €	15,27 %	33,6 %
Dont, Collecte et traitement des OM	18 214 094,84 €	19 680 984,49 €	24 095 608,60 €	22,56 %	32 %
Transports urbains et scolaires	13 155 702,99 €	16 643 005,71 €	17 635 384,92 €	6 %	34 %

➔ Un état détaillé de l'ensemble des prestations assurées aux usagers est présenté en annexe dans les rapports de gestion établis par les services gestionnaires du TCO.

2 REVERSEMENT DE FISCALITE AUX COMMUNES :

Ce poste de dépenses représente **un volume budgétaire de 22 114 445 € soit 30 % des dépenses réelles de fonctionnement de 2004** et se répartit comme suit :



■ Le premier volet du reversement concerne une dépense obligatoire pour le TCO, à savoir les « Attributions de Compensation » qui ont pour objectif de neutraliser l'impact de la mise en place de la TPU sur les finances des communes.

Pour ce faire, l'attribution de compensation doit assurer aux communes membres le même volume de recettes qu'elles percevaient au 31 décembre 2001.

■ Dotation de Solidarité Communautaire : 2 321 607 €

C'est un volet facultatif de l'intercommunalité qui a pour objectif d'instaurer une péréquation des richesses fiscales ainsi qu'un encouragement à l'accueil d'entreprises par le biais d'un critère de calcul lié à la localisation des bases de TP dans les communes membres.

	2002	2003	2004	Evolution 04/03
Reversement de fiscalité aux communes	21 599 787 €	21 799 880 €	22 114 445 €	1,44 %
Dont,				
-Attribution de compensation	19 512 582 €	19 512 582 €	19 792 838 €	1,4 % ^(f)
-DSC	2 087 205 €	2 287 298 €	2 321 607 €	1,5 %
DSC du TCO/hab	11,50 €/hab	12,60 €/hab	12,80 €/hab	
Moyenne CA		26 €/hab		

^(f) Le différentiel correspond à la compétence « Politique de la ville » retournée aux communes de Saint Paul, Saint Leu et Trois Bassins.

- Affectation des ressources de la TP 2004 -

	2002	2003	2004
TP globale perçue par le TCO	31 079 518 €	34 181 666 €	35 046 624 €
AC reversée aux communes membres	63%	57%	56%
DSC reversée aux communes membres	7%	7%	7%
TP nette conservée par le TCO pour l'exercice des compétences	30%	36%	37%

3 FRAIS DE STRUCTURE :

Ce poste de dépenses d'un montant de 7 495 940,90 € **représente près de 10 % des dépenses réelles de fonctionnement du TCO en 2004**. Les principaux postes se définissent comme suit :

- charges de personnel = 4 362 079,67 € soit 6 % des dépenses réelles de fonctionnement (y compris la régie environnement)
- frais de centre relatifs au fonctionnement de la structure = 2 218 848,60 €
- poste des élus (indemnités, ...) = 915 012,63 €

	2002	2003	2004	Evolut° 04/03	Evolut° 04/02
Frais de structure	4 677 917,69 €	6 962 460,88 €	7 495 940,90 €	7 %	60 %
-Charges de personnel	2 570 320,08 €	3 871 930,65 €	4 362 079,67 €	12,65 %	70 %
-Poste des élus	840 497,23 €	878 475,98 €	915 012,63 €	4,15 %	9 %
-Fonctionnement divers	1 267 100,38 €	2 212 054,25 €	2 218 848,60 €	0,30 %	75 %
Frais de structure /hab	26 €/hab	38 €/hab	41 €/hab		

4 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : 1 843 837,07 €

Ces subventions s'inscrivent dans le cadre des compétences dévolues au TCO. Le détail figure ci-après :

NOM DE L' ASSOCIATION BENEFICIAIRE	MONTANT DE LA SUBVENTION VERSEE
- POLE AMENAGEMENT	38 760,00 €
AGORAH (ASSOCIATION)	30 000,00 €
ASS. CAPTAGE	260,00 €
ASS. PARC MARIN DE LA REUNION	8 500,00 €
- POLE ECONOMIQUE & TOURISTIQUE	167 325,64 €
ASS. ADIE	7 000,00 €
ASS. GRAH TER	28 000,00 €
ASS. GRAH TER	7 000,00 €
ASS. NATURE ET PATRIMOINE	1 200,00 €
ASS. REUNION ENTREPRENDRE	15 000,00 €
OFFICE DU TOURISME DE ST LEU	30 000,00 €
OFFICE DU TOURISME POSSESSION	14 516,64 €
SEM GEM'PORT DES MASCAREIGNES	60 000,00 €
SEMTO	4 609,00 €
- POLE ENVIRONNEMENT	952 828,28 €
ARER - AGENCE REGIONALE DE L'ENERGIE DE LA REUNION	1 000,00 €
ASS. CAP INSERTION	192 676,11 €
ASS. DEVELOPPEMENT 3 BASSINS	167 480,37 €
ASS. DIAGONALE DES FOUS	621,05 €
ASS. DONN A NOU LA MAIN	600,00 €
ASS. FRANCAISE CTRE MYOPATHIES	900,00 €
ASS. NOU LE GADIAMM	372 595,70 €
ASS. PORT ENVIRONNEMENT	216 955,05 €
- POLITIQUE DE LA VILLE	330 052,15 €
ADAC-ASS./DVPT ARTISTIQUE&CULTUREL	4 300,00 €
APR - ASS. PR LA PROMOTION EN MILIEU RURAL	73 052,90 €
AREP-REUN. EDUCATION POPULAIRE	3 750,00 €
ASS. 1000 Logos 1000 Slogans	5 000,00 €
ASS. ADIERG	20 340,00 €
ASS. ALTERNATIVES & DEVELOPPEMENT	5 104,70 €
ASS. ASCIDEN	19 094,00 €
ASS. BASE NAUTIQUE MASCAREIGNE	18 464,00 €
ASS. DES HAB. SECTEUR COMBAVAS	1 189,10 €
ASS. DONN A NOU LA MAIN	4 190,00 €
ASS. FARFAR	11 642,00 €
ASS. JIROMON	4 190,00 €
ASS. KALOU PILE	1 200,00 €
ASS. LITTORAL SUD	2 608,00 €
ASS. NATURE ET PATRIMOINE	10 300,00 €
ASS. PASS'PORT	8 380,00 €
ASS. RESEAU ECHANGES & SAVOIRS	4 190,00 €
ASS. RESEAU OTE	6 704,00 €
ASS. SOURIRE ARC EN CIEL	606,45 €
ASS. TCHAO LA RAK	4 190,00 €
ASS. VILLAGE TITAN CENTRE CULT	3 041,00 €
ASS. WAR DOMAIN	4 190,00 €
ASS. ZENES 2000	4 190,00 €
COOP. SC. ECOLE ST LEU CENTRE	690,00 €
COOPIDEN	1 456,00 €

FSE COLLEGE MIXTE JEAN ALBANY	4 190,00 €
MIO-MISSION INTERCOMMUNALE DE L' OUEST	103 800,00 €
- TRANSPORT	281 871,00 €
GET 974 (Groupement d'employeurs dans le transport)	281 871,00 €
- AUTRES	73 000,00 €
T'COS (Comité d'Oeuvre Soc.)	70 000,00 €
ASS. COLLECTIF AIDE EXCLUSION	3 000,00 €
TOTAL GENERAL...	1 843 837,07 €

	2002	2003	2004	Evolution 04/03
Subventions octroyées par le TCO	828 909,93 €	932 271,19 €	1 843 837,07 € ⁽¹⁾	98 %

⁽¹⁾ L'évolution entre 2004 et 2003 s'explique par les subventions liées aux opérations de collecte sélective sur Saint Leu et Trois Bassins.

5 AUTRES CHARGES: 140 935,93 €

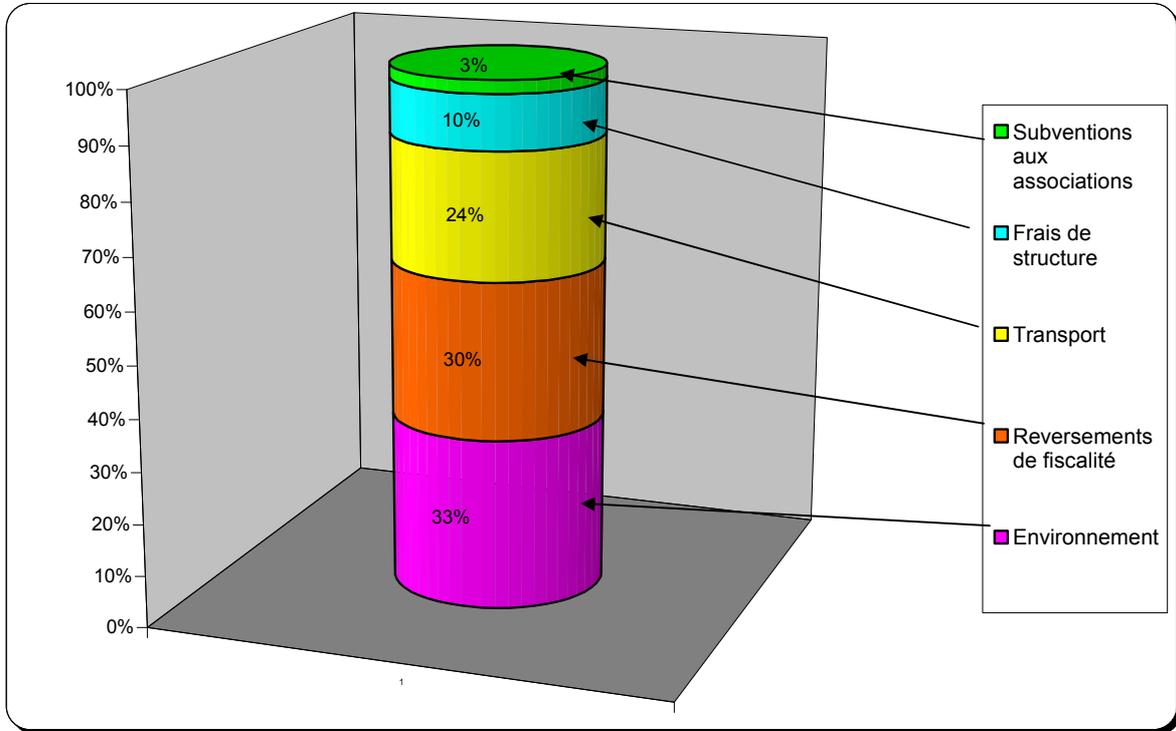
- Fonds de concours aux communes membres : 140 000 € (en matière transport : 100 000 € à Trois Bassins chemin ARMANETTE; 40 000 € au Port opération piste vélo),
- Charges exceptionnelles : 935,93 €.

EVOLUTION DES DEPENSES DE GESTION DU TCO

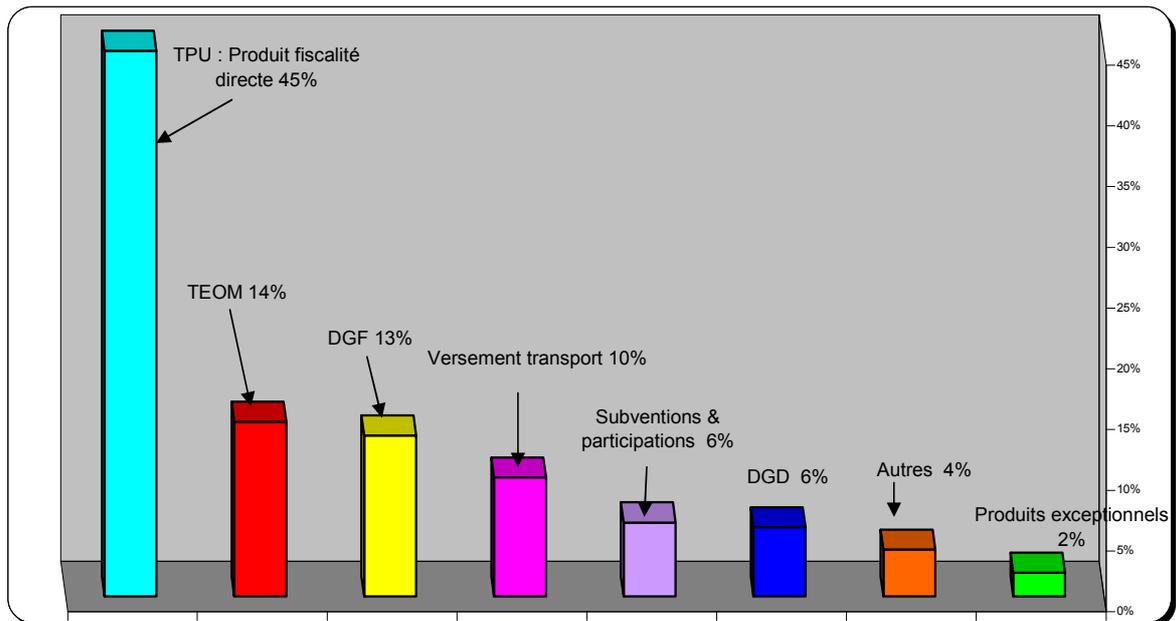
Dépenses de gestion	2002	2003	2004	Evolution en %	Evolution en M€
Prestations de services aux usagers dont:					
<i>collecte & traitement des om + fourrières</i>	31 369 797	36 353 863	41 879 702	15%	5 525 839
<i>transports publics & scolaires</i>	18 214 094	19 680 984	24 095 609	22%	4 414 625
	13 155 703	16 643 005	17 635 385	6%	992 380
Reversement de fiscalité aux communes	21 599 787	21 803 382	22 114 445	1%	311 063
Frais de personnel	2 570 320	3 871 930	4 362 080	13%	490 150
Subventions aux associations	828 909	932 271	1 843 837	98%	911 566
Frais de siège	2 255 604	3 133 920	3 133 860	0%	-60
Fonds de concours			140 000	-	
TOTAL	58 624 417	66 095 366	73 473 924	11%	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Structure des dépenses réelles de fonctionnement



Structure des recettes réelles de fonctionnement



II – SECTION D'INVESTISSEMENT

	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	Reports
2002	8 530 758,79 €	1 892 775,95 €	22 %	1 828 070,49 €
2003	14 214 567,06 €	7 710 971,79 €	54 %	1 687 391,06 €
2004	33 151 214,62 €	19 110 073,27 €	57 %	7 925 004,97 €

A titre préliminaire, il est rappelé au conseil communautaire les points suivants :

☛ ■ Le TCO est aujourd'hui **propriétaire de son siège social**, acquis pour un montant de 3 973 750 €. Cette acquisition permettra ainsi de réaliser une économie de l'ordre de 380 000 € en frais de location immobilière.

☛ ■ Le volume consacré aux **études sectorielles** représente une **enveloppe de 1 407 118,30 €**, soit 11 % des dépenses réelles d'investissement réalisées. La répartition par pôle de compétence est la suivante :

- Pôle aménagement : 414 730,15 € ;
- Pôle économique : 375 602,33 € ;
- Pôle environnement : 174 529,44 € ;
- Pôle transport : 172 965,41 € ;
- Pôle culture et sport : 139 678,93 € ;
- Pôle administration générale : 121 166,09 € ;
- Politique de la ville : 8 445,95 €.

☛ ■ Dans l'attente de valider le contenu de ses études en cours de réalisation, le TCO poursuit sa politique de **maîtrise foncière**.

A ce sujet, le montant des **acquisitions foncières au titre de 2004 s'élève à 4 958 000 €** (reports compris) et concernent des parcelles destinées à accueillir les futurs équipements structurants du TCO. Il s'agit notamment du terrain situé à Cambaie en vue de la réalisation de l'hippodrome.

A] Les dépenses d'Investissement du Compte Administratif 2004 :

➔ La section d'investissement débouche sur une **réalisation budgétaire de 19 110 073,27 €**, se décomposant comme suit :

- mouvement d'ordre : 6 768 098,28 € ;
- mouvement réels : 12 341 974,99 €.

Par domaine de compétence, la répartition des principales opérations 2004 est la suivante :

☉ ■ *Pôle Environnement* = 3 313 340,84 € correspondant principalement à :

- acquisition d'équipements de traitement des déchets ménagers et assimilés (bio composteurs et bornes à verre : 1 682 132,59 €) ;
- prise de participation dans la SEM CYCLEA et SEM Balnéaire (1 284 450 €) ;
- aménagement et rénovation des locaux pour les services techniques de la Direction Environnement (134 626,83 €) ;
- aménagement de la déchèterie à l'Etang Saint Paul.

☉ ■ *Pôle Economique & touristique* = 2 877 927,88 € de mouvements réels correspondant principalement à :

- aménagement de la ZAC environnement (2 496 000 €) ;
- acquisition du terrain à Cambaie pour la réalisation de l'hippodrome (3 900 000 € : mouvement d'ordre avec transfert d'emprunt) ;
- réalisation de la première zone d'activité du TCO pour une surface de 4 000 m² de locaux sur le secteur de Vue Belle/Bras Montvert.

☉ ■ *Pôle Informatique de gestion* = 336 870,45 € correspondant à :

- ouverture de 5 cyber bases (1 par commune) ;
- acquisition de mobiliers de bureau et de matériels informatiques pour les services.

☉ ■ *Travaux et équipements du siège du TCO* :

- renforcement du parc automobile (293 234,89 €) ;
- travaux de rénovation sur l'ancien siège du TCO à Saint Gilles les hauts et autres sites (287 001,23 €).

➔ **Par conséquent, sur la base des mouvements réels (hors reports), le taux de réalisation s'élève à 47%.**

Un état détaillé des opérations réalisées est intégré dans l'analyse sectorielle présentée en annexe.

B] Financement des dépenses d'Investissement du Compte Administratif 2004 :

Compte tenu du montant des dépenses réalisées, les recettes réelles d'investissement sont les suivantes :

- Dotations et fonds propres (FCTVA) : 207 770,71 € ;
- Remboursement de prêts : 325 840 € (avances de trésorerie aux PLIE) ;
- Subventions des opérations d'investissement : 1 522 028,51 €.

Le tableau ci-dessous donne la quote part des subventions dans le plan de financement des opérations d'investissement :

	2002	2003	2004	Moyenne sur 3 ans
Taux moyen de subvention	23%	22%	19%	20%
Recettes encaissées	216 451,59	571 655,45	3 373 227,91	
Dépenses réalisées ^(h)	936 326,44	2 610 578,64	17 563 995,47	

(h) Comptes 20+21+23

➡ Enfin, le TCO a mobilisé ses premiers emprunts en 2004, pour un montant de 3 900 000 €, ce qui représente dès 2005, une charge d'annuité de 733 000 €.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur les points suivants :

- l'adoption du Compte de Gestion 2004 du comptable du TCO (qui dégage en effet le même résultat excédentaire),

- l'adoption du Compte Administratif 2004 du TCO,

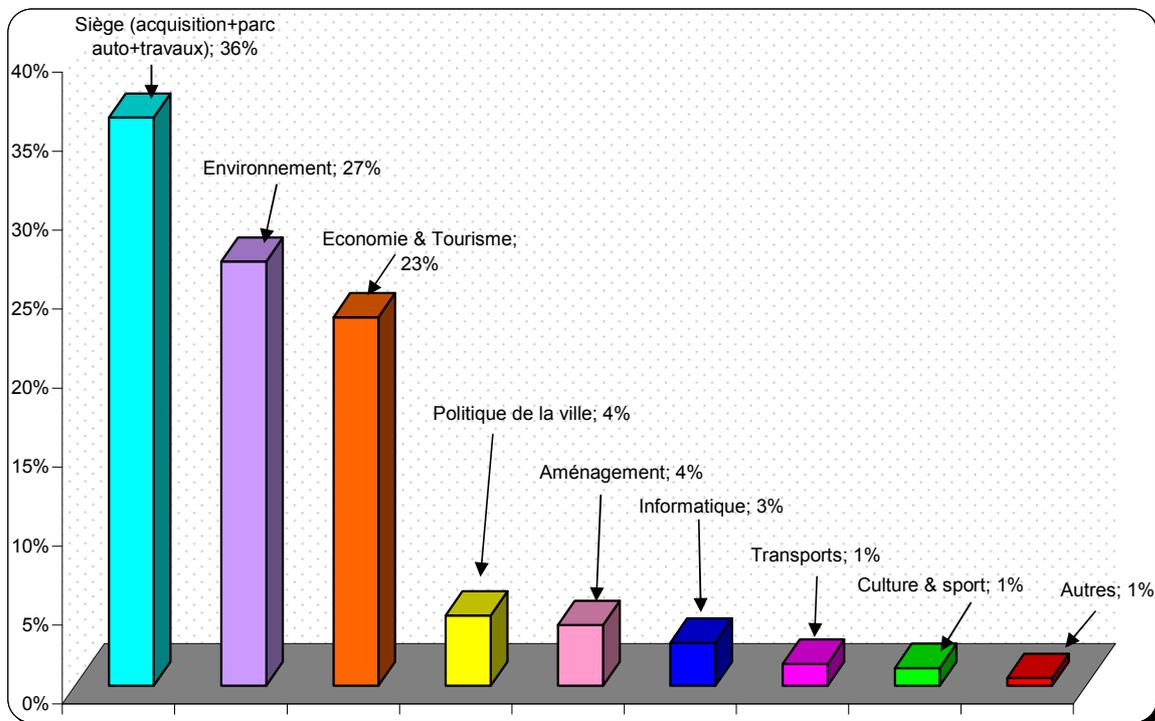
- l'affectation du résultat excédentaire dégagé sur l'exercice 2004 soit 7 275 187,43 € comme suit :

* en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 5 924 658,23 € (compte 1068) ;

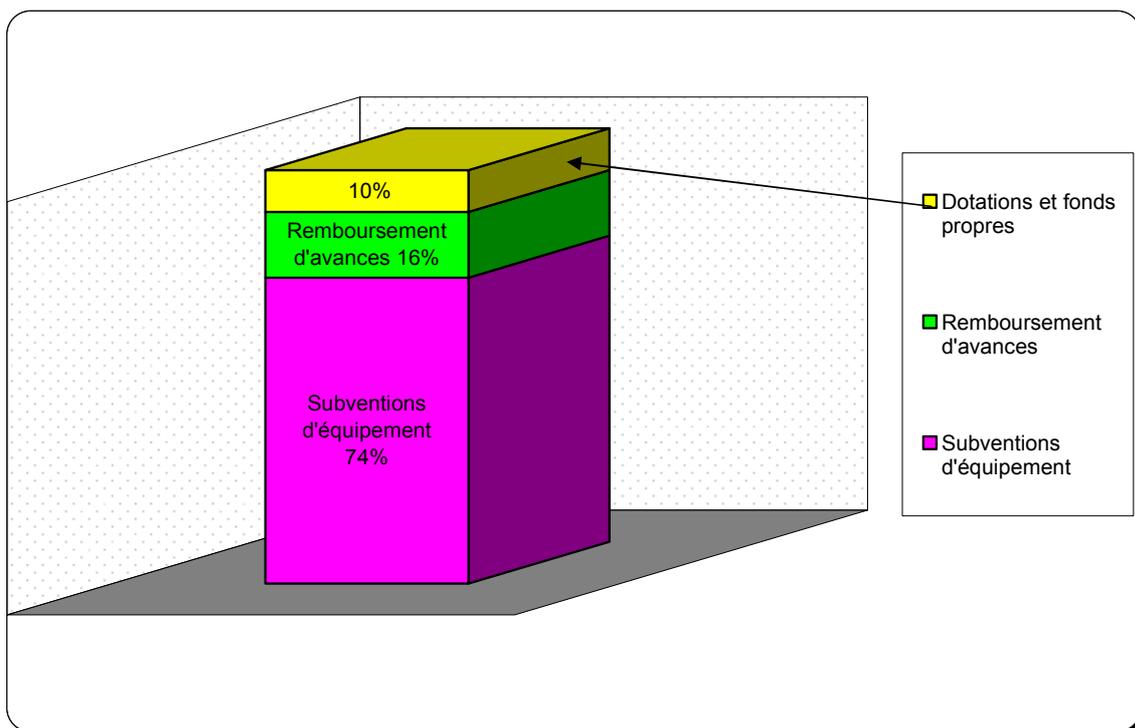
* le solde, soit 1 350 529,20 € en excédent de fonctionnement reporté (compte 002) qui viendra compléter en partie notre autofinancement 2005 des opérations d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

STRUCTURE DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (12 341 974,99 €)



STRUCTURE DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (2 055 639,22 €)



TCO-CA 2004
Tableau synthétique budgétaire

BUDGET	2002		2003		2004		Variation 04/03
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
Total prévisions	73 318 592,58	73 318 592,58	90 160 223,83	90 160 223,83	114 967 152,62	114 967 152,62	
Investissement	8 530 758,79	8 530 758,79	14 214 567,06	14 214 567,06	33 151 214,62	33 151 214,62	
Fonctionnement	64 787 833,79	64 787 833,79	75 945 656,77	75 945 656,77	81 815 938,00	81 815 938,00	
Réalisations budgétaires	60 874 645,42	63 303 410,02	74 251 827,59	77 996 263,52	93 481 140,80	91 505 475,57	
Investissement	1 892 775,65	763 519,08	7 710 971,79	6 569 148,23	19 110 073,27	9 859 220,61	
% réalisation	22%	9%	54%	46%	58%	30%	
Fonctionnement	58 981 869,77	62 539 890,94	66 540 855,80	71 427 115,29	74 371 067,53	81 646 254,96	
% réalisation	91%	97%	88%	94%	91%	100%	
Restes à réaliser							
Investissement	1 828 070,49	877 962,66	1 687 391,06	1 282 213,08	7 925 004,97	11 251 199,40	
Excédent net de clôture		1 478 656,77		3 339 257,95		1 350 529,20	

RECETTES				2004		Variation 04/03
Recettes réelles de fonctionnement		60 970 381,82		66 213 190,36	78 040 159,53	18%
* TPU : Produit de la fiscalité directe		31 079 517,66		34 274 092,00	35 068 964,00	2%
dont : TPU + Compensations fiscales		30 940 314,66		34 181 666,00	35 046 624,00	3%
Fiscalité reversée		139 203,00		92 426,00	22 340,00	
* TEOM		9 500 000,00		10 069 407,00	11 234 928,00	12%
* DGF		9 370 007,00		9 786 760,00	10 348 963,00	6%
* Versement transport perçu		6 914 545,56		7 385 918,74	7 648 611,04	4%
* Subventions et participations		2 001 347,05		1 219 043,34	4 752 658,71	
* DGD scolaires & urbaines		2 104 964,55		1 619 518,79	4 451 774,03	
* Autres recettes de gestion				1 858 450,49	3 011 727,26	
* Produits exceptionnels				3 686 984,98	1 522 533,49	
Recettes réelles d'investissement		216 451,59		1 333 454,14	2 055 639,22	54,16%
FCTVA				395 644,69	207 770,71	
Remboursement d'avances de trésorerie				366 154,00	325 840,00	
Subventions d'équipement		216 451,59		571 655,45	1 522 028,51	

TCO-CA 2004
Tableau synthétique budgétaire

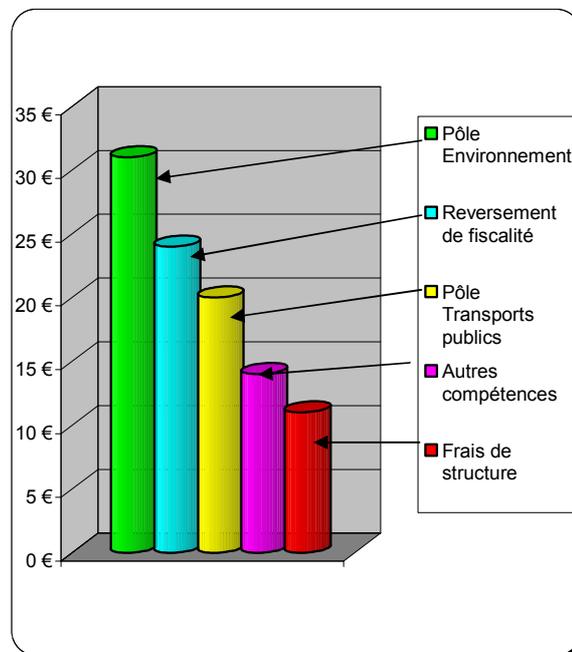
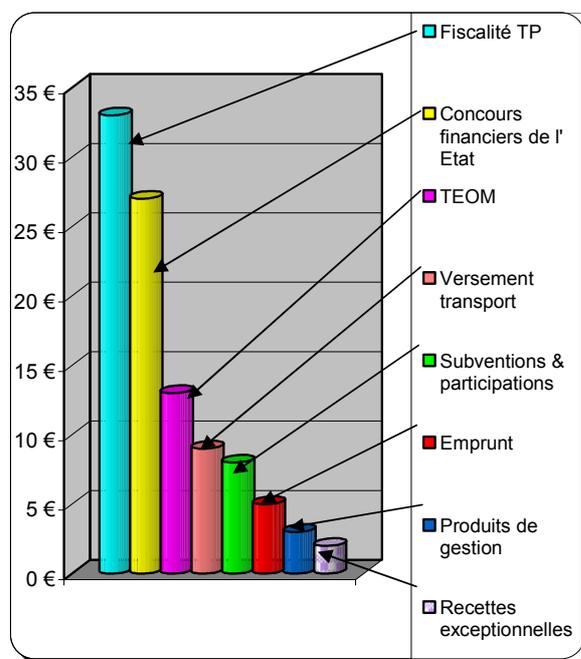
DEPENSES							
BUDGET	2002		2003		2004		Variation 2004/2003
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
Affectation des dépenses réelles d'investissement	1 641 545,01		3 866 377,98		12 341 974,99	-	↑↑↑
* Siège (acquisition+parc auto+travaux)	442 623,83		527 014,43		4 438 732,70		
* Environnement	733 163,09		334 563,33		3 313 340,84		
* Economie & Tourisme	12 036,16		800 763,62		2 877 927,88		
* Politique de la ville			491 773,14		549 945,34		
* Aménagement	15 492,70		825 895,87		476 075,00		
* Informatique	143 367,12		146 321,39		336 870,45		
* Transports publics urbains	294 862,11		740 046,20		172 965,41		
* Culture & sport			28 903,98		139 678,93		
* Autres					36 438,44		
Dépenses réelles de fonctionnement	58 624 417,59		66 095 366,93		73 473 924,92		11%
* Prestations de services aux usagers	31 369 797,83		36 323 990,20		41 730 993,52		15%
dont : * Environnement (col. & trait. OM, fourrière)	18 214 094,84		19 680 984,49		24 095 608,60		22%
* Transports publics urbains & scolaires	13 155 702,99		16 643 005,71		17 635 384,92		6%
* Reversements aux communes	21 599 787,00		21 803 382,00		22 114 445,00		
Attribution de compensation	19 512 582,00		19 512 582,00		19 792 838,00		
Dotation de solidarité communautaire	2 087 205,00		2 287 298,00		2 321 607,00		
Autres			3 502,00				
* Frais de structure	4 687 917,69		6 816 028,23		7 644 649,33		12%
dont principalement : Charges de personnel	2 570 320,08		3 871 930,65		4 362 079,67		13%
Poste des élus	840 497,23		878 475,98		915 012,63		4%
Locations mobilières et immobilières	325 139,87		378 441,19		504 336,69		33%
Gestion parc Auto	97 940,43		179 675,63		228 146,31		27%
Frais de télécommunication	81 579,78		146 766,45		200 577,98		37%
Gestion parc informatique	55 621,27		132 724,68		113 893,19		
Frais de formation	23 608,74		84 463,59		82 434,38		
Fournitures administratives	59 230,64		77 241,77		48 681,11		
Frais de mission	16 127,54		25 533,31		47 026,78		84%
Frais de réception	37 346,23		41 047,73		12 505,23		
Communication			29 873,20		148 708,43		
Autres	580 505,88		969 854,05		981 246,93		
* Subventions aux associations	828 909,93		932 271,19		1 843 837,07		98%
* Fonds de concours aux communes					140 000,00		
* Frais d'études et de recherche	138 005,14		219 695,31		-		
Dont : Etudes Politique de la ville	81 646,25		34 933,50				
Finances	46 914,70		49 910,00				
Tourisme et économie	9 444,19						
Environnement			17 446,80				
Transports publics urbains			114 679,51				
Aménagement			2 725,50				

Pour 100 € perçus

Recettes réelles	2002	2003	2004
Fiscalité TP	38 €	36 €	33 €
Concours financiers de l'Etat	32 €	28 €	27 €
TEOM	16 €	14 €	13 €
Versement transport	11 €	10 €	9 €
Subventions & participations	3 €	3 €	8 €
Emprunt	-	-	5 €
Produits de gestion	1 €	3 €	3 €
Recettes exceptionnelles	-	6 €	2 €
TOTAL	100 €	100 €	100 €

Pour 100 € dépensés

Dépenses réelles	2002	2003	2004
Pôle Environnement	31 €	29 €	31 €
Reversement de fiscalité aux communes membres	36 €	31 €	24 €
Pôle Transports publics	22 €	25 €	20 €
Autres compétences	3 €	5 €	14 €
<i>dont pôle économique & touristique</i>			8 €
<i>autres</i>			6 €
Frais de structure	8 €	10 €	11 €
TOTAL	69 €	71 €	100 €



GRILLE D'ANALYSE - POSITIONNEMENT DU TCO

	TCO 2002	TCO 2003	TCO 2004	Moyenne CA Métropole (2003) (a)	CA Réunion 2004
I - ANALYSE FISCALE					
● FISCALITE					
Taux de TP	15,61%	15,90%	16,30%	17,03%	14,63%
Bases nettes TP/habitant	821 €	888 €	914 €	1 480 €	937 €
Produit fiscal/habitant (compensat.comprises)	171 €	189 €	193 €	355 €	188 €
TEOM perçue/hab. ^(b)	53 €	55 €	62 €	66 €	86 €
DSC versée/hab.	12 €	12,5 €	13 €	26 €	35,5 €
Poids de la fiscalité TP/recettes de fonctionnement (indicateur d'indépendance financière)	51%	51%	45%	75%	40%
● DGF	52 €/hab.	54 €/hab.	57 €/hab.	41 €/hab.	49 €/hab.
● Versement transport perçu/hab.^(b)	38 €/hab.	40 €/hab.	42 €/hab.	66 €/hab.	123 €/hab.
	TCO 2002	TCO 2003	TCO 2004	Moyenne CA Métropole (2003) (a)	CA Réunion 2004
II- ANALYSE FINANCIERE					
Affectation par le TCO des ressources de la TP					
Attribution de compensation aux communes membres	63%	57%	56%	62%	51%
Dotation de solidarité aux communes membres	7%	7%	7%	5%	19%
TP affectée à l'exercice des compétences par le TCO	30%	36%	38%	32%	30%
● Dépenses de personnel	14 €/hab.	21 €/hab.	24 €/hab.	46€/hab.	40€/hab.
Dépenses de personnel/ dépenses nettes de gestion hors AC+DSC	7%	9%	9%	24%	14%
● Dépenses d'équipement	7,5 €/hab.	16 €/hab.	80 €/hab.	44 €/hab.	90€/hab.
● Epargne nette	2 345 964 €	3 804 808 €	4 566 234 €		10 400K €
Taux d'épargne nette ^(c)	4%	5%	6% 8%(d)	17,5% ^(d)	14%

Population=181 819 habitants

(a) sources statistiques ADCF/Dexia 2003

(b) source ADCF/DEXIA budgets annexes C.Agglo

(c) Epargne/recettes réelles de fonctionnement

En italique, données relatives aux CA génération 2002

(d) Net des reversements obligatoires

RAPPORT D'ACTIVITES 2004

**ANALYSES SECTORIELLES ET RAPPORTS DE
GESTION DES SERVICES**

PÔLE ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

PREAMBULE

La loi Barnier en date du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement, met l'accent sur la transparence et l'information des usagers. Dans cette optique, la loi précise que chaque Président d'un Etablissement public de coopération intercommunale doit présenter « un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers ». Ce rapport doit ensuite faire l'objet d'une validation par chaque Conseil municipal des communes membres de la Communauté d'Agglomération.

Dans ce cadre, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a publié un décret (n° 2000-404 du 11 mai 2000) qui définit le contenu de ce rapport.

Ainsi, conformément à la réglementation en vigueur, le présent rapport reprend dans une première partie les indicateurs techniques. Seront mis en évidence les indicateurs relatifs à la pré collecte, à la collecte et au traitement des déchets, mais également les autres missions menées par le TCO en faveur de la protection de l'environnement. La seconde partie mettra en relief les indicateurs financiers, et enfin, la troisième partie, les perspectives d'évolution.

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES.

1. LE TERRITOIRE DESSERVI.

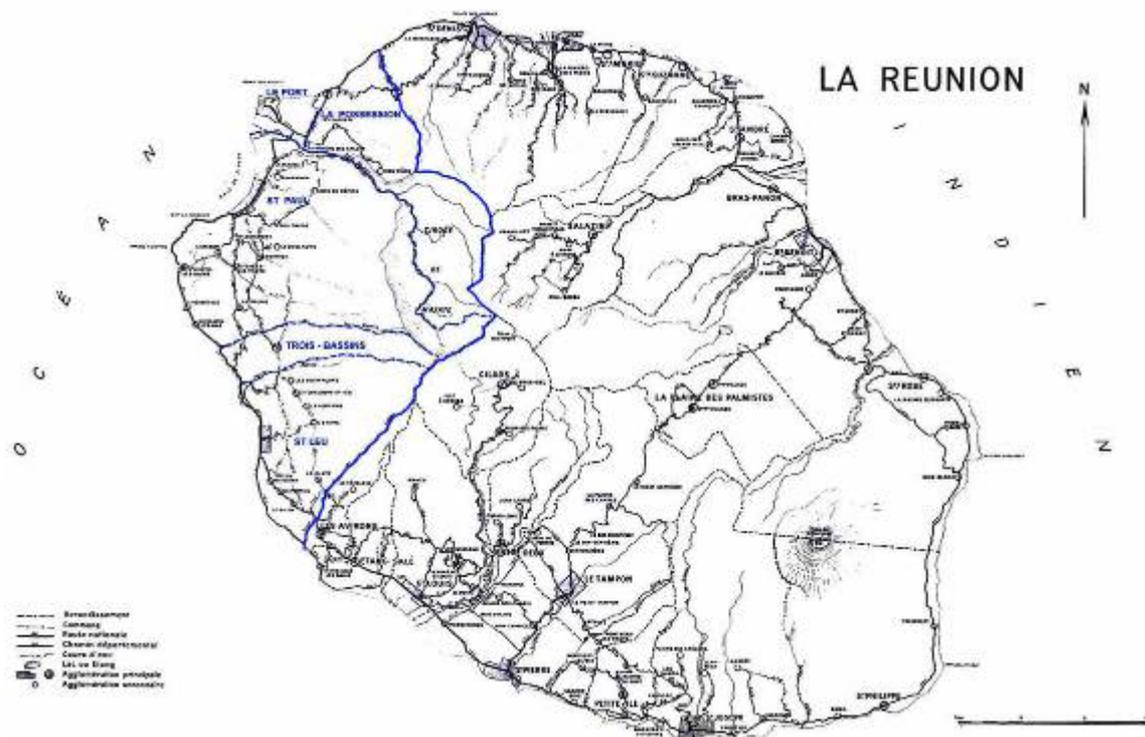
1.1. Le périmètre.

La Communauté d'Agglomération du « Territoire de la Côte Ouest », qui regroupe aujourd'hui les communes de Saint-Leu, Trois-Bassins, Saint-Paul (sous-préfecture de la circonscription ouest), Le Port et La Possession a été officialisée le 1^{er} janvier 2002. Le TCO compte aujourd'hui 181 819 habitants, au dernier recensement effectué en 1999 par l'INSEE, répartis comme suit :

- Saint-Leu : 25 526 habitants ;
- Trois-Bassins : 6 624 habitants ;
- Saint-Paul : 88 980 habitants ;
- Le Port : 38 675 habitants;
- La Possession : 22 014 habitants.

Aujourd'hui, tout le territoire du TCO est desservi par des collectes en porte-à-porte ou par points de regroupement pour les habitations difficiles d'accès. La Communauté d'agglomération exerce pour ses différentes communes membres la compétence relative à la pré collecte, la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés, ainsi que la lutte contre les dépôts sauvages.

Carte n° 1 – Périmètre de la Communauté d'agglomération « Territoire de la Côte Ouest »¹



1.2. L'organisation du service.

Le service de collecte des déchets ménagers et assimilés est effectué selon deux modes :

- la collecte en porte-à-porte ;
- l'apport volontaire, par le biais des déchèteries ou des bornes d'apport volontaire pour le verre.

Ce service de collecte en porte-à-porte est actuellement effectué par un prestataire privé, la Société ONYX. Seuls les enlèvements de dépôts sauvages et la collecte de corbeilles à papier sont effectués directement par le TCO par le biais de sa régie.

Il y a cinq flux de déchets :

- les ordures ménagères ;
- les journaux magazines ;
- le verre ;
- les déchets végétaux ;
- et les encombrants.

La collecte sélective a débuté en 1999 sur les communes du Port et de La Possession, et en 2003 pour les trois autres communes. A la fin de l'année 2004, tous les habitants du TCO ont été desservis par la collecte sélective et dotés à cette fin d'un bac jaune, sauf ceux de Mafate.

¹ Source cartographique : BBJ – Etude pour la mise en place du service de pré collecte et de collecte des déchets ménagers et assimilés.

En outre, les centres-villes des communes de Saint-Paul et du Port bénéficient d'une collecte spécifique de cartons et emballages.

L'organisation simplifiée du service de collecte est donnée dans le tableau suivant.

Tableau n° 1 – Organisation simplifiée du service de collecte

Typologie des déchets	Dotation	Fréquences de collectes
Ordures ménagères résiduelles	Bacs roulants bleus ou verts	2 fois par semaine (C2)
Emballages et journaux magazines	Bacs roulants jaunes	1 fois par semaine (C1)
Verre	Bornes d'apport volontaire	Mise en place progressive sur l'ensemble du territoire. Collectes effectuées sur ordre de service de vidage.
Déchets végétaux	Présentation en vrac	1 à 4 fois par mois
Encombrants	Présentation en vrac	1 à 2 fois par mois

2. LA PRE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES ET DES DECHETS RECYCLABLES.

L'ensemble des usagers du TCO sont collectés mécaniquement et possèdent à cet effet un bac roulant hermétique dont le volume est fonction de la taille du ménage et de la fréquence des collectes. Le TCO dispose de deux contrats pour la pré collecte par bacs roulants. Ces prestations sont assurées par la même Société, *La Réunion Villes Propres* (LRVP).

Un contrat concerne les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins. Il comprend une prestation de **location – maintenance** avec la dotation initiale et la maintenance du parc (notamment le remplacement des pièces défectueuses, des bacs volés et détériorés) pour les bacs OMR, alors qu'il s'agit d'un marché **d'acquisition – maintenance** pour les bacs de collecte sélective.

L'autre contrat concerne les communes du Port et de La Possession et comprend une prestation de **maintenance**.

C'est la même société qui gère actuellement le parc de bacs roulants, tant pour les ordures ménagères résiduelles que pour la collecte sélective.

En ce qui concerne les règles de dotation, il convient de préciser que tous les usagers du TCO sont assujettis aux mêmes règles en ce qui concerne les bacs de collecte sélective. La seule particularité réside dans le fait que les non ménages disposent tous d'un bac de 120 litres. Les règles de dotation sont retranscrites dans le tableau suivant :

Tableau n° 2 – Règles de dotation des bacs roulants pour la collecte sélective

Nombre de personnes par foyer	Règles de dotation
1 à 6 personnes	120 litres
7 à 9 personnes	180 litres
A partir de 10 personnes	240 litres

Il en va de même en ce qui concerne les bacs de collecte des ordures ménagères résiduelles, même si les coloris de bacs divergent selon les communes : bac bleu et couvercle bleu pour les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins et bac vert à couvercle vert pour les communes du Port et de La Possession.

Tableau n° 3 – Règles de dotation en bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères résiduelles

Nombre de personnes par foyer	Règles de dotation
1 à 4 personnes	120 litres
5 personnes	140 litres
6 à 7 personnes	180 litres
8 à 9 personnes	240 litres
Plus de 10 personnes	340 litres

Au cours de l'année 2004, le parc de bacs roulants a connu une progression liée à l'arrivée de nouveaux producteurs. Les tableaux suivants montrent l'évolution du parc en tenant compte de la dissociation opérée par les deux contrats.

Tableau n° 4 – Evolution du parc de bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères résiduelles sur les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins

Type de bac	120 litres	140 litres	180 litres	240 litres	340 litres	500 litres	TOTAL
Nombre de bacs au 31 décembre 2003	29 961	4336	2167	2551	4655	107	43 777
Nombre de bacs au 31 décembre 2004	31 237	4417	2266	2630	5134	109	45 793

Tableau n° 5 – Evolution du parc de bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères résiduelles sur les communes du Port et de La Possession

Type de bac	120 litres	140 litres	180 litres	240 litres	340 litres	500 litres	TOTAL
Nombre de bacs au 31 décembre 2003	10 231	2351	1255	2161	1976		17 974
Nombre de bacs au 31 décembre 2004	10 423	2365	1358	2168	2079		18 393

En matière de collecte sélective, le parc se décompose de la manière suivante.

Tableau n° 6 – Evolution du parc de bacs roulants pour la collecte sélective sur les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins

Type de bac	120 litres	180 litres	240 litres	340 litres	TOTAL
Nombre de bacs au 31 décembre 2003	20 522	831	188	161	21 702
Nombre de bacs au 31 12 2004	40 293	1567	536	535	42 931

La forte progression constatée entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2004 est liée au fait que la collecte sélective a été étendue sur tout le territoire de l'ancienne CCCO. Cette généralisation de la collecte sélective s'est traduite tout naturellement par une dotation en bacs spécifiques. En revanche, cette progression est beaucoup plus lente sur le parc des communes du Port et de La Possession, dans la mesure où la collecte sélective était déjà généralisée sur ces communes, comme en témoignent les données du tableau suivant.

Tableau n° 7 – Evolution du parc de bacs de collecte sélective sur les communes du Port et de La Possession

Type de bac	120 litres	180 litres	240 litres	340 litres	TOTAL
Nombre de bacs au 31 décembre 2003	10 673	1	396	721	11 791
Nombre de bacs au 31 décembre 2004	11 001	18	400	734	12 153

Dans le cadre des contrats liant le TCO avec la Société LRVP, cette dernière est amenée à procéder à des opérations de maintenance sur l'ensemble du parc de bacs roulants. La maintenance des bacs roulants regroupe les opérations visant à doter les usagers du TCO de nouveaux bacs (dotation initiale pour les nouveaux producteurs ou remplacement de bacs détériorés), mais également les opérations de maintenance traditionnelle (réparation de bacs endommagés). A ce titre, les opérations de maintenance se déclinent de la façon suivante.

Tableau n° 8 – Opérations de maintenance sur le parc de bacs roulants

Nature	Opérations de Maintenance			
	Parc de bacs roulants des Communes de St Paul, St-Leu et Trois-Bassins		Parc de bacs roulants des Communes du Port et de La Possession	
	Bacs de collecte des O.M.R.	Bacs de C.S.	Bacs de collecte des O.M.R.	Bacs de C.S.
Remplacement de bacs cassés	187	8	414	14
Remplacement de bacs brûlés	104	14	446	44
Remplacement de bacs volés	537	149	489	90
Bacs tombés dans la benne lors de la collecte	156	12	281	16
Réparation de couvercles	35	34	72	8
Réparation de roues	14	6	14	2
Réparation de train de roulement	213	9	132	17
Réparation de blasons et étiquettes	3500	8	2000	2467

3. LA COLLECTE.

La collecte des ordures ménagères est assurée en porte-à-porte sur tout le territoire de la Communauté d'Agglomération, sauf pour les habitations difficiles d'accès. Pour ces dernières, la collecte s'effectue en points de regroupement. Il en existe actuellement **108**, répartis de la manière suivante : 39 sur Saint-Leu, 16 sur La Possession, 12 sur Trois-Bassins et 41 sur Saint-Paul.

Outre la collecte en porte-à-porte, les usagers ont également la possibilité d'apporter leurs déchets dans les déchèteries mises à leur disposition (pour les déchets verts, encombrants et recyclables uniquement). Il s'agit dans ce cas d'un mode de collecte basé sur l'apport volontaire.

En vue d'assurer sa mission de collecte des déchets, le TCO dispose de deux contrats avec la Société ONYX. L'un est effectif pour les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois Bassins, et l'autre pour les communes du Port et de La Possession.

Ces deux contrats de collecte permettent au TCO d'assurer un service, tant pour les particuliers que pour les non ménages (sauf certaines zones d'activités et artisanales).

3.1. La collecte des déchets provenant des ménages.

3.1.1. La collecte des ordures ménagères résiduelles.

Sur les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins, le marché de collecte des ordures ménagères et assimilés a débuté le 1^{er} octobre 2000 pour le compte de la Communauté de Communes de la Côte Ouest (CCCO), devenue depuis le TCO après création de la communauté d'agglomération. Il a été conclu pour une durée de cinq ans et prendra effectivement fin au 31 décembre 2005. Pour les communes du Port et de La Possession, le

marché de collecte et d'évacuation des déchets a débuté le 1^{er} juillet 2002 et s'achèvera le 30 juin 2008.

Pour l'ensemble des communes membres, la collecte des ordures ménagères résiduelles est effectuée deux fois par semaine (C2). En effet, la collecte traditionnelle du milieu de semaine a été remplacée par la collecte sélective pour les secteurs qui bénéficiaient auparavant d'une collecte en C3. La collecte commence généralement à partir de 5 heures. Les déchets collectés sont, soit acheminés à la Station de transit du Port avant d'être dirigés vers le Centre d'enfouissement technique de la Rivière Saint-Etienne, soit acheminés directement vers cet outil de traitement.

La collecte des ordures ménagères et assimilés est effectuée par une flotte de 20 véhicules pour les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins. Pour la commune du Port, la flotte est composée de 11 véhicules, et elle est de 14 véhicules pour la commune de La Possession. Les équipages sont composés d'un chauffeur et de deux ripeurs.

Les camions de collecte ont parcouru **615 825 kilomètres** pour la collecte des ordures ménagères, contre **628 100 kilomètres** pour l'année 2003 sur les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins. Cette baisse du kilométrage s'explique par la diminution des fréquences de collecte (pour les anciennes zones collectées en C3).

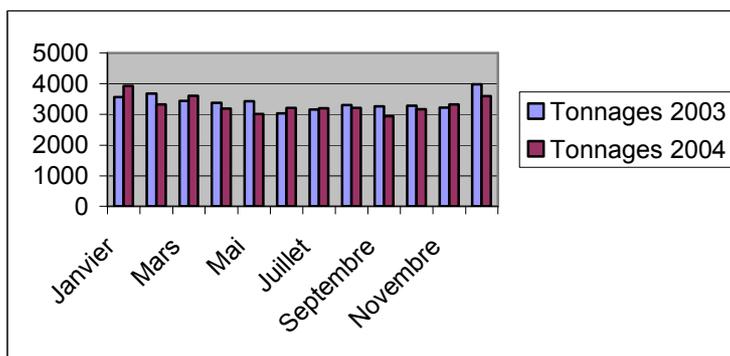
Pour la commune du Port, les camions de collecte ont parcouru **34 899 kilomètres** en 2004, contre **33 652 kilomètres** en 2003. Enfin, pour La Possession, **45 423 kilomètres** ont été parcourus en 2004, contre **43 270** en 2003.

Au cours de l'année 2004, les tonnages de déchets ménagers et assimilés ont sensiblement baissé de 3% sur les communes de l'ex CCCO par rapport aux tonnages enregistrés en 2003, mais ce léger fléchissement trouve sa source dans la mise en place généralisée de la collecte sélective. En effet, l'arrivée du tri sélectif a entraîné par voie de conséquence une diminution des déchets traditionnellement récupérés par le biais des collectes d'ordures ménagères résiduelles.

Les tonnages suivants ont été collectés sur les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins, pour l'année 2004.

Tableau n° 9 – Tonnages d'ordures ménagères résiduelles collectés sur les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins.

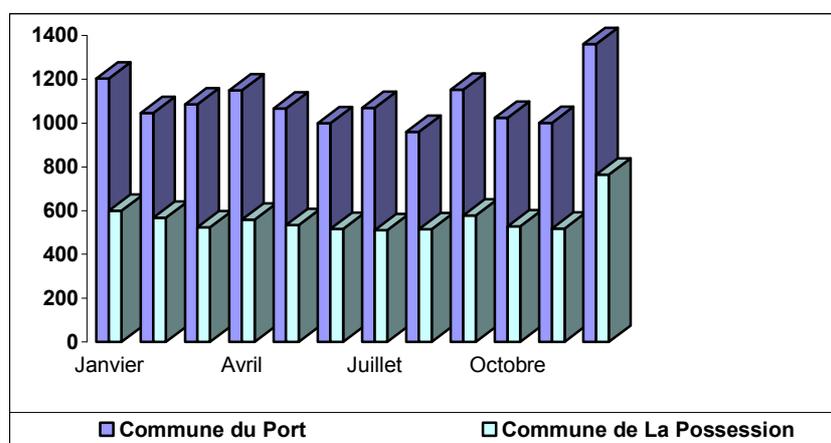
Mois	Tonnages 2003	Tonnages 2004	Delta
Janvier	3568	3928	10%
Février	3680	3326	-10%
Mars	3440	3604	5%
Avril	3379	3193	-6%
Mai	3434	3016	-12%
Juin	3039	3213	6%
Juillet	3159	3197	1%
Août	3304	3211	-3%
Septembre	3261	2946	-10%
Octobre	3283	3171	-3%
Novembre	3222	3324	3%
Décembre	3983	3597	-10%
TOTAL	40752	39726	-3%



Cette tendance à la baisse se vérifie par ailleurs sur la commune du Port, qui note une diminution de 4% par rapport à 2003, mais pas sur la commune de La Possession, qui enregistre au contraire une augmentation de 17% de sa production de déchets ménagers et assimilés.

Tableau n° 10 - Tonnages d'ordures ménagères résiduelles collectés sur les communes du Port et de La Possession.

Mois	Commune du Port			Commune de La Possession		
	Tonnages 2003	Tonnages 2004	Delta	Tonnages 2003	Tonnages 2004	Delta
Janvier	1203	1235	3%	600	636	6%
Février	1046	1064	2%	568	619	9%
Mars	1086	1105	2%	525	717	37%
Avril	1149	999	-13%	559	669	20%
Mai	1066	828	-22%	534	684	28%
Juin	1000	963	-4%	517	588	14%
Juillet	1069	997	-7%	512	626	22%
Août	960	1075	12%	516	620	20%
Septembre	1153	980	-15%	578	626	8%
Octobre	1024	992	-3%	529	734	39%
Novembre	1001	1165	16%	518	607	17%
Décembre	1361	1191	-13%	765	764	0%
TOTAL	13118	12594	-4%	6721	7890	17%



L'analyse de ces chiffres permet de mettre en évidence la production de déchets ménagers par habitants au cours de l'année 2004. Ainsi, la commune du Port comptant actuellement 39 582 habitants connaît une production annuelle de 318 kg par habitant. La commune de La Possession, qui compte 24061 habitants connaît, pour sa part, une production annuelle par habitant de 328 kg.

En revanche, une telle analyse n'est guère possible pour les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins dans la mesure où ces secteurs font l'objet de collectes groupées par un même véhicule. Il est donc impossible de dissocier les gisements de chaque commune et d'établir par la suite un ratio par habitant. Cependant, par rapport aux tonnages collectés sur les trois communes et par rapport à leur nombre d'habitant, il est possible d'établir une moyenne de production par habitant qui est de l'ordre de 327 kg par an.

3.1.2. La collecte sélective.

La collecte sélective a été mise en place sur les communes de La Possession et du Port depuis 1999. Elle a été lancée sur les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins depuis 2003, en plusieurs phases. Elle a d'abord débuté par les Hauts de Saint-Leu et de Saint-Paul et Trois-Bassins. Elle s'est par la suite étendue à tout le territoire du TCO tout au long de l'année 2004. Le déploiement de cette collecte résulte de l'application de l'avenant n° 2 du contrat de base. Cet avenant comprend plusieurs phases de montée en puissance. Depuis le mois d'octobre 2004, la collecte sélective est généralisée à l'ensemble du territoire des communes membres du TCO, à l'exception de Mafate.

Pour les quartiers jusqu'alors collectés trois fois par semaine en ordures ménagères, la collecte sélective s'est substituée à la collecte du milieu de semaine. En revanche, un passage additionnel a été mis en place pour les secteurs qui n'étaient collectés que deux fois par semaine en ordures ménagères. Ces collectes sont effectuées les mercredis ou jeudis, à partir de 7 heures. Les emballages récupérés sont acheminés au Centre de tri Cycléa du Port, avant envoi vers les filières de revalorisation, sauf pour le verre qui est directement acheminé chez Métal Réunion.

Les équipages de collecte sélective, de même que les moyens matériels affectés à ce service sont les mêmes que ceux de la collecte des ordures ménagères. Les caissons de camions de collecte sont lavés avant le démarrage de la tournée de collecte des emballages recyclables. Au cours de l'année 2004, les camions de collecte sélective ont effectué **16 490 kilomètres** sur la commune de La Possession, contre **14 949 kilomètres** en 2003. Sur la commune du Port, **11 696 kilomètres** ont été parcourus en 2004, contre **11 973 kilomètres** en 2003. Pour les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins, **103 582 kilomètres** ont été parcourus en 2004.

Durant l'exercice 2004, les tonnages de déchets recyclables ont connu une progression. Cette augmentation trouve sa source non seulement dans le fait que la collecte sélective a été étendue à l'ensemble du territoire du TCO, mais également dans le fait que les actions de communication et de sensibilisation au tri sélectif ont commencé à produire de bons résultats.

Tableau n° 11 – Tonnages de déchets recyclables collectés sur les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins.

Mois	Tonnages 2003	Tonnages 2004
Janvier		84
Février		68
Mars		75
Avril		79
Mai		56
Juin		93
Juillet		112
Août		97
Septembre		113
Octobre	12	164
Novembre	35	216
Décembre	71	317
TOTAL	118	1474

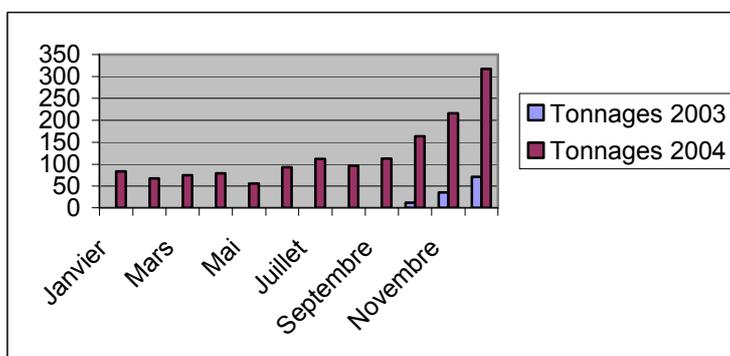
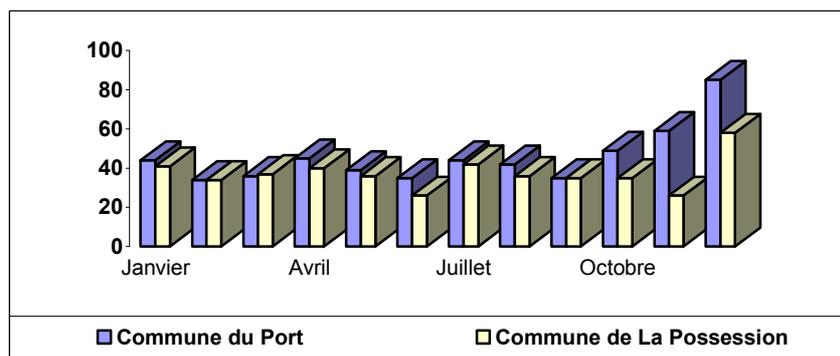


Tableau n° 12 – Tonnages de déchets recyclables sur les communes du Port et de La Possession

Mois	Commune du Port			Commune de La Possession		
	Tonnages 2003	Tonnages 2004	Delta	Tonnage 2003	Tonnages 2004	Delta
Janvier	44	55	23%	41	50	22%
Février	34	37	9%	34	33	-2%
Mars	36	60	68%	37	52	40%
Avril	45	48	7%	40	37	-8%
Mai	39	52	33%	36	31	-16%
Juin	35	41	17%	26	32	20%
Juillet	44	51	15%	42	38	-9%
Août	42	53	26%	36	42	15%
Septembre	35	60	73%	35	51	45%
Octobre	49	47	-4%	35	43	25%
Novembre	59	51	-12%	26	43	63%
Décembre	85	72	-16%	58	59	2%
TOTAL	547	627	15%	446	511	14%



La collecte sélective couvre l'intégralité des communes du Port et de La Possession, ce qui n'était pas le cas l'année précédente (dans la mesure où manquait le centre-ville du Port), d'où une augmentation du tonnage. Sur les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins, la première année de fonctionnement de la collecte sélective montre une bonne qualité du gisement recueilli. Cependant, le taux de présentation reste à améliorer. Il est meilleur pour les secteurs desservis auparavant en C3, c'est-à-dire dans les secteurs Bas. Le refus de collecte des bacs jaunes reste encore important dans les établissements scolaires et les habitations collectives.

Comme pour les ordures ménagères, il est possible d'établir un ratio de production par habitant en ce qui concerne les communes du Port et de La Possession. Ainsi, pour la commune du Port, la production est de **16 kg** par habitant en 2004, contre **14 kg** en 2003. Pour La Possession, elle de **21 kg** par habitant en 2004, contre **19 kg** en 2003.

Pour les communes de Saint-Leu, Trois-Bassins et Saint-Paul, la production en 2004 est de l'ordre de **12 kg** par habitant. Il n'est guère possible d'établir un ratio pour 2003 car la collecte sélective n'était pas intégralement étendue sur ces trois communes.

Afin de mener à bien la montée en puissance et la généralisation du tri sélectif, le TCO a recours à un nombre important d'ambassadeurs du tri dont les missions consistent essentiellement à : communiquer sur les bonnes pratiques du tri, assurer le respect des consignes de tri et les jours de collecte, contrôler le prestataire en charge de la collecte, contrôler le contenu des conteneurs présentés à la collecte (en cas de contenu non conforme, un autocollant « Refus » est apposé sur le bac ; dans ce cas, le bac sera collecté lors de la prochaine collecte d'ordures ménagères résiduelles).

3.1.3. La collecte des déchets verts.

Le marché de collecte des déchets verts est compris dans le marché global de collecte des déchets ménagers et assimilés du Port et de La Possession, qui a débuté le 1^{er} juillet 2002. Pour les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins, le marché a débuté le 1^{er} octobre 2000 et prendra fin au 31 décembre 2005.

La collecte des déchets végétaux est une collecte en porte-à-porte. Les déchets verts sont présentés en vrac devant la propriété, la veille de la collecte. La collecte est effectuée par des camions de type ampli roll à grappin. L'équipage de ces véhicules est composé d'un chauffeur et d'un équipier de collecte sur le Port et La Possession, et d'un chauffeur seul sur les autres communes.

Sur les communes du Port et de La Possession, la collecte des déchets verts a lieu une fois par semaine, alors qu'elle est de une à quatre fois par mois sur les trois autres communes.

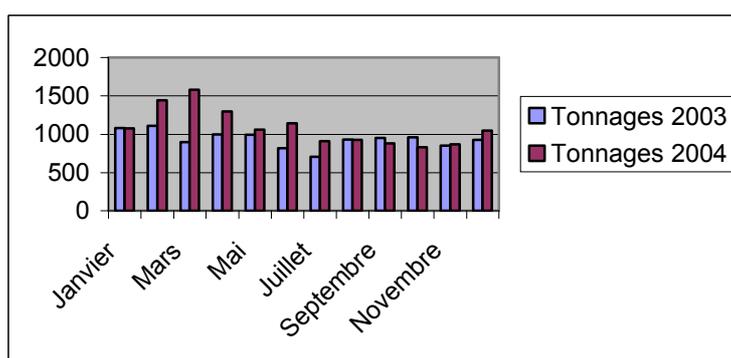
Au cours de l'année 2004, **242 633 kilomètres** ont été parcourus pour la collecte des déchets verts sur les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins, contre **236 476 kilomètres** pour l'année 2003.

Pour la commune du Port, ce kilométrage s'élève à **23 938 kilomètres** en 2004, contre **22 678 kilomètres** en 2003. Pour la commune de La Possession, ce chiffre s'élève à **35 888 kilomètres** pour 2004, contre **33 768 kilomètres** en 2003. Cependant, ces chiffres pour Le Port et La Possession doivent être regardés comme englobant également la collecte des encombrants dans la mesure où chaque véhicule effectue d'abord la collecte des déchets verts sur son circuit et vide à la Station de compostage du Port, puis effectue la collecte des encombrants sur le même circuit et vide à la Station de transit du Port (ce qui permet de respecter le système de collecte séparative des déchets).

Durant l'année 2004, les tonnages suivants ont été collectés.

Tableau n° 13 – Tonnages de déchets verts collectés sur les communes de Saint Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins.

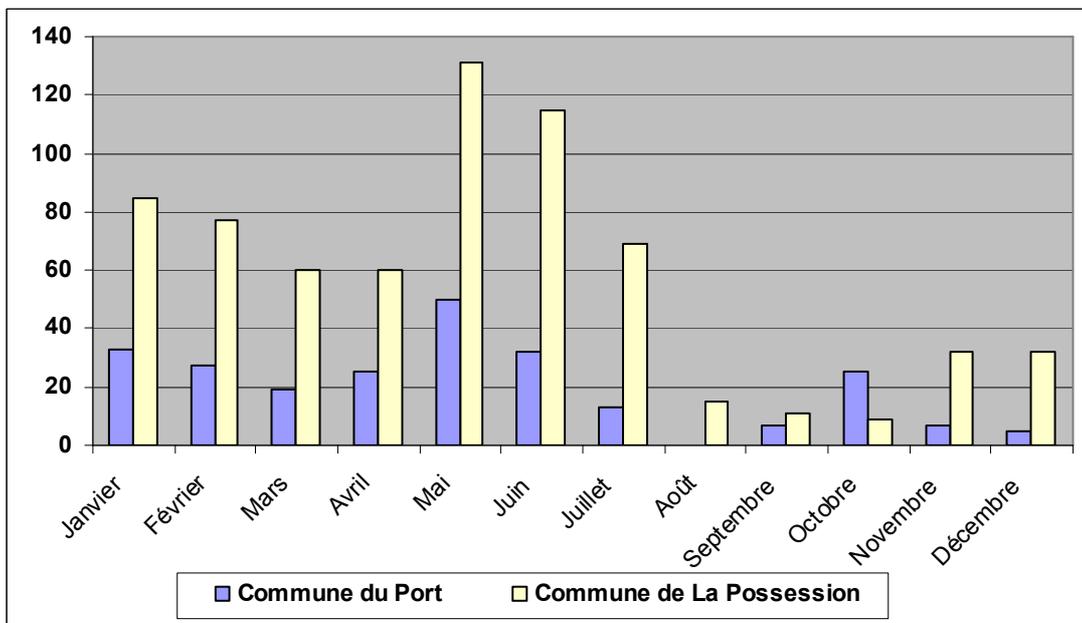
Mois	Tonnages 2003	Tonnages 2004
Janvier	1081	1075
Février	1109	1442
Mars	899	1581
Avril	996	1298
Mai	995	1061
Juin	821	1143
Juillet	706	910
Août	931	928
Septembre	952	882
Octobre	961	832
Novembre	852	870
Décembre	926	1049
TOTAL	11229	13071



Par rapport à l'année 2003, les tonnages collectés en 2004 font apparaître une augmentation de l'ordre de 16%. Ceci est lié au fait que la collecte séparative des déchets verts et des encombrants a permis de collecter une quantité intéressante de déchets verts.

Tableau n° 14 – Tonnages de déchets verts collectés sur les communes du Port et de La Possession.

Mois	Commune du Port			Commune de La Possession		
	Tonnages 2003	Tonnages 2004	Delta	Tonnage 2003	Tonnages 2004	Delta
Janvier	33	92	179%	85	150	75%
Février	27	23	-16%	77	130	69%
Mars	19	15	-19%	60	96	60%
Avril	25	13	-47%	60	76	25%
Mai	50	40	-20%	131	33	-75%
Juin	32	5	-83%	115	18	-85%
Juillet	13	6	-50%	69	17	-75%
Août	0	4		15	20	30%
Septembre	7	4	-43%	11	16	41%
Octobre	25	0	-100%	9	4	-54%
Novembre	7	4	-47%	32	22	-30%
Décembre	5	2	-69%	32	9	-73%
TOTAL	243	208	-14%	696	591	-15%



Concernant le ratio de déchets verts par habitant, précisons qu'il s'élève à **5 kg** par habitant en 2004 contre **6 kg** en 2003 pour la commune du Port, et qu'il s'élève à **25 kg** par habitant en 2004 contre **26 kg** en 2003 pour la commune de La Possession.

Pour les communes de Saint-Leu, Trois-Bassins et Saint-Paul, la production s'élève à **9 kg** par habitant en 2003, contre **10 kg** en 2004.

3.1.4. La collecte des encombrants.

La collecte des encombrants se fait sur le même principe que la collecte des déchets verts.

La fréquence de collecte est de :

- ✓ Une à deux fois par mois sur les communes de Saint Leu, Trois Bassins et Saint Paul,
- ✓ Sur appel téléphonique pour les communes du Port et de La Possession dans le contrat de base. Cependant, depuis décembre 2003, la collecte des encombrants sur appel téléphonique a été abandonnée et remplacée par une collecte hebdomadaire systématique (C1).

Les déchets encombrants doivent être déposés devant la propriété la veille du jour de collecte.

D'une manière générale, on a constaté que la nature des déchets encombrants était :

- Chute de tôles, ou vieille tôle rouillée,
- Vieux objets domestiques tels que : chaises, table de cuisson, étendoir, etc....
- **Déchets ménagers spéciaux** : batteries, bidon d'huile de moteur, pots de peinture ou de vernis, etc....
- Tuyaux et gaines diverses hors d'usage,
- Gros objets : Machine à laver, baignoire, fauteuil, etc....

La présence de déchets verts, de sacs d'ordures ménagères en mélange dans le tas d'encombrants est fréquente. Cependant les tas en mélanges se rapprochent davantage de dépôts sauvages dans la mesure où ils ne semblent appartenir à aucune maison (dépôt dans les champs de cannes à sucre, dans les caniveaux des routes).

En outre, un service spécifique a été mis en place sur la zone balnéaire qui constitue la vitrine touristique de l'Île. A partir d'avril 2004, une collecte des dépôts sauvages a été effectuée du lundi au jeudi, en complément du service initial de ramassage des encombrants et des déchets verts. Les deux camions de type ampli roll supplémentaires, renforcés par des camions à plateau de la SEM Balnéaire ont permis de pallier aux erreurs de présentation. Ce service correspond à l'Avenant n° 3, qui couvre la période d'avril à septembre 2004.

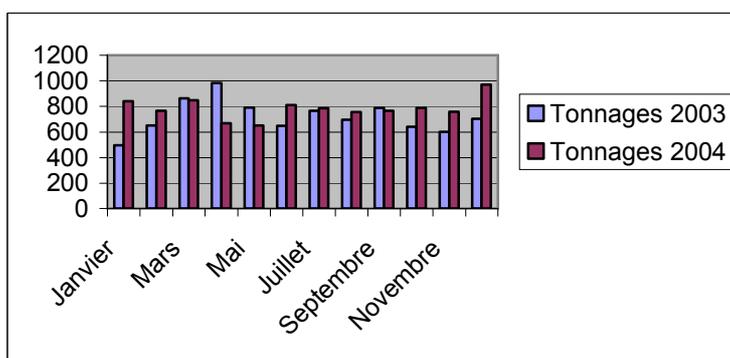
Au cours de l'année 2004, le kilométrage s'élève à **23 938 kilomètres**, contre **22 678 kilomètres** en 2003 pour la commune du Port. Pour la commune de La Possession, ce chiffre s'élève à **35 888 kilomètres** pour 2004, contre **33 768 kilomètres** en 2003. Cependant, ces chiffres pour Le Port et La Possession doivent être regardés comme englobant également la collecte des déchets verts dans la mesure où chaque véhicule effectue d'abord la collecte des déchets verts sur son circuit et vide à la Station de compostage du Port, puis effectue la collecte des encombrants sur le même circuit et vide à la Station de transit du Port (ce qui permet de respecter le système de collecte séparative des déchets).

En ce qui concerne les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins, **206 686 kilomètres** ont été parcourus en 2004, contre **201 442 kilomètres** en 2003.

En ce qui concerne les tonnages, les tableaux suivants indiquent les quantités collectées.

Tableau n° 15 – Tonnages d’encombrants collectés sur les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins.

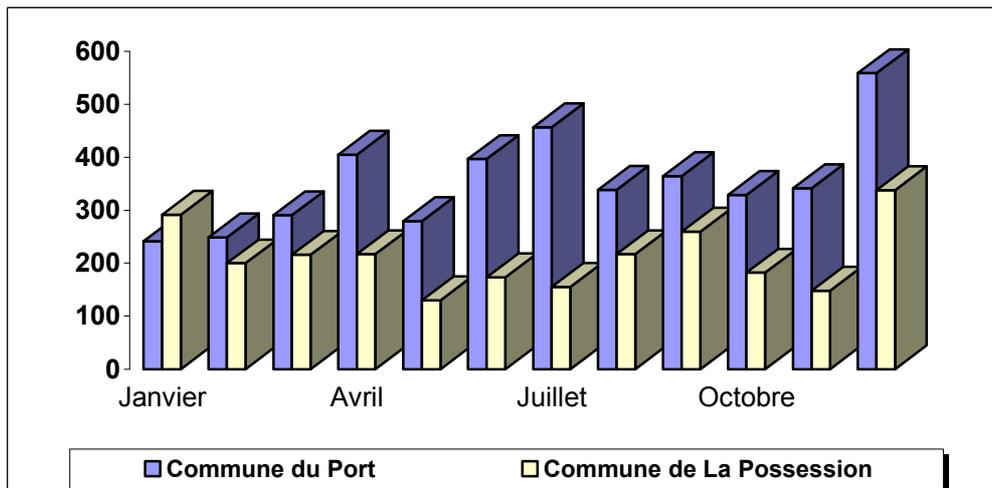
Mois	Tonnages 2003	Tonnages 2004
Janvier	496	840
Février	650	766
Mars	863	849
Avril	982	668
Mai	791	651
Juin	648	810
Juillet	767	786
Août	697	756
Septembre	788	767
Octobre	642	788
Novembre	601	758
Décembre	704	971
TOTAL	8629	9410



Par rapport à l’année 2003, les tonnages collectés en 2004 font apparaître une augmentation de l’ordre de 9%.

Tableau n° 16 – Tonnages collectés sur les communes du Port et de La Possession.

Mois	Commune du Port			Commune de La Possession		
	Tonnages 2003	Tonnages 2004	Delta	Tonnage 2003	Tonnages 2004	Delta
Janvier	242	495	105%	292	293	0%
Février	249	348	9%	200	303	51%
Mars	291	422	68%	216	359	66%
Avril	405	370	7%	217	319	47%
Mai	280	319	33%	130	322	147%
Juin	397	255	17%	173	203	17%
Juillet	457	382	15%	155	323	109%
Août	339	288	26%	217	266	22%
Septembre	365	313	73%	260	283	9%
Octobre	329	302	-4%	182	319	75%
Novembre	342	353	-12%	148	282	90%
Décembre	559	310	-16%	338	334	-1%
TOTAL	4255	4157	15%	2528	3606	42%



Ces tonnages donnent un ratio de production par habitant de l'ordre de **105 kg** en 2004 contre **108 kg** en 2003 pour la commune du Port, et de l'ordre de **150 kg** en 2004 contre **157 kg** en 2003 pour la commune de La Possession.

Pour les communes de Saint-Leu, Trois-Bassins et Saint-Paul, la production annuelle en 2004 s'élève à **77 kg** en 2004, contre **71 kg** en 2003.

3.1.5. L'apport volontaire en déchèteries.

Une déchèterie est un centre aménagé ouvert au public pour le dépôt sélectif de déchets dont il ne peut se débarrasser de manière satisfaisante par la collecte normale des ordures ménagères du fait de leur encombrement, de leur quantité ou encore de leur nature. Les centres de propreté du T.C.O. sont des espaces organisés, clôturés et gardiennés où les particuliers, les artisans et les commerçants peuvent déposer gratuitement leurs déchets préalablement triés. Certains matériaux déposés feront l'objet d'une valorisation.

Les centres de propreté répondent à trois fonctions :

- protéger l'environnement ;
- supprimer les dépôts sauvages ;
- trier les déchets afin de les valoriser et les recycler.

L'accès aux centres de propreté du T.C.O. est strictement réservé aux particuliers, aux commerçants et artisans, résidant sur l'une des communes membres (St-Paul, St-Leu, Le Port, La Possession et Trois-Bassins).

Le dépôt maximum par jour, et par apport, est strictement limité à 2m³.

Les centres de propreté permettent aux usagers d'apporter leurs déchets triés. Ils disposent à cet effet de bornes spécifiques et de caissons. Les bornes spécifiques permettent de collecter les textiles, journaux et magazines, les huiles de vidange, les emballages à recycler, le verre, les batteries usagées ainsi que les piles.

En outre, des caissons appropriés permettent de collecter les gravats, les encombrants, les cartons ainsi que les déchets végétaux et ferrailles.

Il convient de préciser que les déchèteries n'acceptent pas les ordures ménagères, les usagers devant les déposer, comme d'habitude, dans leur bac roulant hermétique.

En vue de sensibiliser le public à ce nouveau mode de collecte volontaire, un numéro vert est à la disposition des usagers.

Actuellement, le T.C.O. dispose de six déchèteries réparties sur son territoire.

Tableau n° 17 – Localisation des déchèteries par commune

COMMUNES	LOCALISATION
Saint-Paul	Hermitage-les-Bains. Avenue de Bourbon.
Saint-Paul	Le Guillaume. Chemin de la Glacière.
Trois-Bassins	Bras-Montvert. Chemin Raux.
Saint-Leu	Pointe des Châteaux.
Saint-Leu	Chemin Georges Thénor.
Le Port	Boulevard de la Marine.

Les déchets apportés dans les centres de propreté font l'objet d'un tri et sont ensuite acheminés vers les filières de valorisation décrites dans le tableau ci-dessous.

Tableau n° 18 – Filières de valorisation des déchets collectés dans le réseau de déchèteries.

TYPE DE DECHETS	VALORISATION	LIEU	PRESTATAIRE
Déchets végétaux	Compostage	Plate Forme de compostage du Port	HCE
	Broyage	Plate – forme de broyage de St-Leu	Régie
Gros métaux	Recyclage	Site de Cambaie	CUB AC CASSE
Gravats	Enfouissement	Site de Cambaie	Ouest Concassage
Encombrants	Enfouissement	CET de la Rivière St-Etienne	CIVIS
Cartons-Papiers-Journaux	Recyclage	Centre de tri du Port	CYCLEA Recyclage
Huiles de vidange	Valorisation thermique	Usine thermique de Bois-Rouge	Sovidenge
Verre-Plastique-Emballages	Recyclage	Centre de tri du Port	CYCLEA Recyclage
Vêtements	Récupération	Associations caritatives	

Au cours de l'année 2003, les déchèteries ont enregistré les tonnages suivants :

Tableau n° 19 – Tonnages de déchets collectés dans le réseau de déchèteries.

SITE	CARTONS	DÉCHETS VEGETAUX	ENCOM-BRANTS	GRAVATS	METAUX	PLASTIQUES	Total KG	TOTAL T
BRAS MONTVERT	21 760,00	3 480,00	275 910,00	31 020,00	0	0	332 170,00	332,17
GUILLAUME	19 904,00	223 380,00	348 780,00	113 980,00	0	0	706 044,00	706,044
LE PORT	67 330,00	185 550,00	481 400,00	387 420,00	252 620,00	0	1 374 320,00	1374,32
POINTE DES CHATEAUX	31 300,00	0	292 920,00	146 620,00	62 970,00	5 100,00	538 910,00	538,91
ST GYM	74 960,00	254 700,00	526 920,00	404 020,00	194 440,00	0	1 455 040,00	1455,04
THENOR	69 840,00	5 700,00	430 360,00	113 660,00	110 300,00	14 740,00	744 600,00	744,6
Total KG	285 094,00	672 810,00	2 356 290,00	1 196 720,00	620 330,00	19 840,00	5 151 084,00	5151,08
TOTAL T	285,094	672,81	2356,29	1196,72	620,33	19,84	5151,084	

Tableau n° 20- Fréquentation des déchèteries

	THENOR		POINTE DES CHATEAUX		TROIS BASSINS		GUILLAUME		SAINT-GYM		PORT	
	Part.	Prof.	Part.	Prof.	Part.	Prof.	Part.	Prof.	Part.	Prof.	Part.	Prof.
Janvier	713	181	431	113	300	137	512	93	1238	529	830	451
Février	850	129	353	62	245	99	403	161	1157	355	833	306
Mars	962	166	389	99	285	117	528	135	1353	394	848	403
Avril	815	168	398	82	204	104	530	162	1132	435	743	337
Mai	849	134	372	67	167	97	443	125	1193	431	704	266
Juin	739	151	454	85	185	123	533	141	1300	360	657	347
Juillet	814	144	375	74	211	135	592	124	1423	358	810	337
Août	748	150	898	137	263	129	456	158	1375	387	500	314
Septembre	816	156	417	110	257	130	394	170	1303	438	766	360
Octobre	886	136	419	79	253	129	522	161	1392	480	936	368
Novembre	862	164	478	91	234	127	485	175	1309	500	850	363
Décembre	1015	184	466	96	264	113	587	152	1488	478	1028	345
Sous-total	10069	1863	5450	1095	2868	1440	5985	1757	15663	5145	9505	4197
Total	11932		6545		4308		7742		20808		13702	

On estime à environ 50% la population desservie au niveau des réseaux de déchetteries². Dans le cadre des investissements prévus par le TCO, 6 autres déchèteries devraient voir le jour.

² Source BBJ - *Etude pour la mise en place du service de pré collecte et de collecte des déchets ménagers et assimilés.*

3.1.6. Les bornes d'apport volontaire pour le verre.

Dans le cadre des actions menées en faveur du tri sélectif, le TCO a lancé un marché de fourniture et de maintenance de bornes d'apport volontaire pour la collecte du verre. Ce marché, qui a débuté le 29 novembre 2004, prendra fin le 28 novembre 2007.

Aux termes de ce contrat, il est prévu que 500 bornes d'apport volontaire pour le verre soient installées sur le territoire des cinq communes membres du TCO. En fait, le contrat prévoit la livraison de 500 bornes afin de pallier aux détériorations qui pourraient survenir en cours de marché en sachant que sur le terrain, il est prévu l'installation d'une borne pour 500 habitants. Cette mise en place progressive devrait s'échelonner tout au long de l'année 2005.

Au 31 décembre 2004, le parc de bornes d'apport volontaire s'élève à 20, réparties comme suit.

Tableau n° 21 – Répartition des bornes d'apport volontaire pour la collecte du verre par commune au 31 décembre 2004

Communes	Nombre de bornes d'apport volontaire
Le Port	12
La Possession	8
TOTAL	20

3.2. La collecte des déchets ne provenant pas des ménages, mais pris en charge par le service public.

Dans le cadre de sa compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, le TCO est amené à collecter et à traiter certains déchets produits par des professionnels, mais qui présentent la particularité de pouvoir être traités sans sujétions techniques particulières. C'est ainsi que les centres-villes des communes du Port et de Saint-Paul bénéficient d'une collecte spécifique de cartons et emballages, qui sont des déchets recyclables.

Sur le centre-ville de Saint-Paul, le marché de collecte des cartons et autres emballages a débuté le 20 novembre 2002 et se terminera en septembre 2005. Il concerne la collecte des emballages valorisables des commerçants du centre-ville. Le but est d'amener ces déchets au centre de tri du Port et de limiter autant que possible leur enfouissement. Le gisement doit alors être conforme aux dispositions du centre de tri à savoir que les emballages doivent être secs et non souillés.

Le service de collecte est réalisé du lundi au vendredi, excepté les jours fériés, avec rattrapage en cas de jour férié le vendredi. En ce qui concerne la ville de Saint-Paul, un service spécial est mis en place durant la période des festivités commerciales, avec collecte exceptionnelle les samedis et dimanches de des deux premiers week-ends du mois de juillet.

Sur la commune du Port, la collecte est effectuée trois fois par semaine : le lundi, mercredi et samedi, en soirée.

Les tonnages présentés ne concernent que les emballages collectés et amenés au centre de tri CYCLEA du Port, en vue de leur valorisation. En ce qui concerne les emballages non valorisables, ces derniers sont déchargés à la Station de transit du Port et ne sont donc pas présentés ici. Cela vise essentiellement les collectes effectuées les jours de pluies dans la mesure où le centre de tri refuse les cartons mouillés.

Sur la commune du Port, le tonnage collecté s'élève à **109 tonnes**, et il est de **146, 30 tonnes** sur la commune de Saint-Paul.

Sur Saint-Paul, le véhicule affecté à ce service est une BOM de 19 tonnes, qui n'est pas équipée de lève conteneur à l'arrière, ce qui permet un chargement aisé des cartons présentés en vrac. L'équipe de collecte est composée d'un chauffeur et de deux équipiers.

Sur la commune du Port, le service de collecte est assuré par une BOM de 16m3. L'équipage de cet appareil est composé d'un chauffeur et de deux équipiers.

5908 kilomètres ont été parcourus pour assurer la collecte sur Saint-Paul, et **1878 kilomètres** pour la collecte du Port.

3.3. Observations sur la qualité des prestations de collecte des déchets.

Tous les véhicules assurant la collecte des déchets ménagers sont équipés, conformément à la réglementation en vigueur, de contrôlographes, de gyrophares sur cabines, de feux à éclats à l'arrière, d'alarmes à actionner de l'arrière par le personnel, d'avertisseurs spéciaux agréés et de bruiteurs nécessaires aux manœuvres de marche arrière, de trousse de premier secours, d'extincteurs, de caméras à l'arrière des bennes et de moniteurs en cabine.

Le personnel travaillant sur la voie publique est équipé de vêtements comportant des bandes réfléchissantes. En outre, un Comité d'Hygiène de Sécurité des Conditions de travail est opérationnel dans les agences d'exploitation de la CGEA ONYX.

L'ensemble du matériel sélectionné est en conformité avec les normes CEE. Les équipages des camions de collecte sont formés au respect de la charte « antibruit » développée par le groupe CGEA ONYX. Afin de limiter les odeurs au maximum, les véhicules de collecte sont lavés et désinfectés tous les jours dès leur retour à l'agence, sur une aire de lavage spécifique à deux boxes, avec décanteur et déshuileur pour les eaux usées. Des vérifications régulières sont effectuées sur les dispositifs d'étanchéité des bennes afin que les jus de collecte ne se répandent pas sur la chaussée.

Les collectes d'ordures ménagères s'effectuent à partir de 5 heures. Le service s'effectue de jour, à l'exception des journées de collecte se substituant aux jours fériés qui peuvent se dérouler l'après-midi et s'étaler sur le début de soirée.

4. LE TRAITEMENT.

Les déchets collectés sur le territoire du T.C.O. sont traités selon le processus suivant. Les ordures ménagères et les déchets encombrants collectés sur les communes de Saint-Paul, Le Port et La Possession sont acheminés vers la Station de transit du Port gérée par la STAR. Ces déchets sont ensuite transférés au Centre d'enfouissement technique (CET) de la Rivière Saint Etienne à Saint-Pierre géré par CGEA ONYX.

Les déchets végétaux collectés sur ces trois communes sont pour leur part acheminés vers la station de compostage du Port, gérée par la Société HOW CHONG, à des fins de valorisation (compostage).

Sur les communes de Saint-Leu et Trois-Bassins, les déchets ménagers ainsi que les encombrants sont directement acheminés vers le centre d'enfouissement technique de la Rivière Saint Etienne. Les déchets végétaux collectés sur ces communes sont quant à eux acheminés vers la plate-forme de broyage située à Saint-Leu.

Les déchets collectés dans le cadre de la collecte sélective sont pour leur part transférés au centre de tri CYCLEA du Port, avant leur valorisation.

4.1. La Station de transit du Port.

Il s'agit d'une station dotée d'un quai de déchargement. Les déchets qui arrivent à la Station de transit sont vidés depuis un quai de déchargement dans des trémies métalliques entièrement couvertes par une structure métallique avec bardage, destinée à éviter tout envol de déchets ainsi que tout apport d'eau de pluie venant générer des quantités de jus supplémentaires à traiter. Depuis les trémies, les déchets tombent directement par gravité dans des semi remorques auto compactrices parfaitement fermées et étanches. Cette méthode ne nécessite aucune manutention ni reprise de déchets et présente une fiabilité maximale.

Le personnel de la Station de transit assure :

- l'enregistrement des pesées ;
- le contrôle qualitatif des déchets ;
- l'orientation des clients pour le vidage au quai d'apport de transit et le compactage des déchets dans les semi remorques de transfert ;
- la conduite des semi remorques de transfert des déchets ;
- le nettoyage de la Station de transit.

Le personnel se répartit de la manière suivante :

- 2 conducteurs d'engins ;
- 12 chauffeurs, qui sont également des agents polyvalents ;
- 2 employés administratifs ;
- 1 agent de maîtrise.

Conformément au marché, la Station de transit dispose de

- 10 remorques de déchets auto compactrices Legras ;
- 6 tracteurs type premium de marque Renault.

En outre, la STAR a mis à disposition du service des moyens supplémentaires :

- 1 remorque supplémentaire ;
- 2 camions amplirolls et une remorque DI ;
- 16 caissons de 30m³ qui font office de stock tampon pour gérer les pics d'activité.

En 2004, la STAR a effectué **5497** rotations entre la Station de transit du Port et le Centre d'enfouissement technique, contre **5487** rotations en 2003.

En ce qui concerne le tonnage, la Station de transit a transféré **92 868 tonnes** de déchets entre le Port et le Centre d'enfouissement technique en 2004, contre **91 876 tonnes** en 2003 (ces tonnages comprennent, outre les OMR, les déchets industriels banals).

Sur la Station de transit, la propreté est assurée par le nettoyage en balayage manuel et mécanisé trois fois par semaine, ainsi que par un lavage quotidien des trémies. L'entretien des espaces verts est assuré par un ramassage des papiers effectué par la Régie de quartier du Port, une fois par semaine. L'assainissement du site est assuré par pompage par la Société SOVIDENGE. Pour éviter la propagation des poussières dans l'air, il est effectué un arrosage quotidien du site. En outre, la protection de l'air est assurée par le stockage en compaction des déchets dans les remorques. Enfin, une dératisation des locaux à risque est assurée une fois par mois par la Société DHL.

4.2. La Station de compostage du Port.

La station de compostage du Port est prévue pour traiter des végétaux seuls ou des boues de station d'épuration mélangées à des végétaux. Son exploitation a été soumise à autorisation préfectorale étant donné qu'il s'agit d'une installation classée pour la protection de l'environnement (Arrêté préfectoral n° 98.0549. du 23 mars 1998). Elle est située à l'extrémité Sud-ouest de la commune du Port, en rive droite de la Rivière des Galets, sur un ancien casier du Centre d'enfouissement technique de la commune du Port. Elle occupe une surface d'environ 13 000 m² entre le Boulevard de la Marine au Nord, une usine de concassage à l'ouest et le lit de la Rivière des Galets au sud et à l'est.

Le mode de traitement des déchets se décline de la façon suivante :

- les végétaux sont réceptionnés après pesée sur la bascule de la station de transit ;
- un tri est opéré afin d'éliminer les indésirables ;
- les déchets sont broyés ;
- réalisation d'un andain par quinzaine ;
- retournement au chargeur ;
- arrosage ;
- mise en maturation des déchets sans arrosage ni retournement ;
- criblage à la maille de 30 ;
- ré humidification du compost criblé à une hygrométrie d'environ 40% ;
- stockage en attente de commercialisation.

En ce qui concerne les boues, étant donné les quantités très importantes de déchets verts et la surface limitée de la plate-forme, le compostage des boues n'a pas été prioritaire. De plus, il est nécessaire que le mélangeur de boues et de déchets verts soit installé pour que le *process* de boues puisse être opérationnel.

Le nouveau marché de la station de compostage a été mis en place le 11 juin 2004. Le total annuel des entrées s'élève à **14 638 tonnes**, soit une augmentation de **51%** par rapport à l'année 2003. La répartition entre les différents utilisateurs est la suivante.

Tableau n° 22 – Répartition des tonnages de la Station de compostage en fonction des communes

COMMUNES	TONNAGES	REPRESENTATION DES ENTREES
Le Port	1073	7%
La Possession	675	5%
Saint-Paul	11 713	80%
Autres communes	1177	8%
TOTAL	14638	100%

Depuis 2002, les tonnages apportés et traités à la Station de compostage ne cessent de croître, sauf pour la commune du Port.

Tableau n° 23 – Evolution des tonnages de la Station de compostage par communes

COMMUNES	TONNAGES 2002	TONNAGES 2003	TONNAGES 2004	Variation 2003 – 2004
Le Port	1734	1164	1073	-8%
La Possession	397	498	675	35%
Saint-Paul	4 136	7439	11713	57%
Autres communes	512	562	1177	109%
TOTAL	6779	9663	14638	51%

Au cours de l'année 2004, 7% des entrées de la Station de compostage ont fait l'objet d'un refus. Les refus correspondent aux quantités indésirables qui sont transportées à la Station de transit dans la mesure où ils ne peuvent pas être traités. Après tri, **13 585 tonnes** de déchets verts ont été broyées.

La Station de compostage a été dimensionnée pour une capacité de 7500 tonnes de déchets verts entrants. Or, le tonnage de déchets en 2004 a été de 14 638 tonnes (soit presque 100% de plus que la capacité autorisée). De plus on note un accroissement entre 2003 et 2004 de l'ordre de plus de 51%. Ce fort accroissement est essentiellement dû aux apports de la commune de Saint-Paul. Cette augmentation importante du flux de déchets verts entrants a contraint l'exploitant, à certaines périodes de l'année, à ne procéder uniquement qu'au broyage des végétaux.

Afin de réduire la quantité de déchets présentés à la collecte, le TCO a développé en 2004 une politique de bio compostage à domicile pour les usagers qui le souhaitent. A cette fin, un bio composteur a été mis à la disposition des usagers disposant d'une quantité suffisante de déchets verts susceptibles de faire l'objet de compostage. A la fin de l'année 2004, la parc de bio composteurs installés sur les cinq communes se décline comme suit.

Tableau n° 24 – Répartition du parc de bio composteurs par commune

COMMUNES	COMPOSTEURS MIS EN PLACE	VOLUME LITRES	EN
Le Port	451	209731	
La Possession	1321	586456	
Saint-Leu	1164	570335	
Saint-Paul	3 591	1839592	
Trois-Bassins	486	295051	
TOTAL	7013	3501165	

4.3. Le Centre de tri CYCLEA.

Dans le cadre de sa compétence d'élimination des déchets et assimilés, le T.C.O. a déployé un programme de collecte sélective. Ce programme s'inscrit dans la politique générale de limitation des envois au centre d'enfouissement technique³. Parallèlement au dispositif de collecte sélective, les déchets d'emballage ménagers à recycler font l'objet d'un tri afin de satisfaire aux Prescriptions minimales des filières de valorisation exigées dans le cadre du

³ Depuis le mois de juillet 2002, le centre d'enfouissement technique n'accepte plus que les déchets ultimes comme le dispose la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 modifiée, relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux.

contrat « Programme Durée » de la Société Eco Emballages. En outre, l'unité de traitement répond à la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Ce marché a été confié à la Société CYCLEA. Au cours de l'exercice 2004, le centre de tri a reçu **3 259,86** tonnes de déchets, contre **1 516, 21** tonnes en 2003, réparties comme suit :

- Emballages ménagers en mélange : **2 538,84** tonnes, soit :
 - Le Port : 546,14 tonnes ;
 - La Possession : 532,92 tonnes ;
 - Saint-Leu : 424,40 tonnes ;
 - Saint-Paul : 934,02 tonnes ;
 - Trois-Bassins : 101,36 tonnes.

- Emballages carton : **554,74** tonnes, soit :
 - 306,68 tonnes provenant des déchèteries ;
 - 248,06 tonnes provenant des collectes en centres-villes.

- Emballages plastiques : **32,22** tonnes.
- Papiers – Journaux – Magazines : **84,20** tonnes.

- Verres : **49,86** tonnes.

Durant l'année 2004, CYCLEA a traité **3 098,27 tonnes**, contre **1 401, 49** tonnes en 2003, et en a valorisé **2 248,90 tonnes** contre **1 027, 74** tonnes en 2003. A ce titre, elle a procédé à l'expédition de :

- 2602 balles de papiers, journaux et magazines, soit environ 1 170,90 tonnes ;
- 2013 balles de cartons, soit environ 845,46 tonnes ;
- 592 balles de PET (plastique transparent), soit environ 106,56 tonnes ;
- 40 balles de PEHD (plastique opaque), soit environ 7,20 tonnes ;
- 207 balles de métal, soit environ 68,31 tonnes ;
- 8 balles d'aluminium, soit environ 1,4 tonne.

A la fin de l'année 2004, il restait un stock de :

- 43 balles de papiers, journaux et magazines, soit environ 19,35 tonnes ;
- 8 balles de carton, soit environ 3,36 tonnes ;
- 58 balles de PET, soit environ 10,44 tonnes ;
- 266 balles de PEHD, soit environ 47,88 tonnes ;
- 7 balles d'emballages métalliques, soit environ 2, 31 tonnes.

Cette forte progression de l'activité au Centre de tri est liée au fait que depuis 2004, la collecte sélective a été généralisée à l'ensemble du territoire du TCO.

4.4. La Station de broyage de la Pointe des Châteaux.

La plateforme de broyage de déchets végétaux, est située à la Pointe des châteaux sur la commune de Saint Leu, en bordure de la RD 12 à environ 250 mètres au nord de la zone artisanale, sur la parcelle cadastrée CA 110 d'une superficie de 5000 m², dont seulement 2100 m² sont réellement affectés à la plateforme de broyage

Elle reçoit les déchets végétaux des villes suivantes :

- L'Hermitage les bains ;
- La Saline les Bains ;
- Trois Bassins ;
- Saint Leu ;

Le fonctionnement de la plateforme de broyage s'articule selon trois séquences décrites ci-après :

- Accueil et stockage des déchets végétaux avec les opérations de réception (refus ou acceptation du chargement en fonction de sa qualité), de tri et de stockage des déchets végétaux ;
- Broyage des déchets végétaux ;
- Acheminement des broyats vers la station de compostage de St Pierre.

L'accès est commun à celui de la déchèterie.

Le local de l'accueillant de déchèterie est utilisé en commun avec la station de broyage.

La construction est conçue de façon à disposer :

- D'une plateforme bétonnée de réception des déchets végétaux bruts (150 m²)
- D'une plateforme bétonnée de stockage et tri avant broyage (365 m²)
- D'une zone de manœuvre pour le broyeur -défibreur de type WILLIBALD de 460 (350 m²)
- D'une zone de réception des broyats (150 m²)
- D'une zone de stockage des bennes destinées à recevoir les broyats. (45 m²)

Le fonctionnement de la plateforme est assuré en régie par deux agents du TCO.

4.5. Le Centre d'enfouissement technique de la Rivière Saint-Etienne.

Le T.C.O. ne disposant pas d'un centre d'enfouissement technique pour l'élimination de ses déchets ultimes, il a été passé un contrat entre ce dernier et la CIVIS en vue de la mise à disposition du CET de la Rivière Saint Etienne. C'est ainsi que les déchets de la station de transit du Port sont transférés, au final, au CET de la Rivière Saint Etienne.

Au cours de l'année 2004, le CET de la Rivière Saint-Etienne a enregistré **92 467, 02 tonnes** de déchets, comprenant à la fois les ordures ménagères résiduelles et les déchets industriels banals (DIB). Ce chiffre regroupe en fait **78 181, 83 tonnes** d'ordures ménagères résiduelles, et **14 285, 19 tonnes** de DIB.

5. LES AUTRES MISSIONS DE LA DIRECTION DE L' ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE.

5.1. La fourniture et la collecte des corbeilles à papier.

Le marché de fourniture et de maintenance de corbeilles à papier a commencé le 11 juillet 2001 et s'est terminé le 10 juillet 2004. Il a été confié à la Société CITEC. La collecte des corbeilles à papier est assurée par le T.C.O. lui-même, en régie.

Le parc de corbeilles à papier s'élève actuellement à **1284** bacs, répartis de la façon suivante.

Tableau n° 25 – Répartition par commune des corbeilles à papier.

COMMUNES	NOMBRE DE CORBEILLES EN 2003	NOMBRE DE CORBEILLES EN 2004
Saint-Paul	841	876
Saint-Leu	120	152
Trois-Bassins	32	69
Le Port	77	110
La Possession	44	77
TOTAL	1114	1284

Au cours de l'année 2004, **372,26** tonnes de déchets ont été collectées par le biais des corbeilles à papier, contre **377,46** tonnes en 2003. Le personnel assurant la collecte des corbeilles à papier se compose de 16 agents, qui assurent un service quotidien, sauf les jours fériés. Outre la collecte quotidienne, l'équipe effectue également une collecte spécifique sur les plages dans l'après-midi. 5 véhicules sont affectés à ce type de collecte :

- 2 camions bennes Citroën ;
- 2 camions bennes Iveco ;
- 1 Ampli roll.

5.2. L'enlèvement et le traitement de véhicules hors d'usage.

Au cours de l'année 2004, le TCO a procédé à l'enlèvement de 160 véhicules hors d'usage dans le cadre d'un marché de prestations de services avec la Société CUB Réunion, pour partie, et également avec sa propre régie.

5.3. La prévention et la lutte contre les dépôts sauvages.

Dans le cadre de sa mission de prévention et de lutte contre les dépôts sauvages, le T.C.O. dispose d'un ampli roll Renault et de deux camions Iveco, chargés d'assurer la collecte de ce type de dépôts. La prévention et la lutte sont assurées par la mise en place de panneaux « Interdiction de déposer des ordures », sur les sites susceptibles d'accueillir de tels dépôts. Ces panneaux rappellent la réglementation en vigueur (Arrêté municipal n° 98-868 en date du 31 juillet 1998) ainsi que les peines encourues par les contrevenants. Il est également précisé un numéro vert où les administrés peuvent obtenir des informations sur les sites de stockage et la manière de se débarrasser de leurs déchets.

Cette prestation est assurée par le T.C.O. lui-même, en régie. La collecte des dépôts sauvages est assurée quotidiennement par un camion ampli roll.

Au cours de l'année 2004, **829,75** tonnes de déchets ont été collectées, contre **195,72** tonnes en 2003.

5.4. La lutte contre l'errance animale.

Le T.C.O. assure pour ses cinq communes membres la compétence relative à la gestion des fourrières animales, de lutte contre la divagation des carnivores domestiques et d'enlèvement de cadavres d'animaux de compagnie (chiens et chats) chez les particuliers et sur les voies publiques.

Deux fourrières sont actuellement en service sur le territoire du T.C.O. L'une, située à Cambaie, a été mise en service en 1998 et est gérée par le T.C.O. L'autre, située au Port, est gérée par la Société d'économie mixte SEMRRE qui intervient pour le compte du T.C.O. par le biais d'un contrat.

Composée de onze agents, l'équipe de la fourrière animale de Cambaie a pour mission de capturer les carnivores domestiques errants, les chiens dangereux (effectuée par l'équipe cynotechnique), de ramasser les chiens et chats morts sur les routes et chez les particuliers, d'informer les administrés dans les quartiers par une communication de proximité, et les enfants dans les écoles.

Le site de Cambaie permet d'accueillir 40 chiens et 20 chats. Il est à ce titre doté de :

- 4 box pour les chiens errants ;
- 2 box pour les chiens mordeurs ;
- 5 box pour chiens dangereux en placement judiciaire ;
- 1 box pour les animaux nécessitant un isolement sanitaire ;
- 1 box pour les animaux de la S.P.A. ;
- 1 chatterie composée de quatre box pouvant accueillir chacun 5 chats.

Pour sa part, la fourrière du Port permet d'accueillir quarante animaux, principalement des chiens, et dispose à cet effet de vingt box et d'une chatterie de quatre box pouvant accueillir chacun cinq chats. Le personnel gérant cette unité est composé de quatre agents. Cette équipe a pour mission d'assurer la capture d'animaux errants ainsi que le ramassage de cadavres d'animaux.

Après leur capture, les animaux sont gardés en fourrière pendant huit jours ouvrables. Durant cette période, les propriétaires peuvent venir récupérer leur animal moyennant le paiement d'une somme correspondant aux frais engagés par la Collectivité pour l'hébergement et la nourriture. Passé ce délai, la S.P.A. sélectionne les animaux qu'elle souhaite faire adopter. Les autres animaux, qui n'auraient pas été récupérés, malades, blessés ou non identifiés, seront euthanasiés par un vétérinaire.

En cas de capture de chiens ou chats dangereux, une procédure judiciaire est engagée et le futur de ces animaux relève de la compétence du Procureur de la République.

Les cadavres des carnivores domestiques ramassés sur les routes, euthanasiés ou récupérés aux domiciles des particuliers, sont enfouis au centre de stockage des déchets ultimes de la Rivière Saint-Etienne.

Tableau n° 26 – Evolution des résultats statistiques des Fourrières Animales du T.C.O.

ANNEE	Fourrière du PORT	Fourrière de CAMBAIE	TOTAL GENERAL
Captures 2002	1075	834	1909
Captures de chiens dangereux 2003		Sur 49 interventions sur réquisitions, 67 chiens dangereux ont été capturés	
Captures 2003	1407	1131 + 67 = 1198	2605
Différence	332	384	716
Captures de chiens dangereux 2004	0	Sur 34 interventions sur réquisitions, 42 chiens dangereux ont été capturés	42
Captures 2004	1310	988 + 42 = 1030	2340
Différence	-97	-168	-265
Ramassages des cadavres 2002	302	1205	1507
Ramassages des cadavres 2003	324	1177	1501
Différence	22	-28	-6
Ramassages des cadavres 2004	453	915	1368
Différence	129	-262	-133
Adoptions Chiens 2002	6	14	20
Adoptions Chiens 2003	18	83	101
Différence	12	69	81
Adoptions Chiens 2004	22	215	237
Différence	4	132	136
Adoptions Chats 2002	0	0	0
Adoptions Chats 2003	0	8	8
Différence	0	8	8
Adoptions Chats 2004	0	12	12
Différence	0	4	4

Par rapport à 2003, le TCO n'a pas mené de campagne de stérilisation en 2004 en raison d'un positionnement tardif de certains partenaires financiers, et une absence de soutien financier de La Région. En revanche, le renouvellement de cette opération est prévu pour l'année 2005.

Tableau n° 27 – Evolution des campagnes de stérilisation 2002-2004

ANNEES	Stérilisations	Identifications	Différence	MONTANT
2002	220	210	- 10	23000 €
2003	720	690	- 30	76000 €
2004	0	0	0	0 €

II. LES INDICATEURS FINANCIERS.

1. Modalités d'exploitation.

La pré collecte par bacs roulants (dotation et maintenance des bacs de collecte des ordures ménagères et des bacs de collecte sélective) est assurée par la Société La Réunion Villes Propres (LRVP) par le biais de marchés publics de prestations de services. C'est également par ce biais que sont assurées la dotation et la maintenance des corbeilles à papier par la Société CITEC.

La collecte des ordures ménagères est assurée par la Société CGEA ONYX dans le cadre de marchés publics de service. Il en va de même en ce qui concerne les déchets suivants :

- déchets recyclables faisant l'objet d'une collecte sélective ;
- déchets verts et encombrants.

L'exploitation de la station de transit du Port, du centre de tri (où sont acheminés les déchets issus de la collecte sélective avant leur valorisation) ainsi que de la plate-forme de compostage du Port a été confiée à des entreprises privées, toujours dans le cadre de marchés publics de service. C'est ainsi que la station de transit est exploitée par la STAR, le centre de tri par la Société CYCLEA, et la plate-forme de compostage par la Société HOW CHONG. Enfin, le T.C.O. est lié par contrat avec la CIVIS pour l'utilisation du Centre d'enfouissement technique de la Rivière Saint-Etienne.

L'exploitation des six déchèteries, de la plate-forme de broyage de Saint-Leu ainsi que de la fourrière est assurée par le T.C.O. dans le cadre d'une régie directe. Il en va de même en ce qui concerne la collecte des corbeilles à papier.

Tableau n° 28 – Modalités d'exploitation (contrats de la DECV)

Intitulé du Marché	Référence	Catégorie	Prestataire	Date de notification	Montant total du marché €HT	Date de fin
Location, mise en place, maintenance des bacs roulants OMR sur les villes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois Bassins	N°00-001/FC-S/SE-LOT N°1	Précollecte	L.R.V.P.	01/10/2000	5 874 032,68 €	31/12/2005
Fourniture de bacs roulants pour la collecte sélective sur les villes de Saint-Paul, Saint-Leu, Trois Bassins et Le Port	Avenant N°1 du marché N°00-001/FC-S/SE-LOT N°1	Précollecte	L.R.V.P.	24/06/2003	14 271 045,90 €	31/12/2005
Maintenance de bacs roulants pour la collecte sélective sur les villes de Saint-Paul, Saint-Leu, Trois Bassins et Le Port	Avenant N°1 du marché N°00-001/FC-S/SE-LOT N°1	Précollecte	L.R.V.P.	24/06/2003	260 407,26 €	31/12/2005
Gestion technique du parc sélectif sur les villes du Port et de La Possession		Précollecte	L.R.V.P.	15/09/2000	44 928,36 €	31/12/2005
Gestion technique du parc OMR sur les villes du Port et de La Possession		Précollecte	L.R.V.P.	15/09/2000	93 861,70 €	31/12/2005
Fourniture et maintenance des Corbeilles à Papiers	N°01-006/FC-S/SE	Précollecte	CITEC ENV.	18/07/2001	109 053,49 €	18/07/2004
Collecte et évacuation des déchets ménagers et assimilés sur les villes du Port et de La Possession + application Avenant N°2 du 30-10-2003 (DV+ENC par Ampl. avec grappin)		Collecte	CGEA onyx	01/07/2002	2 268 540,00 €	30/06/2008
Collecte des OM sur les villes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois Bassins - LOT N°2	N°00-001/FC-SE-LOT N°2	Collecte	CGEA onyx	01/10/2000	24 347 373,00 €	31/12/2005
Collecte des ONM sur les villes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois Bassins - LOT N°3	N°00-001/FC-SE-LOT N°3	Collecte	CGEA onyx	01/10/2000	10 431 227,00 €	31/12/2005
Collecte des cartons & emballages du centre ville de Saint-Paul		Collecte	CGEA onyx	01/01/2004	71 677,00 €	31/12/2004
Vidages de Bornes et caissons des déchèteries	N°01-007/FC-S/SE	Collecte	CGEA onyx	18/12/2001	387 789,27 €	17/12/2004
Valorisation des déchets à recycler - tri - conditionnement et expédition aux filières de reprise	N°02-018/FC-S/DECV	Traitement	Aréa recyclage	01/01/2003	7 230 000,00 €	31/12/2005
Exploitation de la station de transit des ménagers et assimilés du Port	N°03-021/AAO/DECV	Transit	STAR	01/04/2004	2 332 250,00 €	01/04/2010
Exploitation de la station de compostage des déchets végétaux et de boues d'épuration située sur la commune du Port	N°04-007/AAO/DECV	Traitement	HCE Env.	11/06/2004	700 000,00 €	10/06/2005
Fourniture de composteurs individuels et de bacs de présélection destinés aux ménages du TCO	N°03-024/AAO/DECV	Précollecte	L.R.V.P.	26/05/2004	814 000,00 €	25/05/2006
Acquisition et maintenance de Bornes d'Apport Volontaire pour la collecte des emballages en verre sur le TCO	Procédure négociée articles 26,35,40,60 et 66 du Code des Marchés Publics	Précollecte	L.R.V.P.	29/11/2004		3 ans
Collecte des emballages en verre issus du réseau de bornes d'apport volontaire du TCO	N°04-107-PA-DECV	Collecte	CGEA onyx	17/12/2004		30/04/2005

2. Montant des dépenses et modalités de financement.

Les prévisions budgétaires de l'année 2004 (regroupant les investissements et les dépenses de fonctionnement) ont été évaluées à **33 946 523, 46 €**, soit 30% de la part du budget global du T.C.O. qui s'élève à **114 973 378, 56 €**.

Les dépenses réalisées (investissements et fonctionnement) se sont chiffrées à **30 157 512, 40 €**.

Les reports sur l'exercice 2005 s'élèvent à **914 654, 68 €**.

Ainsi, le taux de réalisation atteint est de 89 % (sans reports), et de 92 % avec les reports.

Le service public d'élimination des déchets ménagers est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ainsi que par le budget général de la Collectivité. Pour l'année 2004, la TEOM s'élève à **11 234 928, 00 €**, soit un taux de couverture de 48%, contre **10 069 407, 00 €** en 2003, soit un taux de couverture de **53%**. La redevance spéciale n'est pas encore instituée à l'heure actuelle même si la mise en place est en cours.

3. Indicateurs financiers relatifs au fonctionnement.

Le tableau suivant présente le détail de la section de fonctionnement.

Tableau n° 29 – Détails et variations 2003-2004 de la section fonctionnement

	Intitulé	Rappel 2003			2004			Variation
		Dépenses brutes	Recettes collectées	Dépenses nettes	Dépenses brutes	Recettes collectées	Dépenses nettes	
Précollecte	La Réunion Villes Propres - LRVP	1 989 082,64 €		1 989 082,64 €	1 336 742,63 €		1 336 742,63 €	
	CITEC Env. en 2003 - Régie en 2004	39 319,50 €		39 319,50 €	26 574,84 €		26 574,84 €	
	Sous-total	2 028 402,14 €		2 028 402,14 €	1 363 317,47 €		1 363 317,47 €	-33%
Collecte	CGEA ONYX	9 152 020,06 €	331 541,02 €	8 820 479,04 €	11 887 461,56 €		11 887 461,56 €	
	ONF	220 730,00 €		220 730,00 €	11 778,38 €		11 778,38 €	
	OPERATION PONCTUELLE COLLECTE SELECTIVE	251 765,33 €		251 765,33 €	- €		- €	
	Sous-total	9 624 515,39 €	331 541,02 €	9 292 974,37 €	11 899 239,94 €	- €	11 899 239,94 €	26%
Traitement	STAR	2 360 584,32 €	1 265 205,19 €	1 095 379,13 €	2 401 913,65 €	1 701 396,17 €	700 517,48 €	
	AREA RECYCLAGE	365 676,81 €		365 676,81 €	806 283,70 €		806 283,70 €	
	H C Environnement	678 744,55 €		678 744,55 €	698 024,56 €		698 024,56 €	
	CIVIS	4 201 416,24 €		4 201 416,24 €	5 176 865,67 €		5 176 865,67 €	
	SNTOI (tractopelle - plate-forme de broyage des déchets végétaux)	15 349,89 €		15 349,89 €	- €		- €	
	RICKMOUNIE (chargeur - plate-forme de compostage)	661,59 €		661,59 €	- €		- €	
	PILES USAGEES	- €		- €	4 240,00 €		4 240,00 €	
	VHU/déchets métalliques	100 985,42 €		100 985,42 €	16 600,50 €		16 600,50 €	
	RECYCLAGE SERVICE (réception et traitement de gravats et béton)	1 936,51 €		1 936,51 €				
	Prestations antérieures à 2004				1 300 771,98 €		1 300 771,98 €	
Sous-total	7 725 355,33 €	1 265 205,19 €	6 460 150,14 €	10 404 700,06 €	1 701 396,17 €	8 703 303,89 €	35%	
Divers frais	PERSONNEL	1 123 506,15 €	352 552,81 €	770 953,34 €	1 182 987,29 €	694 833,92 €	488 153,37 €	
	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	303 727,98 €		303 727,98 €	335 939,97 €	1 884,79 €	334 055,18 €	
	SUBVENTIONS Médiateurs	194 700,44 €		194 700,44 €	952 828,28 €	419 333,35 €	533 494,93 €	
	COMMUNICATION COLL. SELECTIVE	105 584,16 €		105 584,16 €	164 481,54 €		164 481,54 €	
Sous-total	1 727 518,73 €	352 552,81 €	1 374 965,92 €	2 636 237,06 €	1 116 052,06 €	1 520 185,02 €	11%	
Sous-total des prestations de services		21 105 791,59 €	1 949 299,02 €	19 156 492,57 €	26 303 494,55 €	2 817 448,23 €	23 486 046,32 €	
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères			10 069 407,00 €			11 234 928,00 €		
Taux de couverture			53%			48%		

Le tableau suivant fait une analyse comparative des coûts par habitant, entre le TCO et d'autres communautés d'agglomérations de même dimension en Métropole.

Tableau n° 30 – Analyse comparative des coûts par habitant TCO - autres EPCI de même catégorie⁴

Communautés d'Agglomérations	Population	Fonctionnement par habitant	Investissement par habitant	Total par habitant
CA du Territoire de la Côte Ouest	181 819	148	18	166
CA de Lorient	188 280	83	71	154
CA de Sophia Antipolis	161 657	128	24	152
CA du Grand Avignon	161 555	87	4	101
CA de Limoges	189 009	89	8	97
CA de Caen la Mer	198 486	78	2	80
CA du Mans	194 138	72	7	79
CA de l'Artois	208 924	111	30	141
CA du Grand Amiens	175 762	73	13	86

III. PERSPECTIVES.

L'année 2005 verra la fin de la mise en place de la collecte sélective sur le territoire du TCO avec la couverture du territoire en points d'apport volontaire pour la collecte du verre. La communication sera maintenue et assurée par les médiateurs/animateurs de l'environnement par le biais de conventions passées avec les associations ou communes.

De plus, le TCO continuera de mettre en œuvre sa politique de valorisation des déchets en assurant la collecte et le traitement des épaves, des déchets collectés en déchèteries, des emballages à recycler issus des collectes sélectives, des déchets végétaux.

En raison du renouvellement de nombreux contrats au 31/12/05, cette année 2005 sera aussi marquée par la prise en compte de l'harmonisation des prestations de service sur le territoire mais aussi en tenant compte de certaines spécificités, en particulier pour le traitement des déchets sur Mafate (La prestation de collecte va démarrer fin 2004 sur Mafate).

Ainsi, le bureau d'étude BBJ, retenu pour définir la consistance du service de précollecte et collecte des déchets ménagers et assimilés, poursuivra sa mission démarrée en 2004 avec pour objectif :

- Harmoniser les règles de dotation et le régime des biens (acquisition ou location) du parc de bacs roulants (échéance du contrat au 31/12/2005)
- Rationaliser et harmoniser les prestations de collecte des déchets ménagers sur les communes de St Leu, Trois Bassins et St Paul (échéance du contrat au 31/12/2005) en coordination avec le contrat existant sur les communes du Port et de La Possession.
- Mise en œuvre de la redevance spéciale.

⁴ Source : Journal des Maires – « Ordures ménagères, le coût par habitant », novembre 2004.

En effet, la part importante que prennent les coûts de collecte et de traitement des déchets nécessite, certes, une rationalisation du service, mais aussi l'apport des recettes pour une recherche d'équilibre du service.

Aussi et en accompagnement de l'étude liée au service de pré collecte et collecte, la direction de l'environnement engagera une étude visant à définir une comptabilité analytique du service.

L'accent sera également mis sur la mise en place d'une cellule de contrôle des prestations exécutées et d'une démarche qualité du service.

En matière de cadre de vie, le TCO assurera en régie la collecte des corbeilles à papier sur l'ensemble du territoire, des dépôts sauvages signalés.

De même, les activités des fourrières du Port et de Cambaie se poursuivront avec la capture des chiens errants et le ramassage des cadavres d'animaux. Le TCO renouvellera sa campagne de stérilisation des carnivores domestiques dans le cadre de sa compétence relative à lutte contre l'errance animale.

En relation avec le service communication, des actions de communication visant à promouvoir les équipements et à sensibiliser les administrés au geste citoyen seront déployées en 2005. Le budget global de fonctionnement du pôle environnement envisagé s'élève à **24 180 000 €**.

PÔLE TRANSPORTS PUBLICS URBAINS

A – INTRODUCTION / PREAMBULE

- En 2004, le TCO a assumé pleinement sa compétence pour l'organisation des transports en communs réguliers locaux et scolaires sur les 4 sous-réseaux hérités du Département (pour Saint-Leu et pour Trois-Bassins), de la Commune de Saint-Paul, et de la CIVIS (pour Le Port et La Possession).
- Le travail d'harmonisation de ces réseaux s'est poursuivi.
- Sur initiative de la Semittel, le contrat transports Port-Possession a été transféré à la SEMTO le 1^{er} janvier 2004.

B – REALISATIONS AU TITRE DE 2004

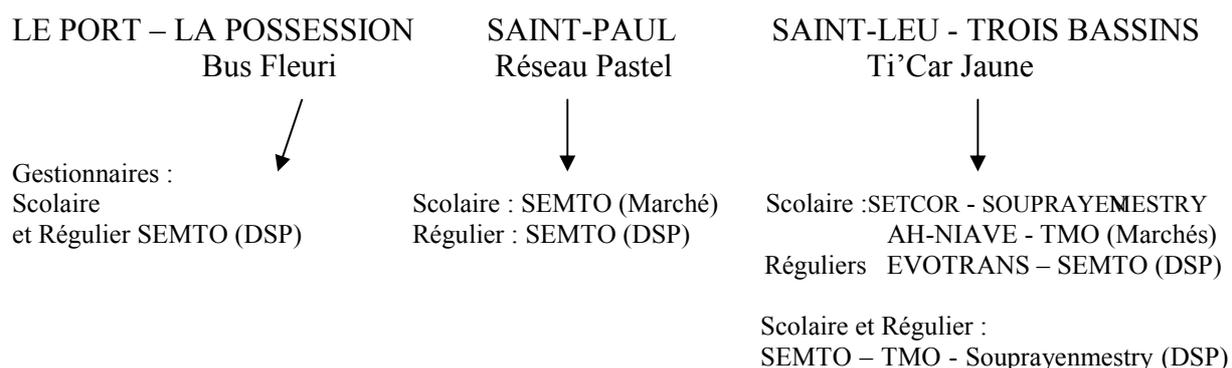
*(Pour mémoire : Budget global TCO
mouvements réels
Investissement + fonctionnement =
114 967 152,62 €
Population INSEE : 181 819
habitants TCO)*

	EXERCICE 2002	EXERCICE 2003	EXERCICE 2004	Evolution
• Indicateurs financiers				
- Prévisions budgétaires globales du pôle (Investissement + fonctionnement hors personnel)	17 107 679,04	18.236.785,53	18 976 784,37	+ 4,1 %
- Part du budget du pôle dans le budget global du TCO	25 %	23%	20%	
- Dépenses réalisées (hors personnel)	13 679 087,26	17.697.977,36	18 397 965,37	+ 4,0 %
- Taux de réalisation	80 %	97 %	97 %	
- Reports sur exercice suivant	704 473,53	307 467,30	307 919,97	
- % (réalisation avec reports)	84 %	99 %	99 %	
- Dépenses €/hab	76 €	97,34 €	101,19 €	
- Nombre de voyageurs commerciaux transportés	2 797 120	2.984.162	2 846 511	- 4,6 %
- Nombre d'élèves transportés	14 895	15.973	16 063	0,6 %
- Nombre de kilomètres réguliers effectués	6 938 379	7.044.486	6 726 293	- 4,5 %

- Nombre de kilomètres scolaires effectués	3 128 858	2 989 142	2 475 405	- 17,2 %
- Nombre de circuits réguliers	46	47	52	10,6 %
- Coût moyen/élève	544 €	538 €	648 €	
- Coût moyen/km	1,31 €	1,51 €	2,00 €	13,4 %
- Positionnement TCO/moyenne des réseaux	moyen	moyen	moyen	
- Recettes voyageurs commerciaux et scolaires	incomplet	4.070.587 €	4 583 582 €	12,6 %
- % du coût du réseau pris en charge par la collectivité		23 %	25 %	
- VT collecté	6 914 545,56	7.385.918,74	7 644 611,04	+ 3,50 %
- Taux de couverture	98 %	49 %	82 %	
- DGD scolaire perçue	2 104 964,55	1.518.168,79	4 381 774,03 (dont 1,5 M pour 2003)	+188,6 %
- Nombre de commissions thématiques	4	4	4	

1° Le Fonctionnement des réseaux :

* Schéma d'organisation synthétique du pôle en 2004 :



2° Les éléments clés de l'année 2004 :

⇒ **Nouveaux contrats transports :**

Une partie des transports réguliers et scolaires de St-Leu et Trois-Bassins a été renouvelée et étendue au 1^{er} août 2004 dans le cadre d'une DSP s'achevant mi-2006 et attribuée au groupement SEMTO –TMO SA– SOUPRAYENMESTRY.

La SEMITTEL a souhaité recentrer son activité sur le Sud et a conclu un accord de cession du contrat avec la SEMTO sur les communes du Port et de la Possession, par le biais d'un avenant de transfert valable 1 an jusqu'à l'expiration de la DSP au 31 décembre 2004. Une nouvelle procédure DSP a été conduite afin de renouveler ce contrat à compter du 1^{er} janvier 2005 jusqu'en juillet 2006.

⇒ **Contrôle de la bonne exécution des services**

Le TCO a signé un marché avec la SOTRADER pour l'assister dans ses missions de contrôles sur les communes de St-Leu et Trois-Bassins pour la période du 10 mai au 31 décembre 2004. Ce type de mission est appelé à être étendu à l'ensemble du territoire du TCO courant 2005.

⇒ **Elaboration du Plan de Déplacements Urbains (PDU) :**

L'étude, attribuée au Cabinet SYSTRA en fin d'année 2003, a conduit à la réalisation d'un diagnostic et à la préparation de scénarios. L'élaboration du document prospectif se poursuivra sur l'année 2005 parallèlement au SCOT.

⇒ **Entretien des infrastructures d'arrêt**

Cette prestation sur les communes de St-Leu et Trois-Bassins a donné lieu à la passation d'un marché de 3 mois avec la SOTRADER, puis un marché de 4 mois avec l'entreprise MANEV, et a été enfin intégrée à la DSP qui a débuté en Août 2004. Sur les autres communes, ces entretiens relèvent des DSP en cours.

⇒ **Gestion de la Gare Routière de Saint-Paul**

Un marché a été signé avec la SEMTO pour la période d'octobre 2004 à juillet 2006.

⇒ **Extension et rénovation de la Gare Routière de Saint Paul**

Un marché de Conduite d'Opération a été confié à la SEMADER pour assister le TCO afin de mener à bien ce programme évalué à 1 500 000 € d'investissement.

⇒ **Convention d'objectif avec le GET 974**

L'accompagnement scolaire sur les Communes de Saint-Leu et Trois Bassins continuera à être effectué par des agents transférés du Département ou embauchés directement par le GET 974 jusqu'en juillet 2006.

3° Indicateurs financiers

	2002	2003	2004	Evolution
Recettes voyageurs / Km commercial	0,43 €/km	0,49 €/km	? €/km	-
Budget investissement	3 771 223,71	1 048 923,53	707 967,30	-32,5 %
Dépenses réalisées - Dépenses investissement €/hab	294 862,11 1,64 €	740 046,20 4,07 €	172 965,41 1 €	-76,6 %
Taux de réalisation	7,82%	74,08%	24 %	-
Crédits reportés sur l'exercice suivant	704 473,53 €	307 467,30 €	307 919,97 €	%
Montant des subventions réalisées	0,00	0,00	51 995,04 €	-
Subventions reportées	0,00	0,00	0,00	-
% financement des dépenses par subventions	0,00	0,00	30,0%	-

Ventilation des postes de dépense d'investissement 2004 : 172 965,41 €

Etude PDU	136 373,65
Etude Billettique	17 850,00
Frais d'insertion	18 741,56

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Dépenses ^(a)	Recettes
Prévu	18 549 040,27	17 428 091,00
Réalisé	18 467 329,78	16 749 517,99
%	99,6 %	96,1 %

^(a) avec personnel

Ventilation des postes de dépenses de fonctionnement

	2002	2003	2004
COMMUNE DE SAINT-LEU			2 424 026,75 €
Transports Urbains			379 275,38 €
Transports Scolaires			2 044 751,37 €
	3 558 331,99 €	4 118 143,73 €	
COMMUNE DE 3-BASSINS			688 298,22 €
Transports Urbains			300 404,94 €
Transports Scolaires			387 893,28 €
DSP Transports Urb.& Scol.			1 242 682,98 €
COMMUNE DE SAINT-PAUL	6 471 747,01 €	8 482 521,60 €	7 984 747,43 €
Transports Urbains	2 099 201,16 €	3 290 540,10 €	3 550 067,66 €
DSP Gare routière			231 190,18 €
Transports Scolaires	4 372 545,85 €	5 191 981,50 €	4 179 200,00 €
Mise en place des valideurs			24 289,59 €
COMMUNES DU PORT ET DE LA POSSESSION	3 123 825,74 €	3 379 438,45 €	3 900 309,82 €
DSP Bus Fleuri			3 900 309,82 €
Transports Urbains	1 857 322,60 €	2 116 204,36 €	
Transports Scolaires	1 266 503,14 €	1 263 234,09 €	
Accompagnement Tr. Scol.			144 049,00 €
Inscription & suivi Tr. Scol.		352 511,57 €	1 193 070,22 €
Contrôle & qualité des services	1 798,25 €	310 390,36 €	58 200,50 €
Frais communs	1 798,25 €	662 901,93 €	1 395 319,72 €
S/TOTAL prestations services	9 597 371,00 €	16 643 005,71 €	17 635 384,92 €
Maintenance des infrastructures			56 060,60 €
Etudes et Recherches			
Assistance juridique	74 145,59 €	211 505,99 €	57 342,25 €
Frais d'insertion			37 645,14 €
Concours divers			7 009,12 €
Fonds de concours			140 000,00 €
Charges de personnel	145 046,41 €	203 378,17 €	242 329,82 €
Frais accompagnateurs (GET)		99 803,00 €	281 871,00 €
Frais de fonctionnement du pôle		3 616,46 €	9 686,93 €
TOTAL	9 816 563,00 €	17 372 815,32 €	18 467 329,78 €
Taux de couverture			
<i>avec participation du Département</i>	98%	49%	82%
<i>sans participation du Département</i>	98%	46%	56%

Certaines évolutions importantes proviennent pour parties de règlements de prestations 2003 réalisés en 2004 suite notamment à des contretemps survenus dans certaines facturations, et par ailleurs du fait de remises en concurrence avec des évolutions dans le volume des services.

C – PERSPECTIVES

Les orientations du Pôle Transports pour les prochaines années consisteront à poursuivre la restructuration de l'organisation autour d'un réseau unifié et harmonisé.

Les réflexions engagées dans le cadre du Contrat d'Agglomération et de l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains du TCO permettront d'identifier les actions.

La nouvelle image EOLIS du réseau (décoration des véhicules, des poteaux d'arrêt et des points d'information), sera déployée.

Le travail visant à la mise en place d'un système de billetterie moderne et adapté à une tarification globale coordonnée avec celle des autres autorités organisatrices, sera poursuivi.

D'une manière générale, le pôle Transport est naturellement générateur de déficits d'exploitation qu'il convient de contenir tout en sachant qu'un effort très important sera nécessaire si l'on souhaite développer ce mode de transport à la Réunion (projet de Tram-train). De nouveaux modes de financements devront être trouvés et pérennisés à terme pour le fonctionnement (augmentation du taux de VT, aide départementale) tout en cherchant à mutualiser certains services avec d'autres autorités organisatrices (transports scolaires extra PTU par exemple).

Un projet d'infrastructures privilégiées pour les bus sera étudié pour permettre d'améliorer la performance du réseau en prévision du Tram-Train et pour réagir à l'engorgement du trafic routier.

Prochaines programmations d'équipements :

- ✓ Harmonisation du réseau ; habillage des véhicules, agences, arrêts,
- ✓ Equipement et renouvellement de poteaux d'arrêt et d'abris bus,
- ✓ Extension et rénovation de la Gare Routière de Saint-Paul,
- ✓ Installations modulaires de confort au Centre d'Echange du Port
- ✓ Sécurisation des points d'arrêt,
- ✓ Matériel de billetterie Carte à puce pour tarification unifiée, intermodale et usage interopérable (carte ville, passeport numérique jeune, ...),
- ✓ Aménagements aux points noirs de circulation.

PÔLE AMENAGEMENT ET HABITAT

A – INTRODUCTION

En 2004 l'activité de la direction de l'aménagement et de l'habitat a été essentiellement consacrée à la finalisation et au lancement de grands documents de planification et d'organisation spatiale du territoire.

- **Lancement de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)**
- **Lancement de l'élaboration du SAGE ouest**
- **Poursuite de l'étude Cœur d'agglomération**
- **Finalisation du Programme Local de l'Habitat (PLH)**

La Direction a par ailleurs continué la mise en place et le développement d'outils d'observation et d'action foncière :

- **Mise en place de l'Observatoire du Territoire et développement du SIG intercommunal**
- **Poursuite de la numérisation du cadastre**
- **Mise en œuvre d'outils d'intervention foncière (EPFR, périmètres d'intervention foncière, partenariat SAFER...)**

2004 a aussi été l'année des premières acquisitions foncières en faveur du logement suite notamment à la signature de la convention cadre d'intervention foncière avec l'EPFR.

Le pôle Aménagement et Habitat a également continué de participer aux travaux préparatoires à la **révision du SAR (groupes techniques)**, au projet **Parc National des Hauts**, ainsi qu'**aux projets urbains des communes**.

Pour assurer ses missions, la Direction de l'Aménagement compte une équipe de huit personnes: 5 ingénieurs et 3 assistantes.

B – REALISATIONS AU TITRE DE 2004

1° Le Fonctionnement :

En 2004, les missions du pôle Aménagement et habitat ont été assurées par huit personnes : 5 ingénieurs et 3 assistantes. Un nouveau directeur de l'Aménagement (Mr Philippe BUCHBERGER) a été nommé en octobre 2004 suite au départ de Mme Sophie BERAUD placée en situation de disponibilité à sa demande.

Le lancement du SCOT, le conseil de développement, l'étude urbaine sur le cœur d'agglomération, le suivi des grands projets et la structuration du pôle (recrutements, méthodes de travail...) ont été assurés par Sophie BERAUD et Philippe BUCHBERGER

Dans le cadre du projet d'agglomération et du SCOT, Jérôme DEVELTER a continué le travail entrepris avec le monde agricole et s'est également consacré au lancement du projet de territoire pour Mafate (élaboration du cahier des charges avec les partenaires – engagement financier en 2005).

Le PLH, la définition des axes d'intervention communautaire en matière d'habitat, la mise en place de la politique foncière à l'échelle de l'agglomération, le partenariat avec l'EPFR et l'AGORAH, le suivi des études de structuration de bourgs ont été pilotés par Patrice MARCEL.

La mise en place de l'observatoire territorial, le développement du Système d'Information Géographique et l'animation de cercles d'échanges SIG avec les communes sont les fruits du travail de Dominique DIJOUX.

Mme Marylène WAGNER recrutée en début d'année 2004 s'est vue confiée d'importants dossiers comme le lancement de l'élaboration du SAGE ouest et l'animation de la Commission Locale de l'Eau de l'Ouest « CLEO », le lancement de la charte paysagère, le suivi du projet de réserve naturelle marine...

La préparation des commissions, réunions et visites de terrain, le secrétariat du pôle Aménagement et Habitat sont assurés par les trois assistantes : Angéline PATISSIER, Nathalie LIN et Salimah PATEL.

La constitution, le secrétariat et la préparation des assemblées, bureaux et commissions du conseil de développement ont également été assurés par le pôle secrétariat de la Direction de l'Aménagement et de l'Habitat essentiellement par Angéline PATISSIER.

Les dépenses de fonctionnement de la direction se sont élevées à **192 000 €** en 2004. Le taux de réalisation du budget de fonctionnement est de 71 %. Les non réalisations sont surtout dues au poste « charges de personnel ». Les recrutements prévus pour 2004 n'ont pas abouti. Ils sont reportés en 2005.

Les principaux postes de dépenses de fonctionnement en 2004 ont été les suivants :

- Frais de publication et de parution : 18 000 €
- Frais de formation et de mission des cadres de la direction : 16 000 €
- Assistance et conseil au recrutement : 28 000 €
- Charges de personnel : 100 000 €
- Autres frais généraux (acquisitions de données, matériel...) : 30 000 €

2° Les investissements :

(Pour mémoire : Budget réel TCO
Invest + fonctionnement =
114 967 152.62 €)

	EXERCICE 2002	EXERCICE 2003	EXERCICE 2004	Evolution
• Indicateurs financiers				
- Prévisions budgétaires globales de l'année du pôle aménagement (Investissement + fonctionnement hors personnel)	411 274,92	1 968 578,99	3 196 742,56	62,4%
- Part du budget du pôle dans le budget global du TCO	0,56 %	2,50 %	3 %	3 %
- Dépenses réalisées	55 303,14	916 292,10	668 870,11	
- Taux de réalisation	13,5 %	46,50 %	21 %	
- Reports sur exercice n + 1	293 782,24	428 783,87	710 999,33	65,8 %
- % (réalisation avec reports)	85%	68 %	43 %	
- Dépenses € / hab	1,34	5,04	3,52	
- Nombre de commissions thématiques	4 commissions élus et 5 cercles d'échanges	4 commissions Aménagement, 1 séminaire sur 2 j. avec les élus, 4 journées préparatoires au PA (100 p.), 4 cercles d'échanges, 9 comités de pilotage, 4 ateliers de travail PLH, 5 séances de formation sur cadastre et SIG	11 réunions du Conseil de développement 12 commissions thématiques, 3 réunions Observatoire territorial, 2 cercles d'échanges SIG	
- Nombre de visites sur sites (élus...)			2 visites avec des élus et des techniciens	1 visite sur le logement social et formes urbaines (28 p.) 1 visite sur le thème de l'agriculture (40 pers)

La structure budgétaire de 2004 pour le pôle Aménagement est le suivant :

- Réalisation d'études prospectives et assistance à maîtrise d'ouvrage : 82 %
- Observatoire et acquisition de données : 13 %
- Frais de publication et d'insertion : 5 %

Le taux de réalisation de la part « investissement » pour le pôle aménagement n'est que de 21 % et de 43 % avec les reports.

Cette faible réalisation s'explique par :

- l'absence d'acquisitions foncières à des fins d'habitat. Même si par ailleurs, la direction a mené des acquisitions foncières pour d'autres services du TCO et que globalement, les investissements en terme d'acquisitions foncières ont été importants. Les acquisitions à des fins d'habitat ont attendu que le PLH soit adopté (en début 2005) et que les outils d'intervention foncière soient définis et mis en place fin 2004,
- le report en 2005 des investissements prévus en matière d'habitat (études, aides directes au logement...) du également à l'adoption tardive du PLH qui conditionnait la mise en œuvre de ces intervention.
- Par ailleurs, l'étude relative au projet de territoire sur Mafate pour un montant de 150 000 € n'a pas non plus été lancée comme prévue en 2004 suite à un problème de procédure dans le marché de consultation

Le Cœur d'Agglomération

La réflexion sur la constitution d'un cœur d'agglomération, inscrite par ailleurs au projet d'agglomération, a débuté par la réalisation d'une étude confiée à l'équipe AUC / TETRA / Duteilh – Perrau / MOSBASCH pour un montant global de **154 938 € TTC**. Cette étude a été finalisée fin 2004 (validation avec les communes début 2005).

Conjointement, une mission spécifique a été confiée, courant 2004, à la SR 21, visant à définir précisément les modalités techniques, juridiques et financières pour l'aménagement de terrains situés dans le cœur d'agglomération (montant : **52 080 € TTC**).

L'étape suivante consistera à lancer dès le début de l'année 2005 une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), sur les sujets suivants : organisation générale, maîtrise d'œuvre urbaine, approche financière, politique foncière, concertation, observatoire, politique de communication et animation des élus. Cette mission AMO s'opérera dans le cadre d'un groupement de commande associant les Villes de Saint Paul, du Port et de la Possession, au TCO coordonnateur.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

L'élaboration du SCOT, confiée à l'équipe TETRA / Duteilh – Perrau a démarré par la phase « diagnostic », en octobre 2003 en lieu avec la validation du volet n° 2 du projet d'agglomération. La deuxième phase relative à la définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a débuté en novembre 2004 pour s'achever vraisemblablement en septembre 2005. Le document d'orientations, dernière phase, sera élaboré entre avril et septembre 2005.

Sur le développement urbain, le TCO développe à partir de son SIG des outils lui permettant de mieux comprendre les phénomènes d'urbanisation. Il s'agit également d'un travail partenarial avec l'AGORAH, l'IRD et la DDE.

Pour l'agriculture, le TCO a continué à accompagner en interne les réflexions du monde agricole, notamment sur la qualité agronomique des sols. Une étude de recensement des terres en friche a notamment été financée (8 000 €).

La politique de l'habitat

Le TCO a engagé l'élaboration de son Programme Local de l'Habitat sur l'ensemble des communes qui le compose en octobre 2002. Cette étude lourde a duré quasiment 2 ans et a été présentée au **Conseil Départemental de l'Habitat** en décembre 2004 où il a reçu un avis très favorable.

Durant l'année 2004, un important travail a été réalisé avec les communes, les partenaires financiers du logement et les SEM afin de définir les futures **modalités d'intervention** du TCO en matière d'habitat. Cette réflexion a permis de définir les axes prioritaires de la politique de l'habitat à l'échelle de l'agglomération qui ont été validés en Conseil communautaire au début de l'année 2005.

L'enjeu en matière d'habitat est considérable sur le TCO. Le PLH fixe pour cela un objectif de réalisation de **3000 logement par an** jusqu'en 2010, dont la moitié en logements aidés. Pour aider à atteindre cet objectif et sans trop se disperser, le TCO a décidé de concentrer ses interventions sur le foncier, l'amélioration de l'habitat, le logement intermédiaire, les publics fragiles (personnes âgées, handicapées, logements d'urgence).

Tout en travaillant à la définition des compétences d'intérêt communautaire en matière d'habitat, la direction a lancée fin 2004 une étude à caractère opérationnel portant sur la définition et la faisabilité de structures d'accueil pour les publics spécifiques : logements d'urgences, personnes âgées et personnes handicapées. Les conclusions seront rendues vers la mi-2005. La direction a également procédé à des acquisitions foncières en vue de la réalisation d'opérations de logements (cf § suivant)

En matière d'observatoire, le service habitat a participé à plusieurs réunions avec des partenaires comme l'AGORAH, l'ARMOS, et l'Observatoire des loyers en cours de constitution, pour définir et mettre en place des outils d'observation du marché immobilier et foncier.

La politique foncière

Thème central du projet d'agglomération, la maîtrise du foncier a connu un véritable début d'activité en 2004 suite à plusieurs actions.

C'est tout d'abord la mise au point et la signature en septembre 2004, de la **Convention Cadre d'intervention foncière entre le TCO et l'EPF** de la Réunion pour un montant de **4 millions d'euros** pour la période 2004-2008 avec la répartition suivante :

- Deux millions d'euros pour des acquisitions de terrains pour des opérations de logements pour la mise en œuvre du PLH
- Deux millions d'euros pour des acquisitions de terrains pour la réalisation de zones d'activités économiques et des équipements publics intercommunaux

Les premières acquisitions au titre de cette convention ont été décidées en novembre 2004 pour deux opérations de logements : Trois Bassins (Grande Ravine, 2,5 Ha) et Saint leu (ZAC Camélia, 3 Ha)

C'est ensuite plusieurs acquisitions directes de terrains et d'immeubles:

- Rachat de 11 ha de terrains appartenant à la SOFOND sur Trois Bassins (Mont vert)
- Acquisition du Centre communal du Port situé à Trois Bassins (1, 9 Ha ainsi que les bâtiments)
- Acquisition du terrain de la Généralim à Cambaie (15 ha)
- Acquisition de l'ancienne distillerie de Savannah (1734 m²)

Au total les acquisitions et les bonifications foncières décidées en conseil communautaire fin 2004 représentent un volume de 5,5 M€ dont 662 000 € pour l'habitat.

Par ailleurs, la direction a continué le travail engagé en 2003 sur les outils d'intervention foncière :

- travail sur les ZAD avec l'EPFR : quatre périmètres de ZAD sont actuellement en cours d'études,
- travail sur la délégation du droit de préemption urbain (DPU) des communes vers le TCO (en lien avec la direction générale). Trois communes ont déjà délibéré.
- Observation foncière : reconduction de la convention d'observation foncière avec la SAFER sur les mutations de terrains agricoles sur les communes du TCO

Enfin, il faut signaler que le TCO n'a pas renouvelé en 2004 la convention conclue en 2003 avec l'Agence Austral immobilier. Le bilan des actions menées par l'agence a en effet été très faible. De plus, l'EPFR suite à la signature de la convention cadre, se présente comme l'intermédiaire privilégié pour la négociation et la recherche de solutions foncières pour le TCOy compris en ce qui concerne la réflexion menée par le service foncier et agricole sur la problématique d'échanges parcellaires et de recomposition d'espaces agricoles.

Le Système d'Information Géographique (SIG) :

Le SIG s'est mis en place début 2003 et s'est développé assez rapidement.

L'opération de numérisation du cadastre qui avait démarré fin 2002 s'est en 2004. Le TCO dispose aujourd'hui d'un outil performant qui est actualisé chaque trimestre. Le TCO dispose aujourd'hui de deux des trois composantes nécessaires à la constitution du Référentiel à Grande Echelle (BD parcellaire et BD Topo-BD ortho).

Dans la continuité du projet d'agglomération, un marché en procédure adaptée a été lancé pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place de l'observatoire du territoire (IETI Consultants pour un montant de 62 306.13 € TTC).

La montée en puissance du SIG s'est traduite par l'acquisition de matériels complémentaires, (équipements, logiciels...), l'acquisition de données, des prestations pour des services internes (développement économique, foncier, coeur d'agglomération, politique de la ville...), le SIG est devenu en deux ans un service quasi incontournable du TCO. Il valide systématiquement le contenu des cahiers des charges des différentes missions

attribuées et prend en charge le travail spécifique avec les bureaux d'études prestataires, les partenaires pour le TCO ou les communes membres.

Pour faire face à la montée en charge du SIG, le recrutement d'une assistante technique et administrative a été réalisé en 2004 en la personne de Salimah PATEL. Recrutement partagé avec le service foncier.

Service « Espaces Naturels et Cadre de Vie »

Elaboration du SAGE Ouest

La question de la gestion de la ressource en eau est fondamentale et a amené le TCO à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Ouest (SAGE). Véritable document de planification, le SAGE fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielles et souterraines et des écosystèmes aquatiques (terrestres et marins). Doté d'une portée juridique, le SAGE est opposable de manière indirecte aux tiers via les autorisations administratives ; il s'impose par ailleurs au SCOT.

Il s'agit pour le TCO d'élaborer un SAGE opérationnel qui s'appuie fortement sur les démarches en cours et sur l'ensemble des problématiques urbaines, économiques, agricoles et environnementales du territoire. L'objectif principal est la contractualisation de ces orientations afin que la problématique de l'eau constitue un des volets principal du développement durable de la micro région ouest.

A l'issue d'une procédure de mise en concurrence simplifiée, le marché a été attribué au bureau d'études SAFEGE pour un montant total de 186 457,25 € TTC (durée : 18 mois, hors périodes de validation). Un avenant a par ailleurs été signé afin de modifier le contenu et la durée de la phase 1 « Diagnostic » en y intégrant une étape supplémentaire « Etat des lieux », portant le coût global de l'étude à **205 010,75 € TTC**.

Le TCO assure ainsi depuis 2003 le portage financier de l'étude, l'animation et le secrétariat de la Commission Locale de l'Eau de l'Ouest « CLEO » (instance délibérante) et des commissions techniques.

L'année 2004 a essentiellement été consacrée à la rédaction de la phase 1 « Etat des lieux / Diagnostic » visant à analyser la situation existante du « milieu aquatique » et à définir l'état des connaissances sur la ressource potentielle et les usages optimaux. Cette étape a, entre autres, consisté à compiler les données existantes dans le domaine de l'eau pour déboucher sur l'identification de constats de dysfonctionnement regroupés en 9 enjeux. A partir des contraintes imposées par la démographie et la protection de la ressource, des espaces naturels sensibles et du milieu en général, le travail se poursuivra en 2005 par l'élaboration d'une stratégie qui se déclinera en un véritable plan de gestion, à horizon 10-15 ans, pour que l'eau, sous toutes ses formes, soit prise en compte dans le développement souhaité de la zone ouest et la mise en valeur de ses nombreux atouts.

Par ailleurs, dans l'attente des conclusions du SAGE, le TCO souhaite dès à présent mener une politique volontariste et ambitieuse, d'une part, en matière de protection des récifs coralliens (subvention à l'association Parc Marin) et, d'autre part, par une maîtrise de

l'assainissement des eaux usées et pluviales (recrutement d'une stagiaire en 2005 sur ce thème).

Charte intercommunale paysagère, patrimoniale et architecturale

La Communauté d'Agglomération a exprimé dans le Projet d'Agglomération sa volonté de faire du paysage un élément déterminant du projet de développement local en y associant pleinement l'ensemble des partenaires et acteurs concernés.

La charte intercommunale paysagère, patrimoniale et architecturale vise ainsi à promouvoir la valeur des paysages et le caractère propre des communautés qui les façonnent et par là renforcer l'identité du TCO. Son élaboration permettra au TCO de se doter d'un outil technique partagé de connaissance, de protection, de valorisation et de restauration des paysages urbains, péri-urbains, naturels et agricoles.

Une large concertation tenant compte des projets en cours et des orientations communales de développement et d'aménagement de chacun des quartiers est prévue pour déboucher sur des propositions et des recommandations d'aménagements et d'équipements de qualité ainsi que leur traduction spécifique dans certains documents. En effet, la charte constitue une démarche sectorielle engagée par le TCO pour nourrir la réflexion sur le paysage, le patrimoine et l'architecture qui s'inscrit dans celle plus globale du SCOT en cours d'élaboration. Elle servira par ailleurs de cadre aux documents d'urbanisme réglementaire d'échelle communale (PLU).

C'est le groupement « Agence Bertrand FOLLEA – Claire GAUTIER / PW2C / Vue d'Ici » qui s'est vu attribuer le marché en fin d'année pour un montant total de 249 886,35 € TTC, selon une procédure d'appel d'offres (durée : 16 mois, hors périodes de validation). L'année 2005 sera essentiellement consacrée à la réalisation de la phase diagnostic.

Travail en binôme sur d'autres actions du TCO :

- Etude opérationnelle de mise en valeur et d'aménagement touristique des littoraux de Trois-Bassins (marché attribué en 2004) et de Saint-Leu Sud (marché à lancer en 2005)
- Elaboration d'un cahier des charges pour une étude de définition d'un projet « Centre de la mer » dans l'Ouest (marché à lancer en 2005)

Participation aux autres démarches et projets :

- Mise en place de la Réserve Naturelle Marine
- Subvention au Parc Marin pour la réalisation de 2 actions (Sentier sous-marin de l'Hermitage et Suivi du « point 0 » de l'Effet Réserve) et travail sur l'évolution statutaire de l'Association
- Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles
- Aménagement Hydro agricole des Hauts de l'Ouest (retenues collinaires)
- Ateliers thématiques du projet d'irrigation du littoral Ouest
- Cahiers de l'agriculture
- Agenda 21 de la Région
- Comité et Bureau Mafate

Participation aux autres démarches et projets :

- 1 – SAR : Participation aux réunions préparatoires à la révision du SAR,
- 2 – Travaux avec l'Etablissement Public Foncier (politique d'acquisition foncière, ZAD.. ;)
- 3 – Mise en place du SAGE Ouest
- 4 – Mise en place de la réserve marine
- 5 – PLU, projets urbains des villes et structuration des bourgs
- 6 – Réflexion sur l'étalement urbain (AGORAH)
- 7 – Participation aux réunions « logement » (Conseil départemental de l'habitat, observatoires...)
- 8 – Participation aux réunions sur le projet de Parc National des Hauts et sur la rénovation du Plan d'Aménagement des Hauts.

C –PERSPECTIVES

La Direction de l'Aménagement va continuer jusqu'en 2006 à piloter l'élaboration du **SCOT** qui devrait être achevée pour la fin 2006 en faisant le lien avec la révision du SAR qui débute et l'élaboration de PLU des communes. Elle continuera d'assurer le lien entre les documents de planification et la politique d'aménagement portés par le TCO et les autres projets et démarches intéressant le territoire Ouest (Projet parc, RDT, Tram Train...)

Elle sera plus opérationnelle en terme d'action foncière avec la mise en place d'un service foncier (recrutement d'un attaché) et l'augmentation des acquisitions foncières. Ceci notamment grâce à la signature de la convention d'intervention foncière avec l'EPFR, la mise en place des premières **ZAD** sur le TCO, le renforcement des outils d'observation (observatoire, cadastre numérisé, DIA des communes...). Le TCO devrait également aboutir à la mise en place d'un droit de préemption urbain « communautaire » pour la mise en œuvre de la politique de l'habitat et la constitution de réserves foncières

En matière de logement et d'habitat, suite à l'adoption du PLH, la direction travaillera à la définition de son cadre d'intervention en matière d'habitat et les financements à mettre en place. Elle devrait être en mesure vers la mi 2005, de signer des conventions opérationnelles avec des opérateurs et les communes pour aider à la sorties de programmes de logements.

Dans le domaine des études, des grandes réflexions sont engagées : Projet de territoire de Mafate, SAGE Ouest, Charte paysagère... Au-delà, des études à caractère plus opérationnel devraient également être lancées notamment dans le domaine de l'habitat, sur les bourgs structurants, ou en accompagnement des projets de villes en cours. Une réflexion spécifique sur le développement des hauts de l'ouest, qui passe notamment par la valorisation de la route Hubert Delisle sera également conduite.

Enfin et suite à l'étude Coeur d'agglomération, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sera lancée.

PÔLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISME

A – INTRODUCTION

Conformément aux orientations budgétaires, l'année 2004 a permis de démarrer la mise en œuvre des objectifs définis par l'étude de stratégie économique et le schéma tourisme.

I. INVESTISSEMENT

Mise en oeuvre de la stratégie de développement économique et touristique du TCO

1- Réalisation de zones d'activités dans les hauts et les mi pentes.

Dans la continuité des différentes études, notamment de maîtrise d'œuvre et technique, engagées dès le deuxième semestre 2003, l'année 2004 a permis de boucler l'ensemble des études nécessaires à la réalisation des travaux des zones d'activités économiques de Vue Belle et Bras Montvert. Ainsi, dès la fin de l'année, les études de maîtrise d'œuvre ayant achevé les phases DCE, les demandes de permis de construire ont pu être déposées auprès des services instructeurs respectifs. Par ailleurs, les procédures d'appel d'offres ont été engagées concernant les marchés de travaux de VRD et de bâtiments. 2005 devrait être l'année de construction de ces deux zones d'activités, mais également de prospection foncière pour l'implantation de nouvelles zones du même type sur les hauts du territoire intercommunal.

2- Aménagement de ZA

La ZAC Environnement n'a été effectivement transférée au TCO que le 25 octobre 2004. Toutefois, en parallèle de l'étude urbaine sur le cœur d'agglomération devant apporter des réponses urbaines et environnementales nouvelles à la ZAC, il a été nécessaire de prendre en compte et de gérer des « coups partis ». Ainsi, il a été convenu de l'installation de l'entreprise SOLYVAL (traitement et valorisation des pneumatiques), dont le bâtiment est en cours de réalisation, sur la zone d'activités. De même le service environnement du TCO en lien avec le service économique, s'est rapproché de l'aménageur (la SODIAC) afin d'étudier la possibilité d'une extension de la station de compostage installée sur le site et d'une rétrocession de l'ensemble des emprises de l'ancienne décharge contrôlée. 2005 devrait permettre de prolonger la réflexion engagée dans le cadre de l'étude urbaine sur le cœur d'agglomération par la mise en œuvre de projets opérationnels. A ce titre, des réflexions devront être menées avec la mairie du Port sur les terrains venant en continuité de la ZAC Environnement jusqu'à l'axe mixte et même au-delà.

Moulin Joli

Le transfert de la partie « activité économique » de la ZAC Moulin Joli présentant des difficultés techniques, juridiques et financières particulières, il a été convenu d'attendre les conclusions de l'étude urbaine sur le cœur d'agglomération ainsi que les conclusions de la commune sur l'orientation générale de cette ZAC de 172 hectares avant de procéder au transfert.

La réalisation de la ZAC est beaucoup trop avancée pour que l'opération soit « découpée » en deux ZAC avec deux maîtres d'ouvrages différents. Cependant, dès que la commune se sera positionnée, le TCO pourra très rapidement acquérir les terrains destinés à recevoir des activités et intervenir au sein de l'aménagement de la ZAC comme simple opérateur.

3- Immobilier d'entreprises

Engagée dans le cadre d'un protocole d'accord avec la SDI (devenue CBO Territoria), la CDC et la SODIAC, le TCO par son intervention veut garantir un aménagement cohérent de qualité sur le secteur de l'usine de Savanna.

Souhaitant également intervenir sur un complément d'offre immobilière (ateliers aidés) dédiée à l'activité économique sur le secteur, le TCO a acquis l'ancienne distillerie auprès de la mairie de Saint Paul. Il participe par ailleurs à l'ensemble des réflexions concernant le projet de réhabilitation et de reconversion du site.

2005 devrait permettre de faire réaliser l'ensemble des études d'aménagement du secteur de l'usine et d'engager les études de maîtrise d'œuvre ainsi que de réhabilitation de l'ancienne distillerie.

4- Aménagements touristiques sur le littoral

Le TCO a engagé l'étude opérationnelle de mise en valeur et d'aménagement touristique du littoral de Trois-Bassins. Suite à une démarche partenariale impliquant un ensemble de partenaires institutionnels et à la procédure d'obtention des subventions européennes (mesure A3-05), le TCO a lancé cette étude qui doit permettre de revaloriser cet espace de son littoral et d'améliorer la qualité de l'ensemble de ce littoral. Il s'agit de mieux répartir la fréquentation des plages de la Côte Ouest, de favoriser le développement économique sur le site et d'améliorer l'attractivité générale de la zone par un aménagement de qualité et par un renforcement de la vocation balnéaire des sites. L'étude devra proposer une première phase de mise en œuvre donnant lieu rapidement à des travaux d'aménagement.

5- Aides aux projets touristiques dans les hauts et les mi-pentes

Les échanges avec notamment des professionnels des hauts de notre territoire ont révélé un déficit important de signalisation touristique. Le TCO a souhaité réaliser un schéma directeur de signalisation touristique sur l'ensemble de son territoire en cohérence avec le schéma directeur de signalisation routière au niveau de l'île. Les objectifs sont de mieux accueillir les touristes et usagers sur l'ensemble du territoire et de mieux répartir les flux de visiteurs notamment vers les hauts de l'Ouest. Le schéma directeur doit permettre de mieux signaler et jalonner un certain nombre de sites touristiques, de mettre en place des Relais Information Service, de proposer des Signalisation d'Information Locale mais aussi d'identifier des itinéraires touristiques et proposer une signalisation pour les modes de circulations douces. Un des enjeux sera aussi de décider d'un mode opératoire pour la mise en œuvre et la gestion de ces diverses signalisations.

6- Actions de communication touristiques

Brochure Grand Ouest – Charte Graphique

Les partenaires du Cercle d'Echanges Tourisme ont souhaité l'élaboration par le TCO d'une charte graphique unique pour l'ensemble du territoire touristique et la publication d'une brochure institutionnelle.

7- Hippodrome de la réunion

La phase opérationnelle de création d'un hippodrome et d'une filière course, lancée le 31 octobre 2003, a été suspendue dans l'attente des conclusions de l'étude sur le cœur d'agglomération.

Cependant des acquisitions foncières ont pu être réalisées : Acquisition de la parcelle BA 394 de 150 908 m² par le TCO et rétrocession à la commune de Saint Paul des terrains exondés.

En outre une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de la filière d'élevage et l'organisation des courses a été conclue avec la société France Cheval Service.

II. FONCTIONNEMENT

1°- Subventions aux associations

Pour répondre à sa mission d'acteur de développement économique et d'animateur du développement touristique du territoire intercommunal, le TCO a décidé de s'associer aux actions visant à dynamiser la création et l'expansion de l'activité économique et touristique de son territoire. C'est à ce titre que l'assemblée délibérante de la communauté d'agglomération a accordé des aides financières au titre de l'exercice 2004.

La direction du développement économique et touristique a donc attribué une enveloppe budgétaire totale de 167 325,64 € pour des aides financières attribuées à des associations ou à des Sociétés d'Economie Mixte dans les domaines du développement économique et touristique.

Le détail de ces aides financières est présenté ci-après :

<i>Nom du bénéficiaire</i>	<i>Date du conseil communautaire</i>	<i>Montant accordé en € TTC</i>
GRAHTER	12 février 2004	35 000
SEM GEM PORT des Mascareignes	26 avril 2004	30 000
ADIE	24 mai 2004	7 000
SEMTO	24 mai 2004	4 609
Office de Tourisme de la Possession (Accueil à la Gare Maritime)	28 juin 2004	7 289,64
Réunion Entreprendre	28 juin 2004	15 000
Office de Tourisme de la Possession (Voyages dans le temps)	26 juillet 2004	7 227
Nature et Patrimoine	13 septembre 2004	1 200
Office de Tourisme de St-Leu (Salon du Tourisme et des Loisirs)	25 octobre 2004	30 000
SEM GEM PORT des Mascareignes Avenant à la convention pour financement du salon FAIT MAIN	13 décembre 2004	30 000
	TOTAL	167 325,64

Ces subventions ont ainsi contribué au financement et à l'accompagnement de créateurs de micro entreprise par le biais des associations ADIE et Réunion Entreprendre, ainsi qu'au soutien de l'animation et de l'activité économique par la tenue de salons tels que « Flore et Halle », la « Foire Internationale des Mascareignes » ou le « Fait Main ».

En outre, ces aides financières ont permis de mettre l'accent sur l'intérêt touristique et intercommunal de projets tels que la tenue d'un stand « Grand Ouest » lors du salon du tourisme et des loisirs organisé à l'ADPE, l'amélioration de l'accueil à la gare maritime de Port Réunion, la prise en charge du transport des personnes lors de la manifestation festive du Grand Boucan, la réhabilitation de l'ancien « Parc Bœuf » de la Maison ZITTE à la Saline, ou encore la découverte de la faune et de la flore endémiques et indigènes par des visites guidées au départ du bourg de Dos d'Ane.

Au cours de l'exercice 2003, ces subventions attribuées au titre de la politique d'animation économique du TCO s'élevaient à 124 423,96 €. Cette augmentation s'explique tout d'abord par un renfort des aides allouées dans le cadre du développement économique notamment pour le soutien aux porteurs de micro projets et à la filière de l'artisanat, et ensuite, par une implication plus marquée vers les actions touristiques.

2°- Personnel :

L'année 2004 a été marquée par le recrutement d'un développeur tourisme au 1er janvier 2004 portant ainsi à 5 agents l'effectif de la direction.

B – REALISATIONS AU TITRE DE 2004

<i>(Pour mémoire : Budget réel TCO Invest + fonctionnement = 114 967 152.62 €)</i>	EXERCICE 2002	EXERCICE 2003	EXERCICE 2004	EXERCICE 2004 (hors foncier)
• Indicateurs financiers				
- Prévisions budgétaires globales de l'année (Investissement + fonctionnement, hors personnel)	781.201,20	863 524,14	9 135 704,87	7 866 533
- Part du budget du pôle dans le budget global du TCO	1.07 %	1,10 %	8 %	
- Dépenses réalisées	47.822,36	500 249,09	3 379 390,51	3 373 064,96
- % réalisation	28,99%	58 %	36 %	43 %
- Reports sur exercice n + 1	270 979.14	298 033,63	4 814 277,69	
• % (réalisation avec reports)	63,68%	92,4 %	87 %	74%
• Dépenses €/hab (181 819 hab)	2,76	2,75 euros	18,59 euros	
• Taxe professionnelle unique				
Taux	15,61%	15,90 %	16,30 %	
Produit total de la TPU	31 079 518	34 181 666	35 046 624	
Produit de la TPU après reversement aux communes	9 618 934	12 474 212	12 954 519	

Part du budget économie dans le produit de taxe professionnelle (hors reversement aux communes)	8,10 %	7 %	70 %	
• Dépenses réalisées :	6,33%	13%	4,95%	
- % des subventions aux associations	37%	23%	15 %	
- part du fonctionnement	63%	77%	85 %	
- part de l'investissement				
• Nombre de commissions thématiques à l'initiative de la direction	14	17	9	
• Nombre de visites sur sites	5	6	12	

	2002	2003	2004	Evolution
Budget investissement	511 301,14	661 651,14	8 924 533	1350 %
Dépenses réalisées	12 036,16	371 485,62	2 877 927	
- Dépenses investissement €/hab		2 €	16 €	+14 €/hab
Taux de réalisation	2,35 %	56 %	32 %	
Crédits reportés sur l'exercice suivant	270 979,14	298 033,63 €	4 814 277	
Montant des subventions réalisées	0	112 320,50 €	167 325,64 €	
Subventions reportées	133 500,00	178 336,50 €	0	
% financement des dépenses par subventions	37 % - chiffre réel : 71 %	43,40 %	3 %	

L'année 2004 est marquée par une forte progression du budget d'investissement (+1350%, soit 13 fois ½ le montant 2003).

Le montant des crédits reportés sur l'exercice suivant s'explique en grande partie par une décision de retarder la signature des marchés concernant le dossier ZAE des hauts en raison des difficultés de financement (FRDE et FEDER) de l'opération.

Le pourcentage de financement des dépenses par subvention s'explique de la même façon par l'attente d'une décision sur le financement des ZAE des Hauts.

C – PERSPECTIVES

Les perspectives de la direction économie et tourisme du TCO s'inscrivent principalement dans la mise en œuvre du contrat d'agglomération et plus particulièrement de l'une des quatre orientations transversales qui structurent le projet d'agglomération :

- « **optimiser l'activité économique et l'emploi tout en renforçant les pôles spécifiques de la micro région ouest.** »

Les axes stratégiques d'intervention ainsi retenus sont :

Le foncier économique et touristique

1°- LE FONCIER ET L'IMMOBILIER AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE.

L'étude économique commanditée par le TCO ainsi que les multiples réunions de travail avec les acteurs économiques ont permis d'identifier à 20 ans un besoin de « débloqué » foncier (public et/ou privé) représentant environ 300 hectares. Cette nouvelle offre venant compléter les 330 hectares actuels mis à disposition sur le territoire de l'Ouest.

L'agglomération souhaite intervenir sur la mise en place de zones d'activités d'intérêt communautaire **de façon ciblée et uniquement pour permettre de garantir certaines de ses priorités.**

Ces priorités sont au nombre de deux :

- ⇒ Maîtriser le processus de production des zones d'activités sur certains sites considérés comme stratégiques pour l'agglomération (le long de la route des Tamarins et à proximité de la zone portuaire).
- ⇒ Conforter le développement des parties les moins dynamiques de l'espace communautaire. (La réalisation par exemple, des zones d'activités de Vue Belle à Saint – Paul et de Bras-Montvert sur la commune de Trois-Bassins ainsi qu' un projet sur le Plate sur la commune de Saint-Leu sont à verser dans cette catégorie d'interventions.)

2°- LE FONCIER AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU TERRITOIRE.

La vocation d'accueil touristique du territoire est considérée comme une composante essentielle de l'économie du TCO. La valorisation et le développement des capacités de cet accueil sont une des priorités essentielles du projet de développement.

Valoriser le potentiel touristique nécessite des interventions en matière de maîtrise foncière sur quatre grands types d'opérations :

- La mise en place d'équipements structurants (comme un centre des congrès par exemple) ;
- Le développement contrôlé de l'offre d'hébergement en zone littorale ;

- L'aménagement de la frange littorale et des bassins de séjours (circulations douces, aménagements publics, réaménagement de la RN1 suite à l'ouverture de la Route des Tamarins...);
- L'aménagement de sites touristiques dans les hauts et les mi-pentes (axe du Maïdo, Route Hubert Delisle, Dos d'âne...);

C'est pour faciliter ce genre d'opérations que l'agglomération s'est dotée d'un volant d'intervention foncière en matière touristique.

B- Les opérations d'aménagements économique et touristique

1°- ECONOMIE

L'économie de l'ouest se singularise par :

- La présence de filières spécialisées (pôle image, recyclage de déchets, logistique portuaire, formations professionnelles type CENTHOR ou ILOI, spécialisations médicales, etc) ;
- Des filières « poids lourds » comme : le tourisme, les industries requérant la proximité du port, le BTP, le commerce, le transport de marchandises, l'agro-alimentaire ;
- Des filières « enjeux » : la canne à sucre, filière traditionnelle qui ne cesse de se moderniser, et la filière cheval, à organiser de toutes pièces en lien avec le projet d'hippodrome.

En termes géographiques, c'est le Port qui concentre les Zones d'activité de l'ouest, des plus anciennes aux plus récentes. Toutes ces zones nécessitent une requalification, voire une spécialisation.

La stratégie économique de l'ouest est double :

- Jouer sur le renforcement de ses spécialisations, en se démarquant non seulement à l'intérieur de l'île, mais dans le concert des économies diversement développées de la Zone Océan Indien,
- Redistribuer l'activité économique sur son territoire, en particulier vers les Hauts et au sud, tout en musclant et rationalisant le potentiel d'entreprises concentré autour du port.

En termes de compétence statutaire, le passage en communauté d'agglomération s'est traduit par le transfert au TCO :

- d'actions de développement économique
- de la création, de l'aménagement et de la gestion de zones d'activité d'intérêt communautaire, qu'elles soient industrielles, artisanales, touristiques, commerciales ou portuaires.

2°- TOURISME

Le foncier mobilisé n'est qu'un outil au service de la mise en œuvre du Schéma de développement touristique. Ce dernier crée les conditions du renforcement de l'attractivité

touristique et de la capacité d'hébergement à l'ouest, avec l'ambition de faire du tourisme le premier gisement d'emplois rémunérés.

Dans un premier temps, le Projet d'agglomération a privilégié plusieurs études préalables à la définition précise du programme pluriannuel d'aménagements touristiques : mise en valeur et aménagement touristique du littoral de Trois-Bassins et de ST Leu, schéma directeur du Sentier Littoral de la Côte Ouest, schéma de signalisation touristique, démarche développement durable des hauts de l'ouest autour de la route Hubert Delisle...

C- L'animation économique et touristique

MISE EN RESEAU DES ACTEURS, CREATION D'UNE STRUCTURE DE MISE EN RESEAU

La prise en compte de l'économie solidaire, des publics de l'emploi aidé, des besoins particuliers d'emploi pour les jeunes, des besoins de formations professionnelles engendrés par les mutations des métiers dans l'ouest justifient la création d'une structure de type Comité de Bassin d'Emploi ou maison de l'emploi.

Cette dernière, adossée au Conseil de Développement, ne se substitue à aucun des acteurs. Elle les rassemble régulièrement, sous l'égide du TCO, pour créer du lien entre les partenaires concernés : Etat (DDTEFP, ANPE), Région (formation professionnelle), Département et communes (secteur social), organismes d'insertion, employeurs des grands chantiers, chefs d'entreprises, syndicats de salariés, etc.

Par ailleurs, afin de faciliter la mise en œuvre, avec les entreprises, de la stratégie de spécialisation dans la zone océan indien, le TCO anime avec ses développeurs le pôle de compétence de l'ouest (TCO, CPI, ADIR, consulaires) et le soutien aux filières et aux entreprises concernées.

En matière de tourisme, le rôle d'animation du TCO, se manifestera d'une part par la poursuite des actions de soutien aux acteurs du secteur touristique, soit :

- Animation de cercles d'échanges tourisme ;
- Attribution de subventions à des associations et SEM diverses agissant pour le développement touristique sur le territoire.

Et d'autre part, des actions en partenariat avec les acteurs du tourisme seront menées, telles que : communication du territoire touristique « Grand Ouest » - Accueil des Assises des Offices de Tourisme.

D- L'Hippodrome de la Réunion

Au vu des conclusions de l'étude de « faisabilité de courses hippiques à la Réunion », la Communauté d'Agglomération du Territoire de la Côte Ouest a inscrit l'hippodrome dans son « Projet d'Agglomération » en qualité d'équipement structurant.

L'étude urbaine relative à la constitution du « cœur d'agglomération » rendue début 2005 l'a intégré au futur parc urbain projeté sur Cambaie. Destinés à jouer un rôle éminent en termes d'espace public et d'usages populaires, le parc urbain et son hippodrome sont positionnés dans la Plaine de Cambaie sur les terrains exondés de la rivière des galets, au nœud des

polarités du cœur d'agglomération et des ses vocations économiques, balnéaires et résidentielles.

Il convient d'engager la phase opérationnelle de ce projet d'équipement d'envergure que constituent le parc urbain et l'hippodrome. La définition et la programmation d'un tel équipement nécessitent un accompagnement et une expertise spécifique dans le pilotage et la mise en œuvre des différentes procédures et réflexions à engager.

Dans cet objectif, l'EPCI entend se doter d'une assistance générale pour la réalisation de ce projet d'intérêt communautaire.

En outre, le TCO joue un rôle de pilote dans la mise en place de l'activité des courses de chevaux et de la filière élevage. A cet effet, l'établissement public s'est adjoint les services d'une assistance spécifique à maîtrise d'ouvrage, France Cheval Services.

POLITIQUE DE LA VILLE

A - PREAMBULE

En matière de politique de la ville, l'année 2004 est la première année d'harmonisation de la compétence politique de la ville sur l'ensemble du territoire. En effet, suite à la définition des axes d'intérêt communautaire et la signature d'avenants aux contrats de ville de la Possession et du Port d'une part et de Saint Paul, Trois Bassins et Saint Leu d'autre part, la répartition a été faite entre les actions de proximité restant de gestion communale et les actions d'intérêt communautaire de maîtrise d'ouvrage TCO.

L'année 2004 a donc été marquée par :

- une réorganisation du service : les chefs de projets des communes de Saint Paul, Trois Bassins et Saint Leu portés jusqu'alors par le TCO ont intégré les services communaux, à l'instar de la Possession et du Port,
- la nécessité d'un appui technique et d'un accompagnement de ces agents par le TCO sur leurs missions et leur intégration au sein des communes,
- la mise en place des actions définies d'intérêt communautaire en maîtrise d'ouvrage TCO

Pour le service politique de la ville du TCO, l'enjeu d'une telle réorganisation était de garder, avec un effectif restreint (une seule personne), une disponibilité suffisante pour assurer une plus value technique auprès des équipes communales. Il s'agissait également de s'intégrer à l'ensemble des directions du TCO, sur chacune des compétences pour initier des actions spécifiques dans le champ des compétences de bases du TCO (habitat, environnement, économie, transport) conformément aux orientations définies par délibération en décembre 2003.

Le présent rapport met en relief les principales réalisations et évolutions de la compétence politique de la ville du TCO.

B - REALISATIONS AU TITRE DE 2004

(Pour mémoire : Budget réel
TCO Invest + fonctionnement =
114 967 152.62 €)

	EXERCICE 2002	EXERCICE 2003	EXERCICE 2004	Evolution (2004/2003)
• Indicateurs financiers				
- Prévisions budgétaires globales (Investissement + fonctionnement)	1 289 858,50 €	1 039 402,24€	1 468 351,68	41 %
- Part du budget du pôle dans le budget global du TCO	1,76 %	1,32 %	1,30 %	
- Dépenses réalisées	1 068 111,15 €	961 506,85 €	1 048 777,27	9 %
- taux de réalisation	83 %	90 %	71,4 %	
- Reports sur exercice suivant	112 030,23 €	3 160,21 €	249 233,18	
- taux de réalisation avec reports	91 %	92,80 %	88,4 %	- 4,7 %

I / FONCTIONNEMENT

A compter de 2004, les trois axes définis d'intérêt communautaire, mobilisent essentiellement des moyens en fonctionnement, à la fois financiers et en expertise et appui technique aux équipes communales.

Axe 1 : développer une fonction de centre de ressources qui a pour objectif de contribuer à rapprocher entre elles des initiatives communales ou intercommunales partielles, afin de donner une base à la construction de la politique de la ville communautaire.

Si cette fonction ne mobilise pas de financement direct de la part du TCO, elle est néanmoins très mobilisatrice en terme de temps, de rencontres, de réunions partenariales, de transmissions d'informations. Un temps d'adaptation a été nécessaire pour cette première année de fonctionnement spécifique TCO/communes et devra être amplifié en 2005.

Axe 2 : Valoriser des actions via les compétences de base du TCO, telles que l'environnement et le développement économique ou l'habitat.

- Des actions dans le domaine de l'insertion par l'économique:
 - Coordination des plates formes de services (financement TCO/Etat)
 - Accueil, accompagnement et suivi des petits porteurs de projets économiques (financement FSE/TCO)
 - Avance remboursable aux Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (cf. subvention investissement)
- Dans le domaine de l'environnement
 - Soutien aux projets pédagogiques des écoles primaires relatifs à l'éducation à l'environnement, (appel à projet du TCO).

Axe 3 : Construire la citoyenneté communautaire

- Etude de diagnostic social (procédure de marché d'appel d'offres déclarée sans suite en 2004 et reportée en 2005 avec une requalification de l'objet de l'étude, notamment sur un volet évaluation des dispositifs plus important)
- Fonctionnement et animation des cyberbases déployés sur les cinq communes du TCO, les ouvertures des sites s'échelonnant depuis fin 2004 à mai 2005. (cf. section investissement).

Financièrement, la politique de la ville s'inscrit théoriquement dans les contrats de ville qui ont défini les engagements des partenaires sur les axes thématiques à développer, les quartiers en géographie prioritaire et des enveloppes financières de l'Etat, du Département et des communes.

Avec l'évolution de la compétence d'intérêt communautaire, le TCO se trouve dans une situation atypique :

- les axes développés relèvent d'une nouvelle concertation avec les communes et autres partenaires institutionnels, mais à la marge des contrats qui restent valables jusqu'en 2006
- la donne financière n'a pas été refondue, pour les mêmes raisons d'échéance 2006. Par conséquent toutes les actions menées par le TCO viennent à 90% en apport supplémentaire aux enveloppes définies dans les contrats (seuls 10 % des enveloppes Etat et Département sont affectés aux actions communautaires, 90 % des montant restant affectés directement aux projets des communes.)
- les sites définis en géographie prioritaire ne sont toujours pertinents, les actions communautaires s'appliquant bien souvent de fait à l'ensemble du territoire.

Pour mémoire, quelques indicateurs

	TCO	REUNION	METROPOLE
Communes en contrats de ville communaux ou intercommunaux	100% (5 communes)	50% (12 communes pour 8 contrats de ville)	2 200 communes pour 247 contrats de ville
Communes ayant des quartiers prioritaires sur leurs territoires	5 communes	12 communes	1000*
Nombre de quartiers prioritaires et leur population	17 quartiers (y compris les sites du PAH) 89 961 habitants soit environ 50% de la population	46 quartiers 309 240 habitants soit environ 44% de la population	1500 quartiers*
Nombre de ZUS** et leur population	6 (deux ZUS sur Saint Paul et une ZUS sur les quatre autres communes) environ 47 000 habitants soit 26 % de la population	15 (y compris TCO) 122 982 habitants soit environ 17 % de la population	751 4,7 millions d'habitants répartis sur 490 communes

* source AGORAH, estimation Cour des comptes

** ZUS : zones urbaines sensibles caractérisées par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre habitat et emploi.

	EXERCICE 2002	EXERCICE 2003	EXERCICE 2004	Evolution 04/03
• Indicateurs financiers				
- Budget fonctionnement (hors personnel)	1 124 512,68	540 652,01	351 560,40	- 4 %
- Dépenses réalisées	695 949,44	469 733,71	330 052,15	
- taux de réalisation	62 %	88 %	94 %	
- Montant de subventions réalisées	néant	néant	147 767,84	
- subventions reportées			néant	
- taux de financement des dépenses par subventions			45 %	
• Indicateurs de gestion				
➤ subventions aux associations, pour la réalisation d'actions	355 453,24 €	365 706,79 €	330 052,15 €	- 10 %
		25 168,50 €		
➤ Etude (regroupement des services publics, action CVIO programmée en 2001)	81 646,25 €	9 765 €		
➤ Etude (Evaluation des deux contrats de ville et définition de l'intérêt communautaire)				
➤ Frais de fonctionnement du pôle (y/c fonctionnement des cyberbases)	108 849,95	69 093,42	21 284,76 €	
- Budget TCO soutien aux projets associatifs (animation globale et environnement scolaire)	150 000 €	enveloppe transférée aux communes dans le cadre de la dotation de solidarité	enveloppe transférée aux communes dans le cadre de la dotation de solidarité	
▫ répartition par communes	16,20 %			
- Saint Leu	6,23 %			
- Trois Bassins	37,72 %			
- Saint Paul	25,21 %			
- Port	14,64 %			
- Possession				

II / INVESTISSEMENT

En matière d'investissement, trois postes principaux :

- Une étude concernant la définition et la faisabilité d'opérations de logements et de structures d'accueil à destination des publics spécifiques (personnes âgées, handicapées, en grande difficulté). L'étude a été programmée en 2004 mais sa réalisation sera effective en 2005 ;
- L'avance de trésorerie faite aux associations gestionnaires des PLIE (avance remboursée à chaque exercice budgétaire) ;
- La mise en place des cyberbases (une par commune) Les dépenses d'investissement ont été réalisées à hauteur de 40% pour 2004, le reste étant soldé en 2005.

	EXERCICE 2002	EXERCICE 2003	EXERCICE 2004	Evolution 04/03
• Indicateurs financiers				
Budget investissement	165 345,82 €	498 750,23 €	859 160,21€	72 %
Dépenses réalisées	4623,80 €	491 773,14 €	549 945,34	12 %
% réalisation	2,80 %	98,60 %	64 %	
Reports sur exercice suivant	112 030,23 €	3 160,21 €	249 233,18	
Taux de réalisation avec reports	71 %	99 %	93 %	- 6 %
Montant subventions réalisées	0	64 469,07 €	363 928,00	
Subventions reportées	107 020,00 €	38 120 €	95 252,00	
% financement des dépenses par subventions	92 %	21 %	57 %	

C- PERSPECTIVES

L'année 2005 restera dans la continuité des axes d'intérêt communautaire définis pour la période 2004/2006. Certaines actions de fonctionnement seront reconduites.

Le premier axe relatif aux échanges de pratiques entre les différents acteurs (chefs de projets, animateurs du plan d'aménagement des hauts, chargés de mission économiques, coordonnateurs de plates formes de services) sera amplifié. Des rencontres régulières seront systématisées.

Le deuxième axe concernant la mise en œuvre d'actions dans le cadre des compétences propres du TCO pourra être enrichi de réflexions supplémentaires avec les acteurs de terrain, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du PLH et sur le volet transport (actions prévention/sécurité dans les transports).

Les cinq cyberbases seront en fonctionnement et pourront monter en charge progressivement à la fois sur le plan quantitatif (nombre d'inscrits et de visiteurs) et sur le

plan qualitatif (partenariat établis, ateliers réalisés, etc). Le rapport d'activité 2005 fera état des indicateurs définis concernant cette action.

Le lancement de l'étude évaluation et diagnostic social du TCO contribuera à la réflexion sur la mise en oeuvre du projet social de l'agglomération en complément des études de besoins sociaux des communes et des politiques d'actions sociales mises en place. Elle sera également une base de travail pour finaliser le volet politique de la ville de l'après 2006, en lien et concertation avec les autres collectivités (Etat, Département, Région)

PÔLE CULTURE ET SPORT

A – INTRODUCTION

En matière de sport et de culture, le Territoire de la Côte Ouest s'est doté d'une compétence en lien avec les équipements d'intérêt communautaire lors de sa constitution en 2002.

Au-delà de cet aspect équipement, le choix a été fait d'élargir la réflexion avec la mise en place d'une politique globale concernant la culture et le sport, à l'échelle de l'agglomération.

A cet effet, le lancement de deux études a été décidé, l'une en vue l'élaboration d'un Projet culturel pour le TCO, l'autre concernant la réalisation d'un Projet sportif.

L'année 2004 constitue la seconde année de plein exercice pour la direction, composée pour l'instant de deux personnes (un cadre et une secrétaire).

B – REALISATIONS AU TITRE DE 2004

	EXERCICE 2004	EXERCICE 2003
• Indicateurs financiers		
- Prévisions budgétaires globales (investissement + fonctionnement)	466 235,65	163 129,34
- Dépenses réalisées	236 062,04	49 255,01
- % réalisation	51 %	48 %
- Reports sur exercice n + 1	43 877,57	113 540
- % (réalisation avec report)	60 %	99 %

Afin d'aboutir à la mise en place de réelles politiques en matière culturelle et sportive, le lancement de deux études, l'une concernant l'élaboration du Projet culturel, l'autre le Projet sportif du TCO, est intervenu au premier semestre de cette année.

Dans la perspective de la réflexion concernant le sport, un voyage d'études a d'ailleurs été organisé par le TCO courant mai. Un travail de préparation (choix des sites et thèmes, questionnements, etc.) a été mené avant le départ de la délégation, composée d'un administratif du TCO, ainsi que d'un élu et d'un administratif par commune.

On notera une satisfaction globale des participants, qui ont apprécié la densité du programme, la qualité et la teneur des visites, échanges et réunions. Ce déplacement a en effet permis à la délégation d'appréhender des modalités différenciées de mise en œuvre de l'intercommunalité sportive (forte intégration à Amiens, positionnement sur les équipements à Nantes, etc.), mais également d'aborder le sport dans son lien avec d'autres enjeux (emploi/formation, insertion, économie, etc.).

Les études concernant les projets culturels et sportifs, prévues en plusieurs phases, avec une validation à l'issue de chacune des étapes, ont été conduites pendant toute l'année 2004. A partir de diagnostics partagés, un certain nombre d'enjeux et d'orientations prioritaires ont été mis en débat.

En culture, sept orientations susceptibles de former l'ossature du Projet culturel communautaire ont été explorées : le réseau de lecture publique, l'enseignement artistique, l'éducation à l'image, la mémoire et le patrimoine, les projets artistiques et culturels d'intérêt communautaire, la professionnalisation des équipes culturelles, le soutien à des projets émergents.

En matière sportive, il s'agit de privilégier pour le TCO un « projet sportif territorial », c'est-à-dire un projet qui se définit en référence à un contexte et des besoins territoriaux. Le sport ne devant pas être conçu comme un secteur isolé, mais bien comme une composante du développement local participant à des enjeux de cohésion sociale ou de développement touristique par exemple, un diagnostic sportif territorial a été formalisé.

Ce diagnostic a reposé sur une forte consultation des acteurs publics et associatifs ; il s'est aussi appuyé sur le projet territorial du TCO établi en 2003. Ce diagnostic a ainsi permis un débat autour des enjeux et orientations prioritaires à retenir par l'agglomération : le développement du sport dans toute son étendue et en lien avec le développement économique et social du territoire, le positionnement du TCO sur le champ de la formation et de la qualification des acteurs et des organisations sportifs, la mise en place d'un projet de développement territorial concernant les loisirs de nature, etc.

Un gros travail en direction des partenaires du TCO a également été mené durant cette année 2004, à l'occasion de cercles d'échanges entre les communes membres et le TCO, mais aussi dans le cadre des instances de suivi des études précitées (comité technique, comité de pilotage, groupes thématiques, séminaires, etc.).

C- PERSPECTIVES

L'achèvement du processus d'étude engagé en culture et en sport interviendra en 2005. Il s'agira dès lors, en fonction des priorités et du calendrier retenus, de se doter des moyens utiles (personnels, statuts modifiés, conventionnements, etc.) pour engager des premières actions de préfiguration.

Par ailleurs, des projets ont été identifiés dans le projet et le contrat d'agglomération du TCO, en lien direct (exemple : centre d'entraînement sportif de haut niveau, etc.) ou plus lointain (exemple : centre de la Mer, etc.), avec la culture et le sport. L'aboutissement de la réflexion stratégique en culture et sport devrait permettre de mieux cerner ces projets et de pouvoir engager un réel travail avec des objectifs mieux appréhendés.

POLE INFORMATIQUE

A – INTRODUCTION

Le pôle informatique est un pôle opérationnel. Il intervient auprès des services dans leur fonctionnement au quotidien, mais également dans des projets plus stratégiques.

Il a pu fonctionner grâce au travail d'équipe de 4 personnes : 2 techniciens, une assistante et un prestataire externe pour l'assistance informatique auprès des utilisateurs.

Ce pôle a en charge la gestion interne du parc informatique (matériel, périphériques, consommables...), la gestion de la téléphonie fixe et mobile, le suivi des applications informatiques (Cindoc GED, serveur de FAX, serveur de messagerie), l'assistance auprès des utilisateurs, le suivi et la gestion des commandes de matériels, le suivi du site Internet, le suivi et la gestion des Cyber-bases et Cyber-bus.

L'année 2004 a vu la mise en œuvre opérationnelle des projets actés dans le projet d'agglomération approuvé en décembre 2003.

C'est à ce titre que le pôle informatique en collaboration avec la direction Politique de la ville, a pu participer activement à la réalisation des projets suivants :

- Mise en place de cinq cyber-bases sur l'ensemble des cinq communes du TCO ;
- La mise en œuvre de deux cyber-bus sur la commune de Saint Paul;
- La mise en ligne du site Internet du TCO ;

Le pôle informatique a participé activement au déploiement des cyber-bases, espaces publics numériques sur les communes de la Possession, du Port, de la Chaloupe Saint Leu, et de Saint Paul, celle de Trois bassins étant prévue pour 2005, compte tenu des travaux importants à réaliser pour la mise aux normes.

Particularité du projet cyber-base TCO, ce sont les deux cyber-bus équipés en informatique avec des connexions Internet mobiles GPRS, le tout alimenté en énergie solaire, qui vont sillonner la commune de saint Paul et surtout les écarts, afin de démocratiser l'accès aux nouvelles technologies.

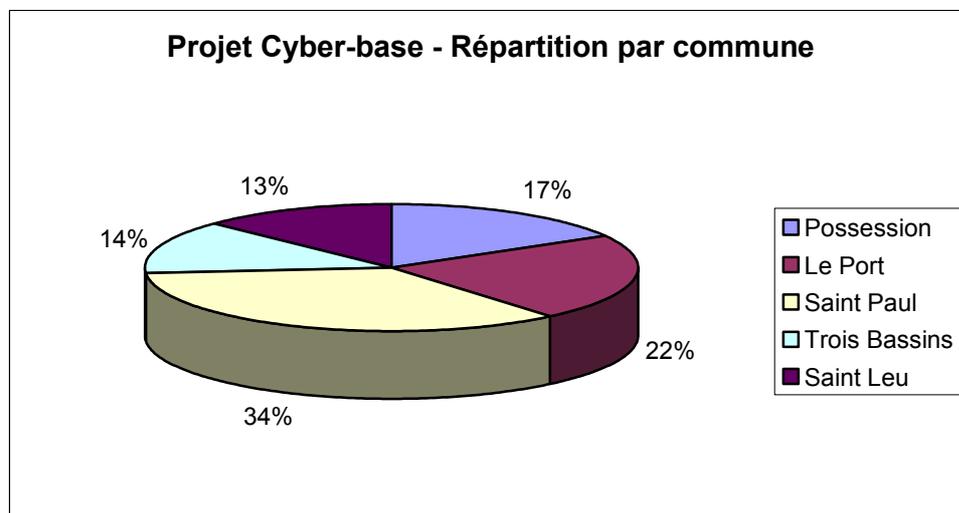
Au total ce sont 12 animateurs qui ont été recrutés et formés, 50 postes informatiques, des périphériques divers (imprimantes, appareil photos numériques, scanners...) ont été déployés. Le public bénéficie d'un accès à Internet haut débit en boucle locale radio (BLR).

La coordination sur ce projet a été assurée par la direction politique de la ville et la direction informatique. Nous avons pu compter également sur la collaboration des services communaux pour les travaux de mise aux normes ERP (Espace Recevant du Public) des locaux accueillant les cyber-bases.

Pour ce projet nous avons pu bénéficier d'un cofinancement du Département (50%), et de la CDC (Caisse des dépôts) 30%.

Parallèlement le service travaille sur le déploiement d'un intranet collaboratif pour les échanges internes TCO.

PRESTATION	Possession	Le Port	Saint Paul	Trois Bassins	Saint Leu
Equipement matériel	45 311,35 €	59 419,48 €	39 382,61 €	37 237,09 €	37 237,09 €
Mobilier	13 179,91 €	19 125,22 €	8 929,69 €	8 929,69 €	8 615,25 €
Décoration	7 185,59 €	9 582,98 €	6 917,05 €	8 399,69 €	3 918,46 €
Accès Internet	1 520,00 €	1 520,00 €	1 520,00 €	1 520,00 €	1 520,00 €
Sécurité	978,20 €	1 839,69 €	978,20 €	654,87 €	654,87 €
Equipement Cyber-bus (hors acquisition véhicules)			76 040,40 €		
Déco Cyber-bus			8 680,00 €		
TOTAL € TTC	68 175,05 €	91 487,37 €	142 447,95 €	56 741,34 €	51 945,67 €



B – REALISATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2004

<i>(Pour mémoire : Budget global TCO mouvements réels Invest. + fonctionnement = 114 967 152.62 € Population INSEE : 181 819 habitants TCO)</i>	EXERCICE 2002	EXERCICE 2003	EXERCICE 2004	Evolution 2003/2004
Indicateurs financiers				
Prévisions budgétaires globales (investissement + fonctionnement)	279 980,56 €	458 703,99 €	692 084,76 €	50,88%
Part du budget du pôle dans le budget global du TCO	0,40 %	0,60 %	1 %	
Dépenses réalisées	143 367,12 €	380 822,65 €	499 601,20 €	31,19%
% réalisation	57,20 %	83%	72%	
Report sur exercice n+1	136 613,44 €	24 565,35 €	18 708,55 €	
% (réalisation avec reports)	100 %	88 %	75%	

Les dépenses de fonctionnement portent essentiellement sur :

- ✓ La fourniture de petits équipements
- ✓ Les fournitures administratives
- ✓ L'entretien mobilier
- ✓ La maintenance et l'assistance utilisateur
- ✓ Les honoraires
- ✓ Les Annonces dans la presse pour les avis de marchés
- ✓ Les Frais de télécommunications
- ✓ Divers

◦ **Indicateurs financiers**

INVESTISSEMENT	2002	2003	2004	Evolution
Budget investissement	263 457,26€	316 199,99 €	529 261,17	67,38%
Dépenses réalisées - Dépenses investissement €/hab	126 882,55€ 0,70€	246 637,54 € 1,35€	336 870,45 1,85€	36,59%
Taux de réalisation	48%	78%	64%	
Crédits reportés sur l'exercice suivant	136 613,44€	24 565,35 €	18 708,55	-23,84%
Montant des subventions réalisées		4 375 €	82 789,01	-
Subventions reportées		55 125 €	167 450,00	-
% financement des dépenses par subventions		22 %	70 %	-

Les recettes d'investissement concernent essentiellement le FCTVA et les subventions d'investissement dont le pôle informatique a pu bénéficier au cours de cette année 2004.

C - PROGRAMMATION D'OPERATIONS

En terme d'équipement informatique les principaux investissements sont les suivants :

- Marché d'équipement informatique pour les services TCO: 84 456,46 €TTC
- Acquisition d'un onduleur de 30 KVA : 26 866 € TTC
- Acquisition du logiciel EDIMAP (SIG) : 1 160,95 €
- Acquisition du logiciel SVG Builder (SIG) : 1 302,00 €

D – PERSPECTIVES

L'année 2005 verra la mise en œuvre de la dématérialisation des procédures de marchés publics. La plate forme de dématérialisation sera accessible à partir du site Internet du TCO.

En terme d'équipement et d'acquisition, nous procéderons à l'informatisation de la police intercommunale, ainsi que le service logistique qui se verra doté d'un logiciel de gestion du parc automobile et du patrimoine TCO.

Nous finaliserons le projet cyber-base, par l'ouverture de celle de Trois Bassins prévue durant le premier semestre 2005.

PÔLE RESSOURCES HUMAINES

A- INTRODUCTION

La Direction des Ressources humaines s'est attachée à poursuivre en 2004 un certain nombre d'actions engagées l'année précédente :

☛ Démarche qualité

Le Président de la Communauté a souhaité faire de l'amélioration de la qualité des services publics rendus à la population l'un des axes de développement du Territoire de la Côte Ouest.

Cette démarche initiée en septembre 2003, s'est traduite en 2004 par la rédaction d'un guide l'accueil. Ce dernier, issu des réflexions des agents au contact direct avec le public, définit les règles d'un accueil de qualité au niveau de la Communauté.

L'auto diagnostic de l'accueil élaboré à la fin des formations sur les techniques de l'accueil a permis de mettre en avant les points matériels à améliorer avec une réalisation programmée sur le premier semestre 2005 (signalétique externe, salon d'attente, signalétique interne, bandes annonces téléphoniques...).

☛ Observatoire de la qualité des services publics labellisé au niveau national.

L'observatoire sur la qualité des services publics, porté par le TCO, et labellisé officiellement le 27 février 2004 à Paris par France Qualité Publique, a entamé ses travaux avec une orientation forte en termes de qualité de l'accueil.

Ainsi, les membres de l'observatoire qui réunit les principales administrations oeuvrant sur l'agglomération ont procédé à une analyse partagée de la qualité de l'accueil, en prenant comme support les principes de la charte marianne.

Aujourd'hui, dans le droit fil de cette étude, un guide à destination des usagers et des professionnels accueillant du public devrait voir le jour en étant accessible sur Internet.

☛ Formation et concours.

La principale action de formation menée en 2004 s'inscrit dans le cadre de la prévention des risques professionnels.

En effet, des efforts notables ont été menés afin de permettre aux agents d'obtenir les certificats nécessaires à la conduite d'engins en sécurité. Ainsi, les agents de la plate forme de broyage et d'autres agents de la direction de l'environnement ont suivi des formations telles

que : la Formation Initiale Minimale Obligatoire (FIMO), le CACES R372 (engins de chantier), CACES R389 (ampiroll).

En matière de préparation aux concours, le TCO a notamment mis en place une préparation au concours de technicien supérieur et enregistré la réussite d'un agent.

☛ Renforcement et structuration des services

L'année 2004 a été marquée par le renforcement de l'encadrement supérieur et intermédiaire de certaines directions.

Direction	Recrutement	Mission
Direction des transports	1 attaché (catégorie A)	Chargé des affaires administratives
Direction de l'environnement	1 attaché (catégorie A)	Chargé des affaires administratives
	1 technicien supérieur (catégorie B)	Responsable du dispositif terrain
Direction de l'aménagement	1 ingénieur (catégorie A)	Responsable du service cadre de vie

Des services ont également vu leurs effectifs renforcés : les services de la fourrière et de la régie des collectes des corbeilles à papier.

Enfin, la Communauté a également accueilli un nouveau service rattaché à la direction informatique : le service des cyberbases opérationnel depuis octobre 2004.

☛ La formation des élus communautaires.

Les chiffres de la formation des élus

Action de formation	Organisme	Nombre d'élus ayant été formés	Coût
Finances du TCO	DEMOS	21	7 445.92€

B- REALISATIONS AU TITRE DE 2004.

B-1. INDICATEURS FINANCIERS

Secteur de gestion	Exercice 2002	Exercice 2003	Exercice2004	Evolution 2004/2003	Evolution 2004/2002
1- Masse salariale					
Prévisions budgétaires globales	2 635 000.00 €	3 960 000.00 €	4 900 000 €	+23.73%	+85.95%
Part dans le budget global TCO	3.59%	5%	5%	-	+1.41pt
Part dans le budget de fonctionnement du TCO	4.30%	5.80%	7.44%	+1.64 pt	+3.14 pt
Montant réalisé	2 570 320.08€	3 871 930.00 €	4 362 079 €	+12.68%	+69.72%
% de réalisation	97.54 %	98 %	89%		
2- Formation					
Prévisions budgétaires globales	24 073.74 €	81 680.04 €	83 146.75 €	+1.79%	+245%
Montant réalisé	23 608.74 €	72 632.02 €	82 434.38 €	+13.49%	+257%
Part de la masse salariale réalisée	0.92 %	2.18 %	1.88%		
% de réalisation	98.07 %	90.32 %	99.14%		
3- Missions et déplacements administratifs					
Prévisions budgétaires globales	32 879. 44 €	35 500.00 €	47 348.15 €	+33.37%	+44%
Montant réalisé	16 127. 54 €	25 533 .31 €	47 026.78€	+84.17 %	+191%
% de réalisation	49.05 %	71.92 %	99.32%	+27.4pts	+50.27 pts

4- Missions des Elus					
Prévisions budgétaires globales	74 900 €	49 382.53 €	110 170.49 €	+123%	+47%
Montant réalisé	48 546.63 €	49 382.53 €	82 136.32 €	+66.32%	+69.19%
% de réalisation	65%	100 %	74.55%	-25.45 pts	+9.55 pts
5- Formation des Elus					
Prévisions budgétaires globales	21 145 €	35 413.35 €	34 445.92 €	-2.73%	+62.89%
Montant réalisé	750 €	35 413.35 €	7 445.92 €	-78.97%	+892%
% de réalisation	3.50%	100%	21.61%	-78.39 pts	+18.11 pts

B-2. INDICATEURS DE GESTION.

Une photographie de l'effectif au **31/12/2004** et une comparaison avec les chiffres des communautés d'agglomération au niveau national au **01/01/2004** (enquête conjointe de l'observatoire du CNFPT et de l'ADCF).

Répartition statutaire des effectifs

STATUT	Catégorie	Effectifs au 31/12/N				H au 31/12/N			F au 31/12/N		
		2002	2003	2004	Evolution	2002	2003	2004	2002	2003	2004
Titulaires	A	11	13	18	64%	6	8	11	5	5	7
	B	4	7	8	100%	1	2	3	3	5	5
	C	19	20	40	111%	5	6	13	14	14	27
	TOTAL	34	40	66	94%	12	16	27	22	24	39
Non titulaires intégrés	A	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	B	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	C	8	15	2	-75%	2	3	0	6	12	2
	TOTAL	8	15	2	-75%	2	3	0	6	12	2
Contractuels	A	9	9	7	-22%	5	7	5	4	2	2
	B	1	3	3	200%	1	3	2	-	-	1
	C	4	3	7	75%	1	1	4	3	2	3
	TOTAL	14	15	17	21%	7	11	11	7	4	6
Emplois Aidés	CEJ	30	33	31	3%	28	30	27	2	3	4
	CEC	15	22	36	140%	13	20	31	2	2	5
	CES/apprenti	1	-	1	-	1	-	-	-	-	1
	TOTAL	46	55	68	48%	42	50	58	4	5	10
Total		102	125	153	50%	63	80	96	39	45	57

L'évolution de l'effectif de la Communauté connaît une augmentation relative (+47%) entre 2002 et 2004 passant de 102 agents à 153 agents.

Cette augmentation reste néanmoins inférieure à celle constatée au niveau national (triplement des effectifs des communautés d'agglomération) et s'explique surtout par l'absence de reprise d'équipements d'intérêt communautaire.

L'effectif du TCO demeure inférieur à l'effectif moyen national (253 agents au 01/01/04) et légèrement supérieur à l'effectif départemental (118 agents).

L'accroissement de l'effectif du TCO concerne avant tout, pour les efforts menés en 2004, le renforcement de certains services (direction de l'environnement) et la création d'un nouveau service : celui des cyberbases.

Tableau A : Evolution de la répartition statutaire de l'effectif du TCO au 31/12/N

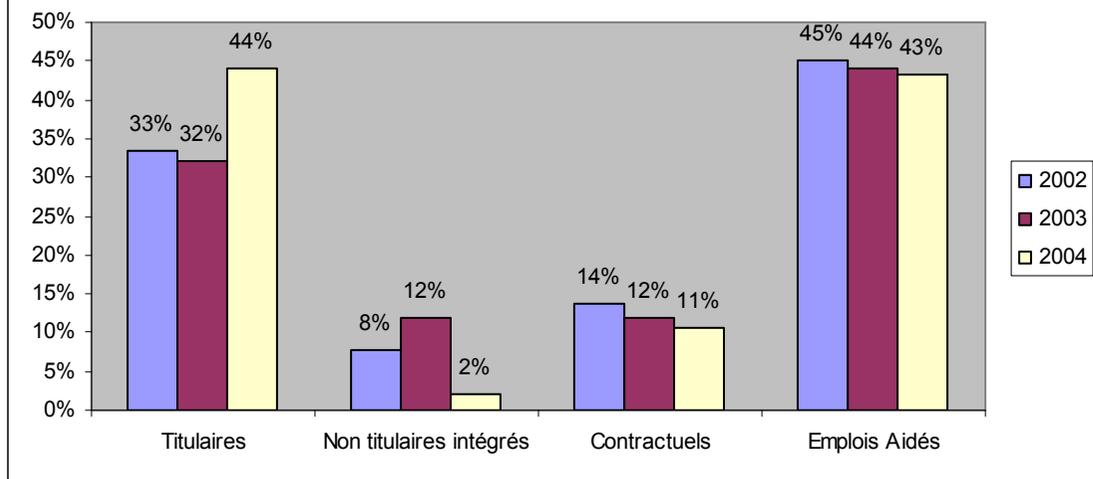
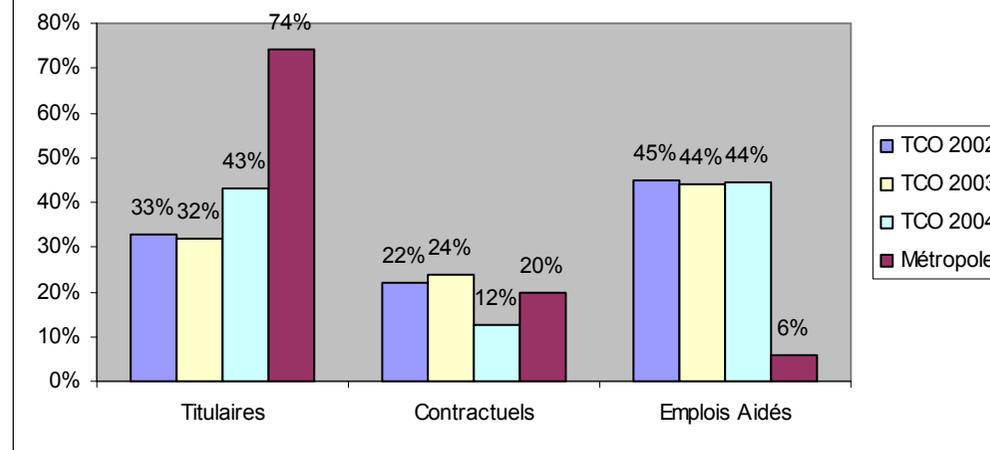


Tableau B : Comparaison TCO/Métropole de la répartition statutaire des effectifs



La part du personnel titulaire reste inférieure (43% en 2004) à la moyenne nationale (74% en 2004) et s'explique par la présence importante d'emplois aidés (44% contre 6% en Métropole).

Le taux d'encadrement du TCO reste élevé en catégorie A (16% contre 14 % en Métropole). L'encadrement intermédiaire mérite d'être renforcé (7% contre 16% en Métropole).

Tableau C : Comparaison du Taux d'encadrement TCO/Métropole

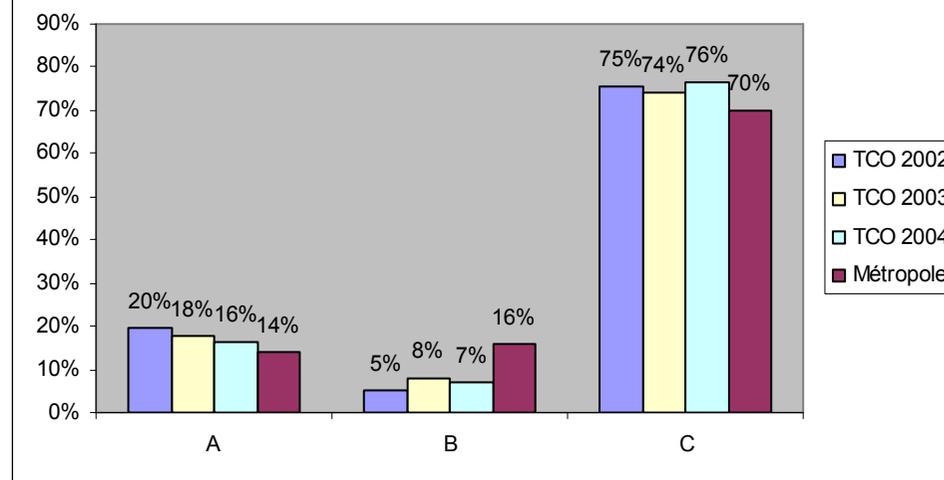


Tableau D : Répartition par sexe de l'effectif du TCO au 31/12/2002

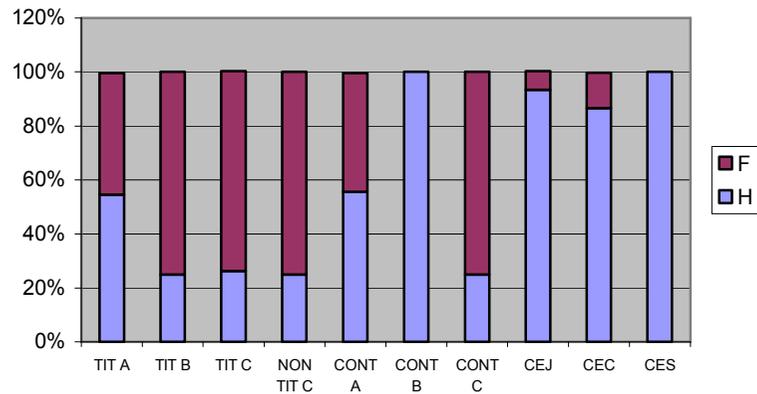


Tableau E : Répartition par sexe de l'effectif du TCO au 31/12/2004

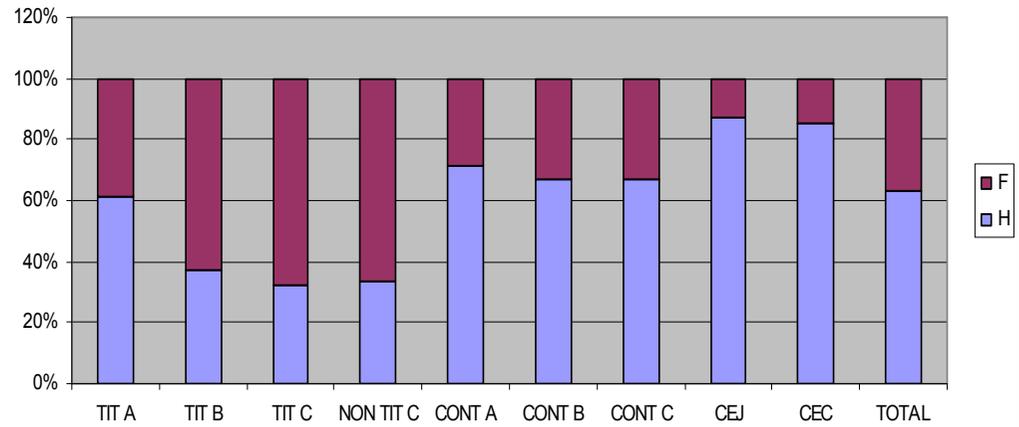
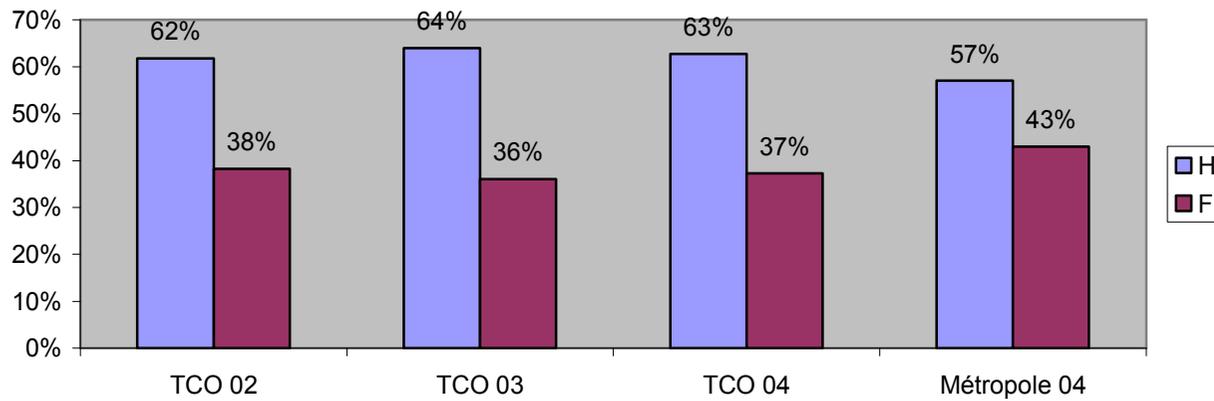
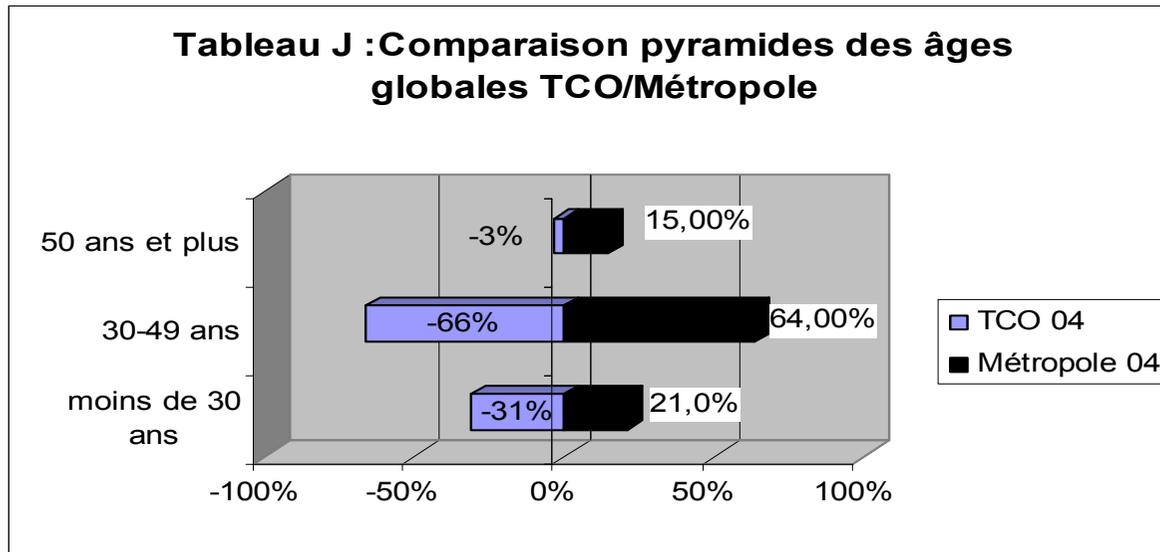
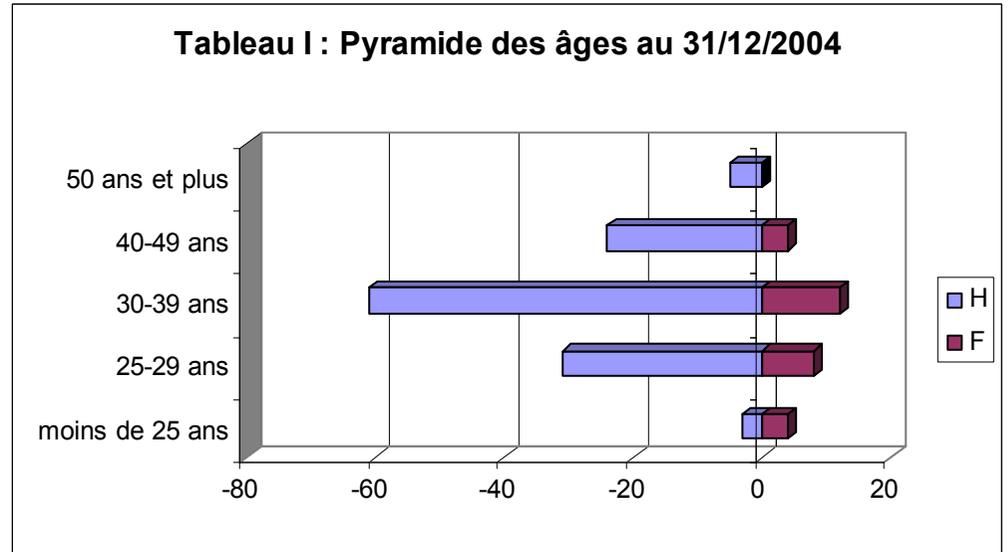
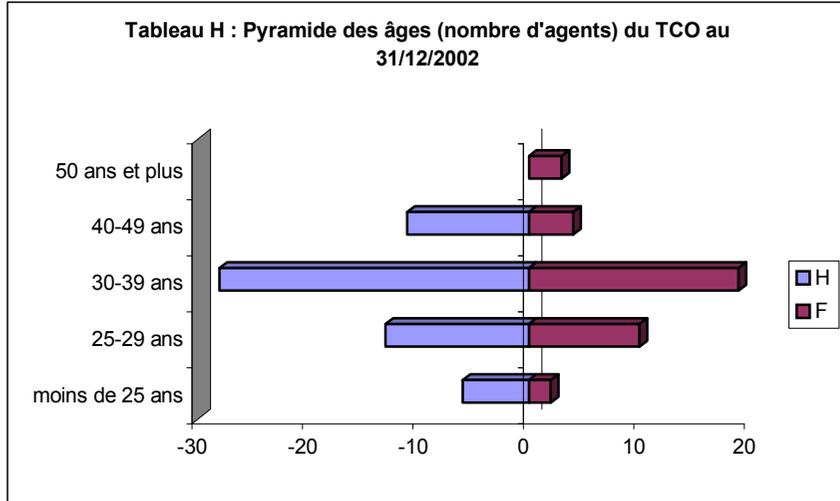


Tableau G : Evolution de la répartition par sexe.



Un effectif moins féminisé qu'au niveau national.



Un effectif toujours relativement jeune avec une moyenne d'âge de 33.44 ans en 2004.

C- PERSPECTIVES.

Trois actions continueront de concentrer les efforts de la direction en 2005 :

- La poursuite de la démarche qualité (gestion du courrier)
- La préparation aux concours (agent de maîtrise, rédacteur, contrôleur de travaux)
- L'encadrement de l'étude relative aux risques professionnels.

LISTE DES AGENTS AYANT SUIVI UNE FORMATION EN 2004.

Nom Usuel	Prénom	Libellé Direction	Libellé Action	Organisme	Durée	Catégorie
1	DEVELTER	JEROME	Direct. Aménag Terr. & Habitat	L'intercommunalité	CNFPT	3A
2	DEVELTER	JEROME	Direct. Aménag Terr. & Habitat	Prendre la parole en public	CNFPT	2A
3	DEVELTER	JEROME	Direct. Aménag Terr. & Habitat	Comment construire votre scot?	COMUNDI	2A
4	DEVELTER	JEROME	Direct. Aménag Terr. & Habitat	Comment mener une politique foncière	Edition Formation Entreprise	2A
5	DIJOUX	JEAN DOMINIQUE	Direct. Aménag Terr. & Habitat	Cycle SIG - SIG et diagnostic territorial	CNFPT	2A
6	DIJOUX	JEAN DOMINIQUE	Direct. Aménag Terr. & Habitat	Cycle SIG conduite de projet	CNFPT	3A
7	DIJOUX	JEAN DOMINIQUE	Direct. Aménag Terr. & Habitat	Commande publique : Marchés publics	CNFPT	5A
8	DIJOUX	JEAN DOMINIQUE	Direct. Aménag Terr. & Habitat	Cycle SIG - Conception objet dans les SIG et fo	CNFPT	3A
9	MARCEL	PATRICE J.H.	Direct. Aménag Terr. & Habitat	Comment mener une politique foncière	Edition Formation Entreprise	4A
10	MARCEL	PATRICE J.H.	Direct. Aménag Terr. & Habitat	Concevoir et évaluer une politique de l'habitat	Institut de la Performance Publique	2A
11	WAGNER	MARYLENE	Direct. Aménag Terr. & Habitat	conduite de réunion	CNFPT	5A
12	WAGNER	MARYLENE	Direct. Aménag Terr. & Habitat	Conduite de projets territoriaux	ALGOE	1,5A
13	WAGNER	MARYLENE	Direct. Aménag Terr. & Habitat	Finances locales et gestion budgétaire	CNFPT	5A
14	WAGNER	MARYLENE	Direct. Aménag Terr. & Habitat	Statut FPT FIA	CNFPT	5A
15	WAGNER	MARYLENE	Direct. Aménag Terr. & Habitat	Maîtrise des eaux pluviales	CNFPT	3A
16	WAGNER	MARYLENE	Direct. Aménag Terr. & Habitat	paysages et intercommunalités	CNFPT	4A
17	WAGNER	MARYLENE	Direct. Aménag Terr. & Habitat	Tronc commun obligatoire	CNFPT	5A
18	WAGNER	MARYLENE	Direct. Aménag Terr. & Habitat	Commandes publiques	CNFPT	5A
19	WAGNER	MARYLENE	Direct. Aménag Terr. & Habitat	finances publiques	CNFPT	5A
20	DEVELTER	JEROME	Direct. Aménag Terr. & Habitat	Cycle SIG - SIG et diagnostic territorial	CNFPT	2A
21	DEVELTER	JEROME	Direct. Aménag Terr. & Habitat	Préparation épreuve orale concours ingénieurs	CNFPT	1A
22	DENNEMONT	JOHNY	Direct. Equipt Sport & Cult.	Conduite de projets territoriaux	ALGOE	1A
23	DENNEMONT	JOHNY	Direct. Equipt Sport & Cult.	Réseau culture	CNFPT	3A
24	DENNEMONT	JOHNY	Direct. Equipt Sport & Cult.	Conduite de projets territoriaux	ALGOE	1,5A
25	CODRON	MARIE NOELLE	Direct. Politique de la ville	Analyse des besoins sociaux	CNFPT	4A
26	CODRON	MARIE NOELLE	Direct. Politique de la ville	Marchés public : le Nouveau code	CNFPT	2A
27	CODRON	MARIE NOELLE	Direct. Politique de la ville	Conduite de projets territoriaux	ALGOE	2,5A
28	CODRON	MARIE NOELLE	Direct. Politique de la ville	Cycle SIG - SIG et diagnostic territorial	CNFPT	2A
29	DALY-ERRAYA	JOHANN	Direct. Politique de la ville	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	2A
30	DOLPHIN	JEAN FRANCOIS	Direct. Politique de la ville	Conduite de projets territoriaux	ALGOE	0,5A
31	DOLPHIN	JEAN FRANCOIS	Direct. Politique de la ville	Conduite de projets territoriaux	ALGOE	1A
32	DOLPHIN	JEAN FRANCOIS	Direct. Politique de la ville	Conduite de projets territoriaux	ALGOE	1A
33	CADJEE	OUMAR	Direction de l'Environnement	Gestion des déchets par les collectivités territori	CNFPT	4A
34	CADJEE	OUMAR	Direction de l'Environnement	Orientation, positionnement et apports méthodologiques des cadres A en FI		4A
35	CADJEE	OUMAR	Direction de l'Environnement	Finances locales et gestion budgétaire	CNFPT	5A
36	CADJEE	OUMAR	Direction de l'Environnement	Litiges et précontentieux des marchés publics	CNFPT	4A
37	ESPERANCE	INGRID	Direction de l'Environnement	Méthodologie de l'épreuve écrite de rédaction d	CNFPT	1,5A
38	COCATRE	FABIEN	Direction des TP et Scolaires	Tronc commun obligatoire	CNFPT	5A
39	THEBAULT	DANIEL CARL	Direction des TP et Scolaires	Conduite de projets territoriaux	ALGOE	2,5A
40	ANNETTE	DIDIER	Direction Dév. éco. & Tourist.	Méthodologie de épreuves écrites /concours attaché		3A
41	LEE-KWING-YUEN	VALERIE	Direction Financière	Conduite de projets territoriaux	ALGOE	0,5A
42	LEE-KWING-YUEN	VALERIE	Direction Financière	Journées finances et gestion	CNFPT	2A
43	LEE-KWING-YUEN	VALERIE	Direction Financière	Conduite de projets territoriaux	ALGOE	2A
44	VALLY	SABIR	Direction Financière	Conduite de projets territoriaux	ALGOE	2,5A
45	VALLY	SABIR	Direction Financière	Journées finances et gestion	CNFPT	1A
46	PAPOUSSAMY	CHRISTIAN	Direction Générale	Conduite de projets territoriaux	ALGOE	2,5A
47	BLERHOT	SYLVIE	Direction Générale	Conduite de projets territoriaux	ALGOE	2,5A
48	BLERHOT	SYLVIE	Direction Générale	Dématérialisation des marchés publics	CNFPT	3A
49	PANGRANI	GILLES	Direction Ressources Humaines	Conduite de projets territoriaux	ALGOE	2,5A
50	PANGRANI	GILLES	Direction Ressources Humaines	Réseau des Directions des ressources humaine	CNFPT	1A
51	PATEL	SALIMAH	Direct. Aménag Terr. & Habitat	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	2B
52	PATEL	SALIMAH	Direct. Aménag Terr. & Habitat	Cycle SIG - SIG et diagnostic territorial	CNFPT	2B
53	PATEL	SALIMAH	Direct. Aménag Terr. & Habitat	Cycle SIG conduite de projet	CNFPT	3B
54	MADARASSOU	HAROLD	Direct. Informatique & NTIC	Dématérialisation des marchés publics	CNFPT	3B
55	ROCHECOUSTE	NICOLAS	Direction des TP et Scolaires	Stage et rapport de stage	CNFPT	1B
56	ROCHECOUSTE	NICOLAS	Direction des TP et Scolaires	Positionnement fonctionnel et organisationnelle	CNFPT	2B
57	ROCHECOUSTE	NICOLAS	Direction des TP et Scolaires	Rôles, missions et enjeux du service public	CNFPT	4B
58	ROCHECOUSTE	NICOLAS	Direction des TP et Scolaires	Communication et relations humaines	CNFPT	5B
59	ROCHECOUSTE	NICOLAS	Direction des TP et Scolaires	Stage et rapport de stage	CNFPT	1B
60	ROCHECOUSTE	NICOLAS	Direction des TP et Scolaires	Finances locales et gestion budgétaire	CNFPT	0,5B
61	ROCHECOUSTE	NICOLAS	Direction des TP et Scolaires	Rôle du cadre B dans la fonction publique territ	CNFPT	2B
62	ROCHECOUSTE	NICOLAS	Direction des TP et Scolaires	Cycle SIG conduite de projet	CNFPT	3B
63	ROCHECOUSTE	NICOLAS	Direction des TP et Scolaires	Préparation à l'épreuve d'admissibilité du conco	GROUPEMENT INDUSTRIE BATIMENT	5B
64	ROCHECOUSTE	NICOLAS	Direction des TP et Scolaires	Méthodologie de l'épreuve écrite de rédaction d	CNFPT	4B
65	LEBRETON	INGRID	Direction Dév. éco. & Tourist.	L'intercommunalité	CNFPT	3B
66	LEBRETON	INGRID	Direction Dév. éco. & Tourist.	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	6B
67	LEBRETON	INGRID	Direction Dév. éco. & Tourist.	Cycle SIG - SIG et diagnostic territorial	CNFPT	2B
68	LEBRETON	INGRID	Direction Dév. éco. & Tourist.	Conduite de réunion	CNFPT	4B
69	LEBRETON	INGRID	Direction Dév. éco. & Tourist.	Achat public	CNFPT	4B
70	LEBRETON	INGRID	Direction Dév. éco. & Tourist.	Savoir argumenter et convaincre	CNFPT	3,5B
71	LEBRETON	INGRID	Direction Dév. éco. & Tourist.	Approche socio-économique de la Réunion	CNFPT	3B
72	LEBRETON	INGRID	Direction Dév. éco. & Tourist.	Les institutions européennes	CNFPT	3B
73	ANNETTE	DIDIER	Direction Dév. éco. & Tourist.	Conduite de projets territoriaux	ALGOE	2,5B
74	CHAMMING'S	MARCELLE	Direction Financière	Marchés publics - Cadre juridique général	CNFPT	2B
75	CHAMMING'S	MARCELLE	Direction Financière	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	6B

76	CHAMMING'S	MARCELLE	Direction Financière	Achat public	CNFPT	4	B
77	CHAMMING'S	MARCELLE	Direction Financière	Analyse comparative des offres	CNFPT	2	B
78	CHAMMING'S	MARCELLE	Direction Financière	Concepts financiers et comptables	CNFPT	4	B
79	CHAMMING'S	MARCELLE	Direction Financière	Marchés publics - Cadre juridique général	CNFPT	3	B
80	CLOTAGATILDE	ROSIANE	Direction Financière	Préparat.épreuves écrites rédacteur chef	CNFPT	2	B
81	BONNET	LAURENT GUY	Direction Financière	Intervention sur la voie publique : sécurité des a	CNFPT	2	B
82	GRONDIN	STEPHAN	Direction Financière	Méthodologie de l'épreuve écrite de rédaction d'	CNFPT	3,5	B
83	GRONDIN	STEPHAN	Direction Financière	Préparation à l'épreuve d'admissibilité du conco	GROUPEMENT INDUSTRIE BATIMENT	2	B
84	GAILLAC	SYLVETTE	Direction Générale	Conduite de projets territoriaux	ALGOE	2,5	B
85	GAILLAC	SYLVETTE	Direction Générale	Fonction documentaire et droit d'auteur	CNFPT	2	B
86	CHEYNET	HELENE	Direction Générale	Cycle 3W - Photoshop	CNFPT	3	B
87	CHEYNET	HELENE	Direction Générale	Préparat.épreuves écrites rédacteur chef	CNFPT	4	B
88	CHEYNET	HELENE	Direction Générale	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	6	B
89	CHEYNET	HELENE	Direction Générale	Conduite de projets territoriaux	ALGOE	2	B
90	RIVIERE	TANIA	Cabinet du Président	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	2,5	C
91	PATISSIER	ANGELINA	Direct. Aménag Terr. & Habitat	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	2	C
92	PATISSIER	ANGELINA	Direct. Aménag Terr. & Habitat	Sensibilisation à l'urbanisme	CNFPT	5	C
93	PATISSIER	ANGELINA	Direct. Aménag Terr. & Habitat	Les actes administratifs et controle de légalité	CNFPT	2	C
94	YAYA	SOLANGE	Direct. Equip Sport & Cult.	Sport : Maîtriser les écrits professionnels	CNFPT	4	C
95	YAYA	SOLANGE	Direct. Equip Sport & Cult.	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	2	C
96	FONTAINE	LINDA	Direct. Informatique & NTIC	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	2	C
97	AROUMOUGOM	SANDRA	Direct. Informatique & NTIC	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	2	C
98	BOYER	ANTHONY	Direct. Informatique & NTIC	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	2	C
99	CERTAT	DOMINIQUE	Direct. Informatique & NTIC	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	2	C
100	FUTHAZAR	FRANCOIS	Direct. Informatique & NTIC	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	2	C
101	GONTHIER	JEROME	Direct. Informatique & NTIC	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	2	C
102	GOURAPA	CHRISTINE	Direct. Informatique & NTIC	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	2	C
103	LOUISO	FABRICE	Direct. Informatique & NTIC	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	2	C
104	NICHOT	JOSIAN	Direct. Informatique & NTIC	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	2	C
105	NOLLY	SOPHIE	Direct. Informatique & NTIC	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	2	C
106	RICHARD	AMANDINE	Direct. Informatique & NTIC	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	2	C
107	RIVIERE	GERARD	Direct. Informatique & NTIC	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	2	C
108	VRASSAMY-PADEYEN	ERICIENNE	Direct. Informatique & NTIC	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	2	C
109	ZITTE	EGLANTINE	Direct. Politique de la ville	Rédiger un PV et/ou un compte rendu	CNFPT	4	C
110	ZITTE	EGLANTINE	Direct. Politique de la ville	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	2	C
111	ZITTE	EGLANTINE	Direct. Politique de la ville	Responsabilité des collectivités	CNFPT	3	C
112	BARCATOULA	LAURENCE	Direct. Politique de la ville	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	2	C
113	JEAN-BAPTISTE	ALAIN	Direct. Politique de la ville	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	2	C
114	BARONCE	MARIE CLAUDINE	Direction de l'Environnement	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	2	C
115	HOARAU	SAMANTHA	Direction de l'Environnement	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	6	C
116	SONY	ODETTE	Direction de l'Environnement	Archivages des services	CNFPT	2,5	C
117	SONY	ODETTE	Direction de l'Environnement	Lecture rapide et efficace	CNFPT	3	C
118	SONY	ODETTE	Direction de l'Environnement	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	2	C
119	JOSEPHINE	REMI	Direction de l'Environnement	Compostage autonome	AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE	3	C
120	AURE	BEATRICE	Direction de l'Environnement	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	2	C
121	AURE	BEATRICE	Direction de l'Environnement	Lecture rapide et efficace	CNFPT	3	C
122	AURE	BEATRICE	Direction de l'Environnement	Compostage autonome	AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE	3	C
123	SINATA	GUY JEAN FRED	Direction de l'Environnement	Intervention sur la voie publique : sécurité des a	CNFPT	2	C
124	SINATA	GUY JEAN FRED	Direction de l'Environnement	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	3	C
125	BARDIERE	JEAN PASCAL	Direction de l'Environnement	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	4,5	C
126	CHEREAU	MICHEL	Direction de l'Environnement	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	1,5	C
127	DESPLAS	GUILBERT	Direction de l'Environnement	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	4	C
128	ECKERT	MICHEL	Direction de l'Environnement	Intervention sur la voie publique : sécurité des a	CNFPT	2	C
129	FONTAINE	PASCAL YANNICK	Direction de l'Environnement	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	1,5	C
130	MARY CATAN	MIGUEL	Direction de l'Environnement	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	2	C
131	SOLO	SERGIO DAVY	Direction de l'Environnement	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	4	C
132	TURPIN	HENRI CLAUDE	Direction de l'Environnement	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	2	C
133	AUBRAS	JEAN-FABRICE	Direction de l'Environnement	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	4	C
134	CAROUPE	JEROME	Direction de l'Environnement	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	4	C
135	CHEREAU	CELIAN JEAN	Direction de l'Environnement	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	4	C
136	COUKAN	DAVID	Direction de l'Environnement	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	4	C
137	FILAIN	SYLVIO	Direction de l'Environnement	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	4	C
138	HOARAU	JEAN MAX	Direction de l'Environnement	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	4	C
139	LIGDAMIS	DAVID	Direction de l'Environnement	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	4	C
140	MARROUDIN-VIRAMAL	LAURENT	Direction de l'Environnement	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	4	C
141	MAXIVEL	FABRICE	Direction de l'Environnement	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	4	C
142	NARICADOU	JEAN PATRICK	Direction de l'Environnement	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	4	C
143	ODULES	FREDDY JEAN	Direction de l'Environnement	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	4	C
144	PONIN	JEAN-MARC	Direction de l'Environnement	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	4	C
145	PROFILON	HENRI PAUL	Direction de l'Environnement	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	4	C
146	SINCERE	THIERRY	Direction de l'Environnement	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	4	C
147	BARDIERE	JEAN FLORENT	Direction de l'Environnement	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	4	C
148	CLOPON	TEDDY	Direction de l'Environnement	Préparation aux épreuves d'admission du conco	ASSOCIATION POUR LA FORMATION	4	C
149	FIGUIN	EDOUARD	Direction de l'Environnement	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	4	C
150	JOSEPHINE	REMI	Direction de l'Environnement	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	4	C
151	JOSEPHINE	REMI	Direction de l'Environnement	Préparation aux épreuves d'admission du conco	ASSOCIATION POUR LA FORMATION	4	C
152	PARVEDY	FREDDY	Direction de l'Environnement	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	2	C
153	GALANT	YASMINE	Direction des TP et Scolaires	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	2	C

154	LESSY	CATHERINE	Direction des TP et Scolaires	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	6
155	LESSY	CATHERINE	Direction des TP et Scolaires	Rédaction d'une note administrative	CNFPT	3
156	ROBERT	ODILE	Direction des TP et Scolaires	Marchés public : le Nouveau code	CNFPT	2
157	ROBERT	ODILE	Direction des TP et Scolaires	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	2
158	COCATRE	FABIEN	Direction des TP et Scolaires	Préparation épreuve orale concours ingénieur s	CNFPT	1
159	COCATRE	FABIEN	Direction des TP et Scolaires	Conduite de projets territoriaux	ALGOE	2,5
160	DARIE	GINA	Direction Dév. éco. & Tourist.	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	2
161	LAURET	ISABELLE	Direction Financière	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	2
162	RENE	FLORENCE	Direction Financière	Gestion financière et comptable des marchés pu	CNFPT	3
163	RENE	FLORENCE	Direction Financière	Suivi de l'inventaire des collectivités	CNFPT	2
164	RENE	FLORENCE	Direction Financière	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	6
165	LEBOT	AGNES	Direction Financière	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	2
166	GRONDIN	PIERRETTE	Direction Générale	Rédaction d'une note administrative	CNFPT	3
167	GRONDIN	PIERRETTE	Direction Générale	Lecture rapide et efficace	CNFPT	3
168	GRONDIN	PIERRETTE	Direction Générale	Méthodologie de la prise de note	CNFPT	3
169	GRONDIN	PIERRETTE	Direction Générale	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	2
170	MERCHER	MARIE SONIA	Direction Générale	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	2
171	SEVINGUE	JOELLE	Direction Générale	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	2
172	SEVINGUE	JOELLE	Direction Générale	Actualités des marchés publics	CNFPT	2
173	RICQUEBOURG	AURELIE	Direction Générale	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	2
174	RICQUEBOURG	AURELIE	Direction Générale	Archives : Réseau de professionnels	CNFPT	3
175	RICQUEBOURG	AURELIE	Direction Générale	archives : conservation des documents	CNFPT	2,5
176	RICQUEBOURG	AURELIE	Direction Générale	pratique du téléphone	CNFPT	3
177	CADET	EMMANUELLE	Direction Générale	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	2
178	LANDRY	CEDRIC	Direction Générale	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	2
179	MAILLOT	SEBASTIEN	Direction Générale	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	2
180	MAREUX	ERICK	Direction Générale	Réseaux chefs de poste de police municipale	CNFPT	4
181	MAREUX	ERICK	Direction Générale	Formation Continue Obligatoire des agents de la	CNFPT	1
182	NIRLO	SANDRA	Direction Générale	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	2
183	PETCHY	DOMINIQUE	Direction Générale	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	2
184	MANGATA-RAMSAMY	KETTY	Direction Générale	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	2
185	PAYET	MARIE GINA	Direction Ressources Humaines	Rédaction d'une note administrative	CNFPT	3
186	PAYET	MARIE GINA	Direction Ressources Humaines	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	2
187	MALLET	JOCELYNE	Direction Ressources Humaines	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	2
188	PANIANDY	NICOLE	Direction Ressources Humaines	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	1,5
189	DIDAT	MARIE URSULE	Direction Ressources Humaines	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	6
190	JULIENNE	MARIE CLAIRE	Direction Ressources Humaines	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	6
191	JUSTINE	CLEMENTINE	Direction Ressources Humaines	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	2
192	LERIVAIN	LUXIANE	Direction Ressources Humaines	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	2

COMMUNICATION

A – INTRODUCTION / PREAMBULE

Le service communication est un service transversal dont les activités dépendent essentiellement des projets et actions menés par les autres services de la communauté d'agglomération.

Tout au long de l'année 2004, différents types d'actions et de supports ont pu être réalisés afin d'informer la population ou de faire la promotion de la communauté et de ses activités....

B – REALISATIONS AU TITRE DE 2004

Les principales activités pour cet exercice ont porté sur

▶ la réalisation d'un journal intercommunal :

- Edité en 58000 exemplaires, ce support est distribué en porte à porte dans tous les foyers du territoire.
Destiné à informer la population des projets et actions de la communauté d'agglomération, **5 communes à la Une** paraît 7 fois par an. Deux numéros du journal ont pu être réalisés en 2004.

▶ la réalisation d'un journal interne :

- La Lettre interne du TCO est un petit journal édité en 5500 exemplaires.
Ce support est distribué aux agents et élus du TCO et des communes adhérentes.

Il se veut être un véritable lien entre l'administration du TCO, ses agents, ses élus et ses collaborateurs communaux. La lettre interne permet à chacun d'être informé des missions et des dossiers d'actualité sur lesquels les services du TCO travaillent. Cette lettre paraît 6 fois par an. En 2004, deux numéros ont été réalisés.

▶ la poursuite de la mise en place la collecte sélective sur le territoire :

En 2004, le Territoire de la Côte Ouest a poursuivi la montée en puissance de la mise en place de la collecte sélective sur les derniers secteurs à savoir le Littoral de St Leu et celui de St Paul.

Afin de s'assurer de la meilleure implication des habitants, le TCO a décidé de maintenir ses actions de communication de proximité avec l'appui de médiateurs de l'environnement qui ont assuré la diffusion d'information, d'explications et de conseils en porte à porte.

Les animations et les sensibilisations publiques et scolaires se sont quant à elles multipliées.

- réalisation de documents (guide du tri, lettre, calendrier, aide mémoire, avis de passage, autocollants de refus de collecte...) destinés à informer la population.
- insertion et diffusion de communiqués relatifs au passage des médiateurs, à la première collecte sélective,
- sensibilisation des associations et des scolaires (plus de 4800 élèves ont pu être sensibilisés à la gestion des déchets et à la valorisation, en 2004).
- organisation des visites de sites des traitements des déchets (station de transit, station de compostage, déchèteries et centres de propreté et centre de tri) pour les associations, les scolaires, ... (en 2004, plus de 2300 personnes ont visité ces sites)
- animations publiques (journées du développement durable, journées réunionnaises de l'environnement, Flore et Halle...).

►► **La promotion du Projet d'agglomération et du SCOT du TCO :**

- Réalisation d'un document écrit de présentation du projet SCOT distribué dans toutes les boîtes aux lettres et édité à 60 000 exemplaires.
- Réalisation d'un document écrit de présentation du Contrat d'Agglomération du TCO distribué dans toutes les boîtes aux lettres et édité à 60 000 exemplaires.
- Insertion et diffusion de communiqués relatifs aux réunions publiques et à la mise à disposition des documents correspondants.

►► **Diverses Actions :**

- Participation du TCO à diverses manifestations publiques : Flore et Halle, journées réunionnaises de l'environnement, la Fête du Terroir, le Salon du tourisme...
- Réalisation de panneaux d'information sur le PLH
- Recherche pour l'habillage des Cyberbus et réalisation de plaquettes d'information sur les cyberbases.
- Recherche d'une identité touristique de l'Ouest
- Création et impression d'une carte touristique Grand Ouest en 10000 ex.
- Recherche et création d'une identité du réseau intercommunal (Eolis)

Les dépenses engagées pour l'exercice 2004 en communication s'élèvent à 340 931.65 € TTC (rappel 2003 : 141 652 €).

C – PERSPECTIVES

Le TCO va développer sa politique de communication et d'information envers ses administrés, ses agents et ses partenaires.

Pour 2005, une enveloppe de **295 000 €** sera consacrée à la réalisation des supports et actions pour la **communication du TCO** :

- Parution du journal intercommunal du TCO, **5 Communes à la Une**, destiné à informer les habitants et nos partenaires des projets et actions de la collectivité
- Parution de **La Lettre interne du TCO** distribuée à tous les élus et agents communaux et communautaires
- Communication relative à la promotion des **transports publics urbains et scolaires** :
 - articles insérés dans le journal intercommunal et dans la Lettre interne
 - petit dépliant d'information et de sensibilisation au transport en commun,
 - insertions et diffusions communiqués presse et radios locales,
 - participer aux journées nationales du transport public
 - décoration des bus Eolis, ...
 - promotion sur le site Internet

➤ Communication relative à l'**environnement** :

- sensibilisations et les animations scolaires et extra scolaires (diaporamas, jeux ludiques, visites de sites...)
- information et sensibilisation à l'environnement à travers les journaux du TCO et le site Internet (www.tco.re)
- réalisation de plaquettes de présentation des déchèteries et centres de propreté,
- participer aux journées départementales et nationales de l'environnement
- poursuite de la **communication de proximité** relative à la **collecte sélective des déchets ménagers** :

Les animations et sensibilisations **scolaires** et **publiques** sur le thème de l'environnement et du tri des déchets vont être décuplées (création de supports spécifiques originaux : mallette pédagogique, conte, ...).

La promotion du tri au travers de spots radiophoniques et télévisuels permettra de valoriser les efforts consentis par les habitants.

➤ Communication relative au l'**aménagement** :

○ le **projet d'agglomération** et le **Scot** du TCO :

- réunions d'information,
- exposition itinérante informative
- articles insérés dans le journal intercommunal et dans la Lettre interne
- brochure d'information,
- insertions presse locale
- promotion sur le site Internet

○ le **SAGE ouest** :

- réalisation d'une plaquette (format A4 en quadrichromie – 8 pages – éditée en 500 ex.) distribuée à nos partenaires (fin 2005)
- communiqué relatif aux réunions publiques : Insertion presse et radio (fin 2005)

○ la **Charte intercommunale paysagère** :

- Communication sur le paysage à mi parcours de l'élaboration de la charte intercommunale paysagère architecturale et patrimoniale : réalisation d'une petite plaquette (4 pages) en quadrichromie (500 ex.) distribué aux partenaires, élus,... information dans les journaux interne et intercommunal + site Internet

POLE LOGISTIQUE

Le contexte :

Mis en place dans le courant de l'année 2002, le Pôle Logistique est placé sous la responsabilité de la Direction Financière.

Il a en charge :

- la gestion technique et la fourniture des moyens, hors informatique, des différents sites du TCO (Nombre de sites : 9),
- la gestion du parc automobile (Nombre de véhicules : 67)
- la gestion des contrats d'assurance.

Les moyens :

Il se compose de 6 personnes :

- 1 responsable du pôle,
- 1 personne chargée de la gestion des contrats d'assurances et de la coordination administrative et financière du pôle logistique,
- 3 personnes, dont une chargée de la gestion du parc automobile et deux chargées de la gestion technique du siège et des différents sites du TCO,
- 1 personne chargée du gardiennage de jour de l'immeuble du siège.

L'année 2004 :

- Le budget :

Il convient de noter que le pôle Logistique intervient pour toutes les directions. Les renseignements budgétaires ci-après ne tiennent compte que du budget lié à l'immeuble du siège du TCO.

. Investissement

Libelle	Total Budget	Réalisé	RAR	% mandatés/total budget	% mandaté et RAR/total budget
Frais d'insertion	19 000,00	18 214,96			
Autres bâtiments publics	3 988 614,00	3 973 750,00			
Inst.général.Agenct.Aménage.const.	12 586,00	34 165,57			
Inst.général. Agenct et Amén.Divers	354 500,00	139 493,85	640,15		
Matériel de transport	318 300,00	268 993,50	39 004,99		
Mobilier	81 000,00		47 477,44		
Autres	66 688,98	4 114,82	8 741,29		
TOTAL GENERAL LOGISTIQUE POUR L'ADMINISTRATION GENERALE	4 840 688,98	4 438 732,70	95 863,87	92 %	94 %

. Fonctionnement

Libelle	Total Budget	Mandaté	% mandaté/ total budget
Charges à caractère général	1 019 224,74	1 008 086,13	99%
<i>Dont notamment :</i>			
<i>- Locations immobilières</i>	382 095,24	382 065,24	
<i>- Entretien et réparation sur biens immobiliers</i>	24 424,57	23 812,76	
<i>- Frais de gardiennage</i>	105 693,64	105 560,48	
<i>- Prime d'assurances</i>	44 880,69	44 055,82	
Autres charges exceptionnelles	765,00	765,00	
TOTAL GENERAL POLE ADMINISTRATION GENERALE & LOGISTIQUE	1 019 989,74	1 008 851,13	99%

- L'activité

En 2004, ce pôle a été très sollicité, en raison des nouvelles règles de procédure de mise en concurrence édictées par le Code des Marchés Publics.

Ci-après, figure la liste des 27 marchés (procédure adaptée et appels d'offres) mis en place par le Pôle Logistique au cours de l'exercice 2004 :

TYPES DE PROCEDURE	INTITULE	MONTANT HT	DUREE DU MARCHE
Appel d'offres	Acquisition de véhicules légers	287 697,84 €	-----
Procédure adaptée	Abonnement à 2 fontaines d'eau	4 970,40 €	12 MOIS
Procédure adaptée	Commande de produits d'entretien à usage domestique et articles de droguerie	30 436,13 €	12 MOIS
Procédure adaptée	Location de véhicules légers de catégorie A	21 235,02 €	3 MOIS
Procédure adaptée	Maintenance d'un broyeur MZA4000 de marque WILIBALD	11 170,50 €	12 MOIS
Procédure adaptée	Assistance pour la réalisation de travaux de réhabilitation d'immeuble de bureaux	29 000,00 €	-----
Procédure adaptée	Acquisition de sacs plastique très résistant	1 472,25 €	12 MOIS
Procédure adaptée	Assurance des risques statutaires du Territoire de la Côte Ouest (TCO)	58 800,00 €	4 ANS
Procédure adaptée	Reproduction de documents	Mini 22 000 - Maxi 88 000	12 MOIS
Procédure adaptée	Nettoyage du jardin et élagage des arbres	1 935,00 €	-----
Procédure adaptée	Fabrication et pose de barreaudages métalliques sur fenêtres	1 499,00 €	-----
Procédure adaptée	Articles de plomberie, de tuyauterie, de matériel électrique, d'outillage de jardin et de quincaillerie	Mini 8 000 - Maxi 32 000	2 ANS
Procédure adaptée	Travaux de réhabilitation d'espaces de bureau à tranches fermes	103 863,03 €	60 JOURS
Procédure adaptée	Signalisation et aménagement sur véhicule	15 879,93 €	-----
Procédure adaptée	Travaux de réhabilitation d'espaces de bureau à tranches fermes - Lot 1 et 2 relancés	114 000,00 €	-----
Procédure adaptée	Assistance et accompagnement à la rédaction du document unique (hygiène et sécurité au travail) de la collectivité. Réf décret du 05 novembre 2001 circulaire DRT du 18 avril 2002.	14 700,00 €	7 MOIS
Procédure adaptée	Fourniture de vêtement de travail (3 lots)	Mini 19 500 - Maxi 58 500	12 MOIS
Procédure adaptée	Remise en état de l'ancien siège social du TCO	12 919,00 €	10 JOURS
Procédure adaptée	Pose d'équipements contre les pigeons aux premier et deuxième étages du T.C.O	2 275,00 €	5 JOURS
Procédure adaptée	Réalisation d'une clôture	4 780,00 €	15 JOURS
Procédure adaptée	Fourniture de mobilier (3 lots)	43 758,01 €	-----
Procédure adaptée	Assistance pour la mise en concurrence des contrats d'assurances multirisques du Territoire de la Côte Ouest	7 000,00 €	-----
Procédure adaptée	Déplacements de modulaires	19 905,00 €	-----
Procédure adaptée	Nettoyage de bureaux sur VUE BELLE	9 000,00 €	2 ANS
Procédure adaptée	Nettoyage des vitres du premier, deuxième étage et entresol.	5 060,00 €	22 MOIS
Procédure adaptée	Services d'assurances de la communauté d'agglomération TCO (3 lots)	Montant approximatif dépendant de l'évolution des risques à assurer - Estimation pour toute la durée du marché : 250 000,00 €	5 ANS
Procédure adaptée	Travaux de drainage villa de Vue Belle	3 067,44 €	-----
Procédure adaptée	Fourniture de produits pétroliers raffinés	219 000,00 €	18 MOIS
TOTAL MARCHE 2004		1 451 923,55 €	
Montant maxi pris en compte pour les marchés à bon de commande			

CELLULE COMMANDE PUBLIQUE ET ASSISTANCE JURIDIQUE

A – INTRODUCTION / PREAMBULE

La cellule Commande Publique et Assistance Juridique exerce une mission d'assistance, de veille juridique et de contrôle en amont.

Sa mission peut se décliner en 3 fonctions essentielles :

1°) mise à disposition auprès de l'ensemble des directions et des services de documents types constamment mis à jour ;

2°) secrétariat des commissions d'appel d'offres et des commissions de délégation de service public ;

3°) contrôle et conseil auprès de chaque direction sur des questions relatives à la passation des commandes publiques.

Cette cellule est également chargée, avec l'appui des services concernés, de gérer les recours gracieux ou contentieux formulés ou introduits contre des actes du TCO.

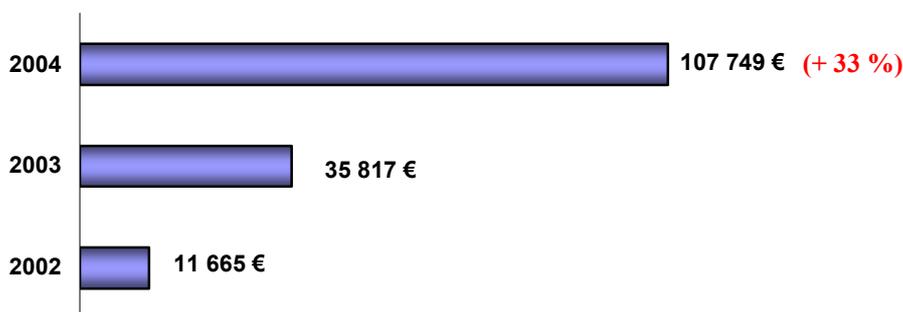
B – REALISATIONS AU TITRE DE 2004

① Moyens mis en œuvre

La cellule CPAJ ne dispose d'aucun crédit de fonctionnement spécifique.

L'essentiel de ses dépenses provient de la convention d'assistance juridique contractée avec un cabinet d'avocat.

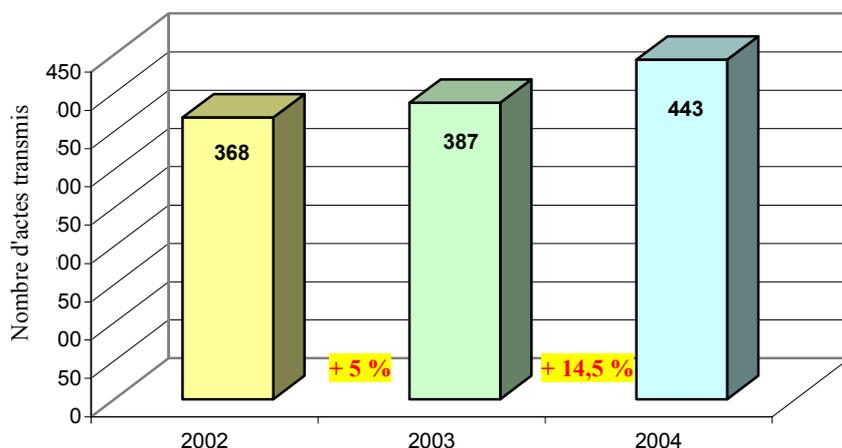
Pour l'année 2004, le montant des dépenses engagées pour cette assistance s'élève à **107 749 €**.



② Principales actions menées durant l'année 2004

 Répartition des actes transmis en 2004 au titre du contrôle de légalité

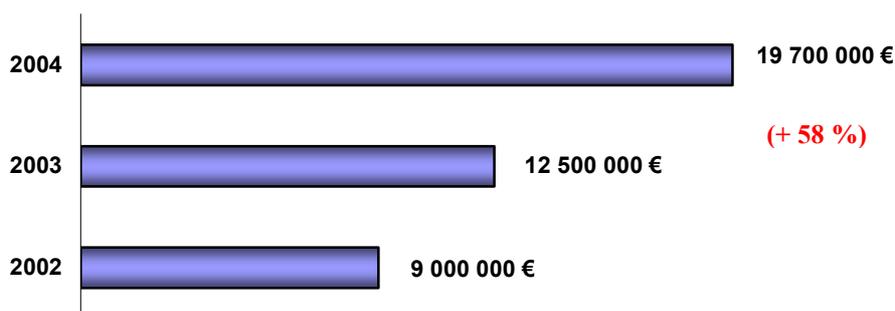
En 2004, **443 actes** ont été transmis au représentant de l'Etat au titre du contrôle de légalité des actes du TCO.



ACTES TRANSMIS	2002	2003	2004
Délibérations	154	172	244
Arrêtés	163	91	127
Décisions du Président	31	102	47
Marchés publics (appels d'offres)	20	22	25
TOTAL	368	387	443

A titre indicatif, le TCO a lancé **110** procédures de marché public en 2004.

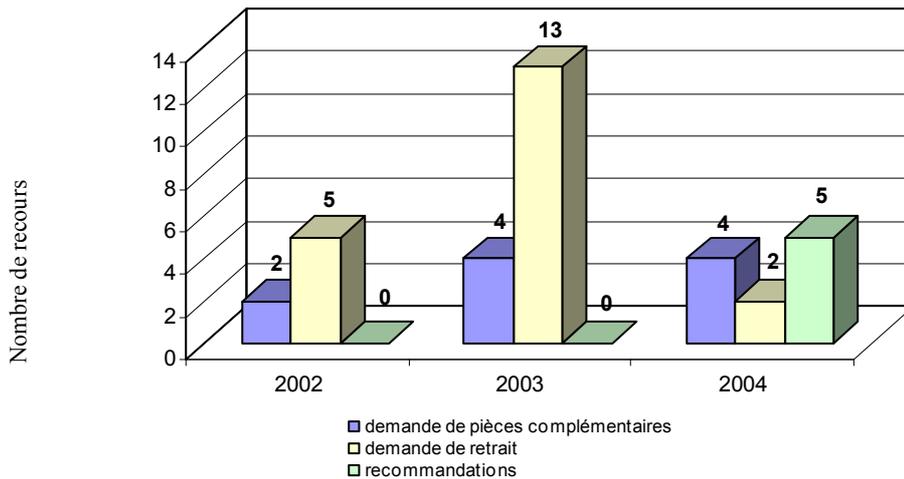
La masse financière totale des marchés conclus par le TCO pour l'année 2004 s'élève à environ **19 700 000 €** (contre 12 500 000 € en 2003).



Recours des services préfectoraux contre les actes du TCO

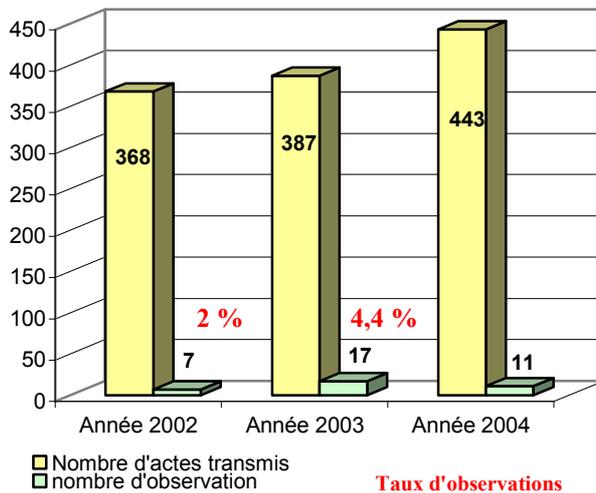
L'ensemble des actes transmis en 2004 a donné lieu à **11 recours gracieux** des services chargés de contrôle de légalité :

- 4 demandes de pièces complémentaires
- 2 demandes de retrait
- 5 recommandations



Sur les 2 demandes de retrait, un seul des actes contestés a été retiré par le TCO.

Aucune demande d'annulation d'acte auprès du Tribunal administratif n'a été enregistrée.



	2002	2003	2004
Nombre d'actes transmis	368	387	443
Nombre d'observations	7	17	11
Nombre de recours contentieux	0	3	0

C – PERSPECTIVES

L'article 56 du Code des marchés publics prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2005, aucun avis d'appel public à la concurrence ne pourra introduire une interdiction de transmission des offres par voie électronique.

Il est également prévu que le dossier de consultation pourra être mis à disposition des entreprises par voie électronique.

Afin de se mettre en conformité avec le cadre réglementaire, le TCO devra mettre en place un "espace de confiance" à disposition des entreprises leur permettant de consulter les avis d'appel public à la concurrence des consultations lancées par le TCO, de retirer les dossiers de consultation des marchés et de déposer leur offre via le site Internet du TCO.

L'objectif de ce système de dématérialisation des procédures de marchés publics sera de :

- gérer les échanges de documents pouvant faire l'objet d'une transmission par voie électronique
- garantir la sécurité des échanges dématérialisés.

DOCUMENTATION

Les missions principales du service DOCUMENTATION sont :

- la gestion documentaire
- la diffusion de l'information
- la recherche documentaire

I / LA GESTION DOCUMENTAIRE

Un montant de **45 032,61 euros** a été inscrit au budget primitif de l'année 2004. Le montant total réalisé a été de **44 936,23 euros**.

En comparaison avec l'année précédente (2003), avait été alloué un budget de 47 900 euros pour une réalisation de 31 439,99 euros.

Les ressources disponibles au service Documentation sont les suivantes : revues, ouvrages, CD ROM, abonnements à différents sites internet.

Revues : la grande majorité des titres sont des périodiques nationales dans le domaine des collectivités locales (juridique, économique, technique, aménagement du territoire, ressources humaines, finances, environnement, sport et culture, informatique). 6 titres de revues traitent du domaine statistique (INSEE) ou économique de l'île de la Réunion.

NB : dans le tableau des données les revues sont comptabilisées par titre et non par abonnement. Il est à noter qu'un titre peut faire l'objet de plusieurs abonnements.

Ouvrages : les acquisitions sont faites sur demande des services. Les ouvrages sont souvent couplés avec un CDROM. Les domaines sont divers : aménagement du territoire, environnement, ressources humaines, transport, commande publique, police, communication, sport et culture.

Le fonds local comporte essentiellement les études de l'Observatoire Départementale de la Réunion (ODR) et les tableaux économiques de l'INSEE.

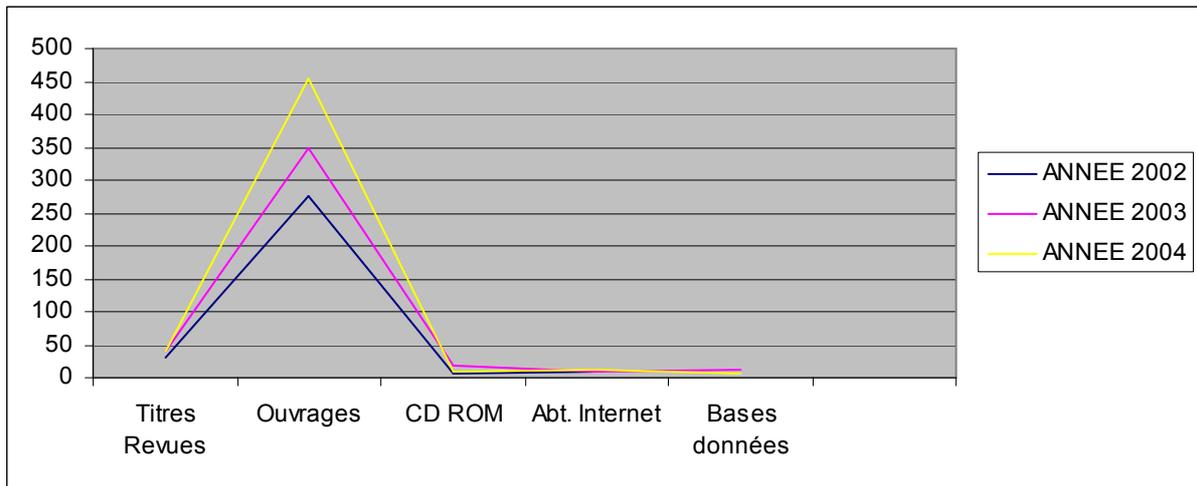
CDROM : ils sont le plus souvent couplés avec les ouvrages et le domaine prédominant est le droit des collectivités locales.

Abonnements aux sites internet : les ressources humaines, l'administration générale des collectivités locales, les statistiques : telles sont les abonnements que l'on peut trouver dans le service.

Bases de données : L'acquisition des bases de données nationales et surtout locales se fait en adéquation avec les études menées par le TCO.

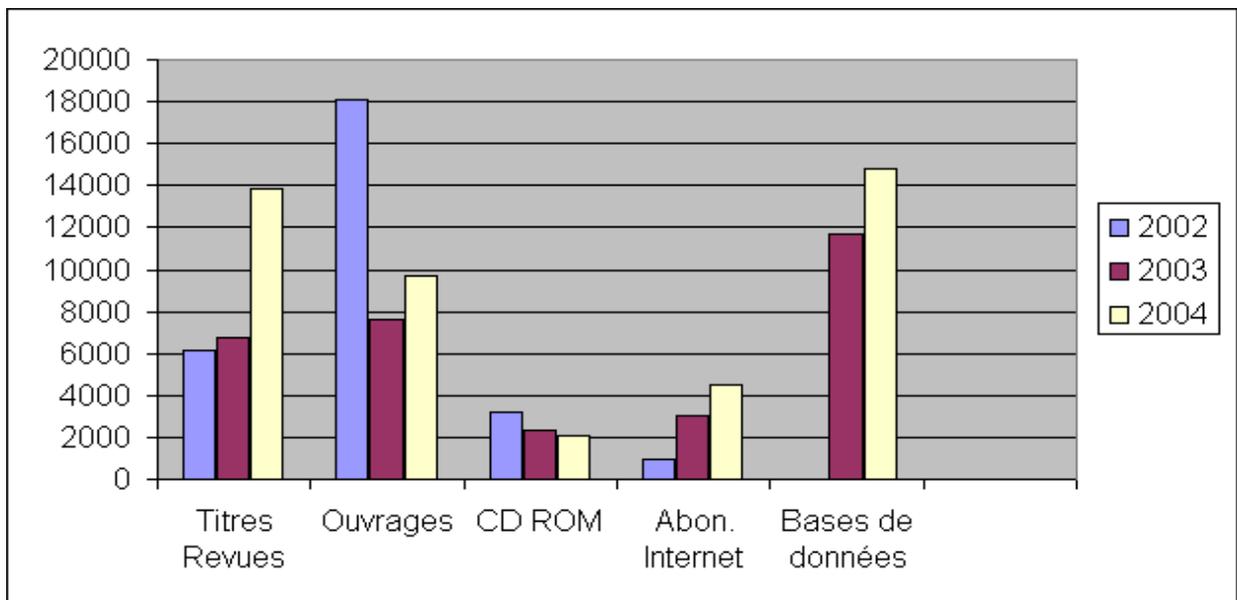
EVOLUTION DU FONDS ANNEES 2002 - 2003 - 2004 PAR TYPE DE DOCUMENTS

	Titres Revues	Ouvrages	CD ROM	Abt. Internet	Bases données
ANNEE 2002	31	276	6	9	
ANNEE 2003	38	347	18	10	11
ANNEE 2004	38	455	9	13	7



EVOLUTION DU BUDGET ANNEES 2002 – 2003- 2004 PAR TYPE DE DOCUMENTS

	Titres Revues	Ouvrages	CD ROM	Abon. Internet	Bases de données
ANNEE 2002	6176,18	18127,68	3184,82	947,97	
ANNEE 2003	6770,79	7611,62	2372,98	3021,57	11663,03
ANNEE 2004	13895,83	9664,93	2112	4466,3	14797,17



II / LA DIFFUSION DE L'INFORMATION

Le logiciel CINDOC acquis en 2003, a permis :

- d'élaborer un catalogue de périodiques et de diffuser sur demande des services le sommaire de la revue nouvellement arrivée.
- de créer une base de données d'articles
- d'élaborer un catalogue d'ouvrages et de CDROM acquis par le TCO depuis 2003.

Le site internet du TCO, ouvert en novembre 2004, permet dans sa partie extranet, accessible sur demande, d'accéder à la base documentaire du TCO. Deux rubriques sont consultables :

- les « flashes documentaires » veille législative sur les compétences des collectivités locales et notamment les compétences de la communauté d'agglomération
- le « bulletin documentaire » recueil d'articles de revues disponibles dans le service.

III / PERSPECTIVES

Le service Documentation travaille à l'élaboration d'une base de données des études commandées par le TCO.